

BEL OPTIMISME DES EMPLOYEURS

Québec sera représentée à Ottawa

A la conférence sur l'assurance - santé

QUEBEC. (De notre courriériste parlementaire). L'hon. Maurice Duplessis a annoncé hier soir, durant la discussion des crédits de la santé publique, que la province de Québec sera représentée à Ottawa quand les provinces rencontreront le gouvernement fédéral pour discuter d'un projet d'assurance-santé. Le ministre de la Santé, et le Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, et le contrôleur du Revenu provincial, Me George Shink, ont été chargés de présenter le point de vue du Québec sur cette importante question.

L'hon. Albiny Paquette a défendu les crédits de son ministère. Il avait à ses côtés son sous-ministre, le Dr Jean Grégoire. C'est le député de Wolfe, M. Lemieux, qui a d'abord interrogé le ministre. Il lui a demandé comment il se faisait que des appareils de rayon-x parvenus depuis longtemps aux sanatoria des comtés de Compton et de Wolfe demeureraient dans leurs boîtes et donc ne servaient pas. Il a demandé si c'est la triste façon de faire usage d'instruments pour le dépistage de la tuberculose. Le ministre de la Santé; ces appareils sont sous contrôle des sanatoria locaux. Je sais cependant que les appareils dont parle le député sont actuellement installés. L'organisation du travail, le "follow-up" des cas de tuberculose dépend du sanatorium local.

Accusé de viol et de meurtre

TORONTO. (PC) — Robert Fitton, 23 ans, un camionneur, a été accusé hier soir du viol et du meurtre de Linda Lampkin. Fitton est père de deux enfants. On l'avait appréhendé hier matin et ce n'est qu'après 13 heures d'un interrogatoire soutenu qu'on a porté l'accusation contre lui.

Linda, une adolescente de 13 ans, a été trouvée étranglée et violée, mercredi soir, au pied d'une rue qui débouche sur le port. Le camionneur, employé des postes, la connaissait et l'avait même déjà prise à bord de son véhicule. Lorsque la police est venue le cueillir chez lui, hier matin, Fitton aurait déclaré: "Je me sens faible". Linda, à l'abri de la police, revenait d'une école de danse mercredi soir, vers 7 h. 30, lorsqu'elle a été enlevée. Tous les indices concourent à faire croire qu'elle a été transportée dans un camion jusque dans un endroit désert, violée puis étranglée à l'aide d'un foulard de son école portait. Le meurtrier s'est ensuite dirigé vers le port où il a abandonné le corps, sur un quai. L'adolescente, qui portait souvent la "veste de cuir" avait plusieurs fois auparavant consenti à faire des randonnées nocturnes avec des garçons. Dix jours plus tôt, la police l'avait même avertie à ce sujet. Le corps a été découvert vers 11 h. par un autre camionneur. Un témoin a par la suite rapporté à la police que vers 10 h., ce même soir, il avait vu "une camionnette rouge avec des lettres blanches" stationnée, phares allumés, près de l'endroit où plus tard on découvrit le cadavre.

\$70,000 de récompenses
On a offert pour l'arrestation du meurtrier des récompenses au montant total de \$70,000. La ville de Toronto a offert \$5,000, la municipalité (A suivre en page 2)

La Chambre vote à l'unanimité l'octroi de \$750,000 à l'université de Sherbrooke

QUEBEC. (De notre courriériste parlementaire) — Tous les députés se sont unis hier après-midi, à l'Assemblée législative, pour voter une loi qui donne \$750,000 à l'université de Sherbrooke pour la construction d'une école des sciences. Ce montant sera réparti sur dix ans. La loi a été présentée en deuxième lecture par l'hon. J.-S. Bourque, ministre des Terres et des Ressources hydrauliques, qui a fait l'éloge de son Alma Mater et remercié l'hon. Maurice Duplessis de cette générosité à l'égard d'une institution de haut savoir qui a bien mérité des Cantons de l'Est.

L'hon. Maurice Duplessis et M. Georges Lapalme, chef du parti libéral, ont insisté auprès des jeunes qui sortent du cours classique pour qu'ils entrent dans les diverses carrières où leur offrent les sciences. Il y va de l'intérêt de notre race d'avoir un plus grand nombre d'ingénieurs pour développer nos ressources naturelles.

L'université de Sherbrooke
L'hon. J.-S. Bourque, ministre des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques, député de Sherbrooke, propose la deuxième lecture de la loi qui accorde un octroi de \$750,000, en dix versements annuels



SUR LES LIEUX DE LA TRAGÉDIE — Cette photographie fait voir la scène du désastre aérien survenu près de Sept-Îles au début de la semaine et dans lequel le pilote Gérard Bélanger, de Sherbrooke, a perdu la vie avec deux autres personnes. En touchant le sol, l'avion de la compagnie Quebecair s'est brisé en deux. Les survivants ont donné crédit au pilote Bélanger pour son calme et son habileté qui ont prévenu une tragédie plus considérable encore. Bien qu'il ait laissé sa vie, Bélanger a manœuvré pour éviter la forêt vierge en longeant le lac pour plonger dans un secteur moins boisé.

Des élections cet été

Les 2 évadés se rendent, gelés

ARTHABASKA. (De nos correspondants de Drummondville et de Victoriaville) — Gaston Dubois, 20 ans, de Hilling, Vancouver, et son complice, André Touchette, 21 ans, de Ville St-Laurent, près de Montréal, se sont rendus à la police, vers 1 h. hier après-midi, non loin de St-Paul de Chester, après s'être évadés de la prison d'Arthabaska, vers 2 h. hier matin.

Les deux jeunes gens, emprisonnés à Arthabaska en attendant leur comparution à la suite d'un vol et d'une tentative de vol, ont été cueillis hier après-midi par le détective Claude Brais, du bureau de la Sûreté provinciale à Drummondville et par l'agent Albert Pineault, du même endroit. Les deux jeunes gens étaient presque gelés et avaient peine à marcher. Ils étaient à six milles, environ, d'Arthabaska. L'un des deux, André Touchette, avait perdu une bottine en traversant une rivière. La glace n'était qu'une épaisse et le jeune homme faillit à un certain moment s'enfoncer dans l'eau.

Les deux comparses ont été reconduits à la prison commune d'Arthabaska, en attendant de comparaître, le 28 janvier courant, devant le juge J. Marchand, de la Cour de magistrat de Drummondville. Il est fort possible, également, qu'ils soient accusés, en Cour des Sessions de la paix d'Arthabaska, de s'être évadés de prison. Selon la police, tous deux ont un dossier judiciaire fort chargé.

Vol et tentative de vol
Gaston Dubois et André Touchette avaient été appréhendés à Drummondville le 14 janvier courant, par l'agent Albert Pineault, après avoir volé un camion à St-Cyrille. L'agent Pineault effectua l'arrestation des jeunes gens sur le boulevard

Passager tue

WASHINGTON. (PC) — Le président Eisenhower ne serait pas candidat. Le président Eisenhower parle de plus en plus comme un homme qui ne se représentera pas. Il a déclaré qu'il n'a pas encore pris de décision définitive, mais les journaux ont fait à sa première conférence de presse depuis sa crise cardiaque du 24 septembre portèrent les journalistes à croire qu'il n'ambitionnait pas un second mandat à la Maison Blanche.

Eisenhower ne serait pas candidat

WASHINGTON. (PC) — Le président Eisenhower parle de plus en plus comme un homme qui ne se représentera pas. Il a déclaré qu'il n'a pas encore pris de décision définitive, mais les journaux ont fait à sa première conférence de presse depuis sa crise cardiaque du 24 septembre portèrent les journalistes à croire qu'il n'ambitionnait pas un second mandat à la Maison Blanche.

Un temps nuageux avec neige légère

Les pronostics de la température pour la région des Cantons de l'Est annoncent un temps nuageux avec neige légère occasionnelle. Il continuera de faire froid. Vent léger. Maximum aujourd'hui à Sherbrooke 15; Québec 18. La Tuque 12, Chicoutimi 15, Rivière-du-Loup 22. Le temps dans le Québec aujourd'hui sera généralement nuageux avec de légères chutes de neige occasionnelles. Il ne tomberait pas plus d'un pouce de neige. Demain, le temps serait généralement nuageux.

3 frères condamnés à \$15,000 d'amende

MONTREAL. (PC) — Trois frères, entrepreneurs en excavation et en fondations, ont été condamnés à \$15,000 d'amende après s'être reconnus coupables d'avoir fraudé le fisc pour un montant de \$90,000 en six ans. Ce sont Paul, Charlemagne et Julien Beaudry, de Beaudry et Fils. Le premier a été condamné à \$6,600 d'amende, le second à \$4,800 et le troisième à \$3,600. Le juge Armand Cloutier leur avait donné le choix entre l'amende ou six mois de prison. De plus, il leur a enjoint de verser au gouvernement les \$30,000 qu'ils lui doivent encore en taxes.

Chute d'avion: 22 morts

PRAGUE. (Reuter) — Vingt-deux personnes ont été tuées et quatre autres blessées lorsqu'un aérobus tchèque s'est écrasé mercredi dans les monts Tatra, à l'extrémité est de la Tchécoslovaquie, a-t-on annoncé ici aujourd'hui. — Les débris épars ont été trouvés à sept milles de Torsyka, village près de la frontière soviétique. — La nouvelle ne révèle pas les noms ou la nationalité des victimes mais déclare que l'avion se trouvait entre Bratislava et Kosice. — Les observateurs occidentaux à Prague disent que ce n'est pas l'habitude de rapporter l'écrasement d'un avion dans la presse tchèque. C'est le premier rapport du genre depuis au moins un an.

Brillantes perspectives d'avenir dans la région

Le gérant de la Commission d'assurance-chômage et du service de Placement pour la région de Sherbrooke, M. Emery-H. Fortier, a remis hier à un représentant de La Tribune, le rapport annuel du travail accompli par ces deux départements. Il a profité de l'occasion pour déclarer qu'une somme de \$2,242,610.95 a été payée en prestations mais que, par contre, les opérations de placement montrent une augmentation des plus appréciables.

M. Fortier s'est dit d'avis que notre région bénéficie déjà de la prospérité qui s'annonce pour 1956. Nos employeurs, selon M. Fortier, sont des plus optimistes et voient déjà poindre à l'horizon un rajustement économique qui s'avère des plus prometteurs.

Amélioration
Il déclara ensuite: "Lorsque nous examinons les chiffres et comparons ceux compilés en 1955 et en 1954, nous avons la un indice qui semble indiquer que cette amélioration est le résultat d'une gradation constante et reposant sur des bases solides. Nous avons tout lieu de croire que nous verrons cette tendance s'accroître d'avantage en 1956."

Il fait admettre qu'actuellement le chômage saisonnier se fait quelque peu sentir. Mais la campagne entreprise par le Comité consultatif de placement aidera certes à améliorer cette situation au cours des prochains deux ou trois mois. Nous faisons cette affirmation en nous basant sur l'intérêt que la population en général a manifesté de

puisque quelques semaines à l'endroit du travail accompli par le Comité. En effet, tous nos clubs sociaux, associations et groupements divers ont démontré par leur initiative que, lorsqu'il s'agit de corriger une situation économique non balancée, ils sont à la hauteur de la situation. La meilleure preuve que nous avons pour appuyer ces avancées repose sur l'argument suivant: Si nos placements ont subi une baisse de 18%, ce qui est d'ailleurs des plus logiques car, s'il y a plus de travail, moins de personnes chôment et l'on paye moins de bénéficiaires.

Placement
Voici le tableau des opérations de placement pour l'année 1955:

Positions offertes	1954	1955	augm.	dimin.	pr et
Sherbrooke	5816	7234	1418	—	24.3
Richmond	665	775	110	—	16.5
East Angus	939	785	—	154	16.4
Coaticook	467	460	—	7	1.5
	7887	9254	1528	161	17.3
Demandes de travail					
Sherbrooke	15727	17889	2162	—	13.7
Richmond	3090	2795	—	295	9.5
East Angus	2098	1377	—	721	34.3
Coaticook	1057	1241	184	—	17.4
	21972	23302	2346	1016	6.
Référés à des positions					
Sherbrooke	5985	7209	1224	—	20.4
Richmond	706	703	—	3	0.4
East Angus	983	823	—	160	16.2
Coaticook	501	1748	1247	—	24.8
	8175	10483	2471	163	28.2
Placements					
Sherbrooke	4552	5585	1033	—	22.7
Richmond	480	608	128	—	26.8
East Angus	805	605	—	200	24.8
Coaticook	341	418	77	—	22.5
	6178	7116	1138	200	15.1

OPERATIONS DE L'ASSURANCE

Demandes de prestations	1954	1955	diminution	pr et
Sherbrooke	19750	17208	—	2542 12.8
Richmond	1619	1291	—	328 20.2
East Angus	3197	2551	—	646 20.1
Coaticook	2793	1961	—	832 29.7
	27359	23011	—	4348 16.6
Palements de bénéfices				
Sherbrooke	\$1,707,501.38	\$1,572,858.80	\$134,642.58	8.
Richmond	143,717.00	105,713.45	38,003.55	26.4
East Angus	266,543.40	247,838.75	18,704.65	7.1
Coaticook	196,805.50	150,122.20	46,683.30	23.8
Magog (6 mois)	452,267.25	163,080.75	289,186.50	—
	\$2,764,834.53	\$2,242,610.95	\$522,223.58	18.8

Un adulte de 40 ans corrompait les jeunes gens de Lennoxville

Un homme de 40 ans a comparu ce matin en cour du Bien-Etre social sous une accusation de corruption de jeunes gens à bénéficier d'une sentence suspendue. L'accusation spécifiait que l'homme, qui n'est pas identifié, avait distribué des boissons alcooliques aux jeunes délinquents de la bande "Dead End" de Lennoxville.

Cinq adolescents faisant partie de cette bande ont comparu ce matin sous des accusations de bris de promesse. Ils ont été vertement sermonés par le juge J.-C. Samson, qui les a cependant fait bénéficier d'une sentence suspendue. Un de ces adolescents a été envoyé à une école industrielle pour jeunes délinquents à sa demande. Les officiers de la Cour ont refusé d'identifier l'individu en question mais on assure qu'il y a pas eu d'autres accusations portées contre lui.

En plus d'avoir absorbé des liqueurs alcooliques, les délinquents avaient aussi forfait à leur promesse d'observer le couvre-feu et de ne pas s'associer activement les uns avec les autres.

Chute d'avion: 22 morts

PRAGUE. (Reuter) — Vingt-deux personnes ont été tuées et quatre autres blessées lorsqu'un aérobus tchèque s'est écrasé mercredi dans les monts Tatra, à l'extrémité est de la Tchécoslovaquie, a-t-on annoncé ici aujourd'hui. — Les débris épars ont été trouvés à sept milles de Torsyka, village près de la frontière soviétique. — La nouvelle ne révèle pas les noms ou la nationalité des victimes mais déclare que l'avion se trouvait entre Bratislava et Kosice. — Les observateurs occidentaux à Prague disent que ce n'est pas l'habitude de rapporter l'écrasement d'un avion dans la presse tchèque. C'est le premier rapport du genre depuis au moins un an.

Les Canadiens devraient risquer plus d'argent, dit M. Muir

Ottawa, P.C. — M. James Muir, président de la Banque Royale du Canada, recommande aujourd'hui aux Canadiens d'investir plus d'argent en "capital à risque", comme par exemple le développement des ressources naturelles, et il a proposé des moyens d'atteindre cette fin. Il parlait devant le Canadian Club.

Les taxes, dit-il, empêchent maints Canadiens de prendre des risques, et demande au gouvernement fédéral de corriger la situation.

M. Muir dit que l'infrastructure actuelle du financement tend à détourner l'investissement "de risque", parce que les dividendes sur actions ne peuvent être payés qu'après accord des délégués, alors que l'intérêt sur les obligations se déduit tout entier.

Adoption du bill de Magog

QUEBEC. (De notre correspondante parlementaire.) — Le comité des bills privés a approuvé à peu près sans discussion le bill 160 visant à modifier la charte de la cité de Magog. C'est Me Y. Fortin qui a expliqué le projet de loi aux législateurs. Il était assisté de M. R. Caspeau. La délégation de Magog comprenait le maire O. Bergeron et le président de la Commission scolaire, M. Pomeroy.

Le comité a fait enlever du bill l'article 8 stipulant que "Chaque bureau des commissaires d'école, pourvu de ses besoins, déterminera le montant de la taxe à prélever, pour fins d'administration, sur la propriété foncière imposable de la cité de Magog; pourvu que, dans aucun cas, cette taxe ne soit de plus de quinze millièmes de dollars".

Le premier ministre avait remarqué que le surintendant de l'Instruction publique, M. O.-J. Desaulniers, était opposé à un tel article qui limitait les revenus de l'administration des écoles.

Vol d'or évalué à \$280,000 en Suisse

GENÈVE. (PA.) — Des voleurs ont dérobé hier le plus trésoir du monde à ce qu'il s'appelle, 550 livres d'or qui, arrivées de Paris par avion, venaient d'être placées dans un camion. Genève est le point mondial de transit de l'or mais les vols y sont si peu nombreux et ces déchargements si fréquents qu'on ne leur assigne guère d'équipes de surveillance. L'or volé vaut \$280,000 et la police est sur ses dents.

Gratification à une institutrice d'Eastman

EASTMAN, (DNC) — Mlle Antoinette Simard, institutrice à l'École supérieure St-Patrice de Magog, a reçu une prime de \$20 du département de l'Instruction publique, par l'entremise de M. Th.-C. Boit, inspecteur d'écoles, pour succès dans l'enseignement.



LA CIE DES FRAIS FUNÉRAIRES
DES CANTONS DE...
N. H. Brien, gér. — Tél. LO 2-3811
CLOTIER — Les funéraires de Germaine Desormeaux...
M. Desormeaux est fort connu dans les milieux universitaires, les milieux industriels et commerciaux et parmi les sociétés qui s'intéressent au bien-être de la nationalité canadienne-française.

FRANÇOIS FUNÉRAIRES L. PAUL LÉOUEUX
M. Desormeaux occupe son poste depuis 1915. Il est en outre représentant canadien de l'Association internationale des services publics de placement, membre du Conseil de la vie française en Amérique depuis 10 ans et il en fut le président en 1947-1949. Il fut décoré, en 1950, de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

FRANÇOIS FUNÉRAIRES GERARD MONFETTE
M. Desormeaux occupe son poste depuis 1915. Il est en outre représentant canadien de l'Association internationale des services publics de placement, membre du Conseil de la vie française en Amérique depuis 10 ans et il en fut le président en 1947-1949. Il fut décoré, en 1950, de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

FRANÇOIS FUNÉRAIRES GERARD MONFETTE
M. Desormeaux occupe son poste depuis 1915. Il est en outre représentant canadien de l'Association internationale des services publics de placement, membre du Conseil de la vie française en Amérique depuis 10 ans et il en fut le président en 1947-1949. Il fut décoré, en 1950, de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

FRANÇOIS FUNÉRAIRES GERARD MONFETTE
M. Desormeaux occupe son poste depuis 1915. Il est en outre représentant canadien de l'Association internationale des services publics de placement, membre du Conseil de la vie française en Amérique depuis 10 ans et il en fut le président en 1947-1949. Il fut décoré, en 1950, de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

FRANÇOIS FUNÉRAIRES GERARD MONFETTE
M. Desormeaux occupe son poste depuis 1915. Il est en outre représentant canadien de l'Association internationale des services publics de placement, membre du Conseil de la vie française en Amérique depuis 10 ans et il en fut le président en 1947-1949. Il fut décoré, en 1950, de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

FRANÇOIS FUNÉRAIRES GERARD MONFETTE
M. Desormeaux occupe son poste depuis 1915. Il est en outre représentant canadien de l'Association internationale des services publics de placement, membre du Conseil de la vie française en Amérique depuis 10 ans et il en fut le président en 1947-1949. Il fut décoré, en 1950, de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

MILFORD'S TRIBUTS FLORAUX
143, rue Frontenac
TÉL. LO 2-3757

fermé lorsque le buissier s'y est présenté le 28 novembre.

"CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 86 C.P. sont à effet que l'indivision a été créée par suite de la vente d'un immeuble au greffe du tribunal dans le cas où le domicile d'un des co-procureurs est trouvé fermé, et que le buissier a été refusé le 28 novembre, valablement signifier les dites procédures au greffe s'il lui avait été possible de s'y rendre avant 5 heures de l'après-midi, heure de la fermeture du greffe."

"CONSIDÉRANT que le demandeur est en même temps procureur et partie dans la présente cause, qu'en cette dernière qualité, la signification des procédures aurait pu lui être faite à sa résidence ou à son domicile, en la cité de Sherbrooke, jusqu'à 7 heures de l'après-midi le 28 novembre, et que le défendeur aurait été alors dans l'impossibilité de produire ses procédures dans les délais légaux."

"CONSIDÉRANT qu'il est en preuve que le demandeur a, le 29 novembre 1955, à 9 heures 15 minutes de l'après-midi, le demandeur s'est personnellement présenté au greffe et a demandé verbalement au Procureur d'enregistrer défaut de plaider contre le défendeur et un certificat constatant cette conclusion."

"CONSIDÉRANT que le défendeur a produit sa défense et son inscription en droit partielle le 29 novembre 1955, et que le demandeur a, après la demande par le demandeur du certificat constatant la conclusion et que le demandeur était alors détenteur du droit de produire les dites procédures."

"CONSIDÉRANT que, lors de la production de ses procédures au greffe, le défendeur était forcé de le faire sans le consentement du demandeur ou la permission du juge."

"CONSIDÉRANT que le demandeur n'a donné aucun consentement à la production des dites procédures et que le défendeur n'a fait aucune demande à la Cour à cet effet."

"CONSIDÉRANT qu'il a l'indivision, le demandeur a, par ses positions des articles 155 et 157 C.P., prétendu que le 29 novembre, il était encore dans les délais légaux pour produire sa défense et son inscription en droit partielle, vu que les copies des dites procédures, comme pièces P-2 et P-3, n'avaient pas été produites."

"CONSIDÉRANT que les articles 155 et 157 C.P. prescrivent qu'un demandeur doit, en produisant l'exposé d'assignation, mettre au greffe les preuves littérales invoquées au soutien de sa demande et qu'il ne peut procéder sur son action jusqu'à ce que les dites pièces aient été produites."

"CONSIDÉRANT que les seules pièces qu'un demandeur soit tenu de produire avec son action, en vertu de l'article 155 C.P., sont celles qu'il invoque au soutien de sa demande et qu'au surplus, les dites pièces sont nécessaires à l'établissement du droit d'action et sans lesquelles il manquerait un élément essentiel de la demande, tombant dans cette catégorie (44 R.P. 202)."

"CONSIDÉRANT que cette théorie est conforme à celle émise par la Cour d'Appel dans la cause de Rochas et al. contre M. J. L. L. 26 R.P. 124; L'Honorable Juge Howard, à la page 126, dit: "A plaintiff's obligation to produce documents with the return of his action into Court is decreed and governed by Article 155 C.P. But the documents that he is obliged to produce are only such as constitute the basis of his action... The words of the article are 'the written proofs which he has alleged in support of his demand.' It is not sufficient that he has mentioned as a means of proof that may be used by the plaintiff to establish his claim, he is not obliged to produce it with his return. In short, a plaintiff is not obliged to disclose the means which he expects to prove his case before he can compel the adverse party to plead."

"CONSIDÉRANT qu'il s'agit, en présente cause, d'une simple action en dommages-intérêts, produite par un demandeur dont le préjudice est basé sur les pièces P-2 et P-3, les dites pièces étant des copies des déclarations dans deux actions en dommages-intérêts, analogues à la présente et intentées contre le présent défendeur par des tiers personnes."

"CONSIDÉRANT que les pièces P-2 et P-3 ne sont pas invoquées comme base de la présente action, mais qu'il n'y a aucun acte de procédure qui soit la qualité ou la force probante de dites pièces, le demandeur n'étant pas tenu de les produire, les dispositions des articles 155 et 157 C.P. ne sauraient justifier les prétentions du défendeur et lui permettre de produire ses procédures après les délais légaux."

"CONSIDÉRANT, d'ailleurs, que le demandeur aurait pu, sans produire ces pièces, saisir le greffe par sa déclaration les alléguant qui y sont articulées et que le défendeur n'aurait pu en plaider, de moins pour les motifs qu'il invoque présentement."

"CONSIDÉRANT que la défense et l'inscription en droit partielle du défendeur ont été produites au greffe et introduites au dossier en cette cause irrégulièrement et illégalement."

"CONSIDÉRANT que le défendeur n'a pas présenté de motion pour être relevé du défaut de produire sa défense et son inscription en droit partielle."

"PAR CES MOTIFS, la Cour ACCUEILLE la motion du demandeur, DECLARE que la défense et l'inscription en droit partielle du défendeur ont été produites et introduites au dossier dans la présente cause, et ORDONNE que les dites procédures soient rejetées du dossier, le tout avec dépens contre le défendeur, sauf au défendeur de se pourvoir s'il y a lieu."

Injonction intermédiaire... Premier diner...

(Suite de la page 3) Malgré le consentement de la majorité, ajoute toujours la requête. Si le syndicat ouvrier négocia une convention collective de travail au nom des employés de la Union Screen Plate, de Lennoxville, il apparaît que des difficultés graves pouvaient s'élever entre patrons et ouvriers. Pour éviter ces difficultés, les employés préférèrent ne pas être représentés par eux.

"S'il n'est pas mis un terme immédiat à ces tentatives de négociations, de pourparlers et de discussions, dit la requête, il en résultera pour les requérants un préjudice grave et irréparable, et des difficultés sans nombre surviendront..."

De plus, le commencement et la continuation de négociations de convention collective entre ces syndicats ouvriers et la Union Screen Plate constitueraient un "abus flagrant et répréhensible de la part de ces syndicats ouvriers équivalant à fraude, de même qu'une illégalité et à l'infraction de la Loi sur le travail."

L'injonction intermédiaire est rapportable le 3 février, date à laquelle les deux parties seront entendues par leur procureur respectif. L'honorable de la Cour supérieure qui enverra l'arrêt des deux parties en délibéré et verra s'il y a lieu d'accorder une injonction interlocutoire ou une injonction permanente.

Les 2 évadés se...

(Suite de la première page) Le pêcheur des hommes sur les lieux, M. MacDougal par la ville de Lennoxville, qui a effectué un ménage dans ses voûtes.

On a également profité de la rémission de l'arrestation de M. Donald, Currie & Co. comme auteurs de l'ETAA.

Plusieurs résolutions de félicitations et de remerciements ont été adoptées à l'unanimité.

Recommandations
Dans son rapport annuel aux actionnaires, le docteur L.-A. Gendreau a d'abord remercié tous les actionnaires de leur coopération au cours de l'année précédente, "qui a été marquée de ses problèmes".

Le président sortant de charge a aussi adressé des remerciements à l'hon. J.-S. Bourque et au gouvernement provincial pour leur octroi de \$10,000, M. Maurice Giguère, député de Sherbrooke aux Communes, pour un octroi du gouvernement fédéral au montant de \$9,500, ainsi qu'au maire Armand Nadeau et à la cité de Sherbrooke pour leur octroi de \$1,000 et certaines concessions aux services de l'aqueduc et de l'électricité.

"Sans l'aide de ces trois corps publics, a-t-il dit, jamais nous n'aurions pu servir le public comme nous l'avons fait." Le docteur L.-A. Gendreau a demandé au nouvel exécutif de ne pas négliger l'importance du problème de stationnement durant l'hiver, et de réviser les taxes de location des kiosques durant la saison d'hiver.

Le docteur L.-A. Gendreau a également remercié le M. J. L. L. 26 R.P. 124; L'Honorable Juge Howard, à la page 126, dit: "A plaintiff's obligation to produce documents with the return of his action into Court is decreed and governed by Article 155 C.P. But the documents that he is obliged to produce are only such as constitute the basis of his action... The words of the article are 'the written proofs which he has alleged in support of his demand.' It is not sufficient that he has mentioned as a means of proof that may be used by the plaintiff to establish his claim, he is not obliged to produce it with his return. In short, a plaintiff is not obliged to disclose the means which he expects to prove his case before he can compel the adverse party to plead."

"CONSIDÉRANT qu'il s'agit, en présente cause, d'une simple action en dommages-intérêts, produite par un demandeur dont le préjudice est basé sur les pièces P-2 et P-3, les dites pièces étant des copies des déclarations dans deux actions en dommages-intérêts, analogues à la présente et intentées contre le présent défendeur par des tiers personnes."

"CONSIDÉRANT que les pièces P-2 et P-3 ne sont pas invoquées comme base de la présente action, mais qu'il n'y a aucun acte de procédure qui soit la qualité ou la force probante de dites pièces, le demandeur n'étant pas tenu de les produire, les dispositions des articles 155 et 157 C.P. ne sauraient justifier les prétentions du défendeur et lui permettre de produire ses procédures après les délais légaux."

"CONSIDÉRANT, d'ailleurs, que le demandeur aurait pu, sans produire ces pièces, saisir le greffe par sa déclaration les alléguant qui y sont articulées et que le défendeur n'aurait pu en plaider, de moins pour les motifs qu'il invoque présentement."

"CONSIDÉRANT que la défense et l'inscription en droit partielle du défendeur ont été produites au greffe et introduites au dossier en cette cause irrégulièrement et illégalement."

"CONSIDÉRANT que le défendeur n'a pas présenté de motion pour être relevé du défaut de produire sa défense et son inscription en droit partielle."

CALENDRIER

Vendredi, 20 Janvier 1956
20e jour de l'année
Fête du jour: Saints Fabien et Sébastien, martyrs
Soleil: Lever: 7 h. 35
Coucher: 4 h. 47
Lune: Lever: 10 h. 10
Coucher: matin

Retenue syndicale

Sur le salaire gagné par chaque professeur qui a signé un consentement irrévocable pour la durée de la présente convention, la Commission effectuera en parties égales mensuellement pendant les dix mois d'engagement, une retenue équivalente au taux de la cotisation fixée, et fera remise au syndicat de la somme ainsi retenue.

Demande du procureur

Les membres du Syndicat, ainsi que leur procureur, furent quelques-uns surpris d'apprendre que la sentence avait été rendue vendredi dernier. Me Thibodeau avait en effet envoyé, le 23 décembre 1955, une lettre à chacun des membres du tribunal d'arbitrage.

Cette lettre se lisait comme suit: "Il est de plus en plus question dans les milieux parlementaires de Québec que le gouvernement déposera au début de la prochaine année une législation pour soulever les Commissions scolaires en prenant à sa charge les dettes desdites commissions. En ce cas, les demandes au cours de l'arbitrage et je me rappelle fort bien que M. le président m'a demandé à deux reprises si le syndicat était consentant à ce que le délégué soit suspendu jusqu'au dépôt de cette législation en question."

"Après que cette résolution fut adoptée par l'Assemblée générale, de courtes allocutions furent prononcées par Mlle Nadeau, par M. Guindon, par Me Thibodeau ainsi que par chacun des invités d'honneur."

Québec sera...

(Suite de la première page) Le Dr Paquette — Ce que dit le député est inexact. Le montant de la dette de l'Etat, par exemple, est en vertu de la loi générale comprend tout le compte d'hospitalité.

M. Duplessis — En certains endroits, des patients reçoivent des comptes alors que tout a déjà été payé par l'assurance publique. Le Dr Paquette — Je tiens à dire les choses bien clairement, pour que les députés et toute la population le sachent. Quand un cas d'assistance publique est accepté par la municipalité et suit la filière ordinaire, les taxes que nous payons comprennent absolument tout. L'institution doit donner non seulement le lit et la pension, mais aussi tous les traitements sans aucun frais supplémentaires. C'est ce que dit la loi.

Le député libéral de Québec-Ouest, est un ancien élève du séminaire de Sherbrooke et il s'est déclaré fort heureux d'appuyer ce projet qui favorise l'université de Sherbrooke. Il rappelle que lorsqu'il était élève à Sherbrooke, une foule de ses compagnons de classe étaient des fils de Canadiens français émigrés aux États-Unis, lesquels revenaient étudier au pays de leurs ancêtres.

M. Savard espère que cette initiative de l'université de Sherbrooke qui crée une école de sciences favorise ses fils américains de même que les Canadiens-français et qu'ils reviennent nombreux étudier dans la province de Québec, à côté des jeunes de chez nous qui ne manqueraient pas de profiter de l'opportunité nouvelle qu'ils trouveront dans la capitale des Cantons de l'Est.

Le député de Québec-Ouest exprime l'avis que le gouvernement, par cet octroi de \$750,000, ne fait que reconnaître les services rendus par le séminaire et par l'université de Sherbrooke à la nation canadienne. En terminant, M. Savard ajoute qu'il a l'honneur d'être un ancien élève de Sherbrooke, il y a des ministres et des députés, notamment l'hon. J.-S. Bourque. Le premier ministre du Canada, le T. H. Louis St-Laurent, est également un ancien du séminaire St-Charles Borromée.

Le ministre des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques, a déclaré qu'il tient à apporter son appui à la loi et ses remerciements au premier ministre pour cet octroi de \$750,000 à une institution de haut savoir.

M. Bourque rappelle que, récemment, l'université de Sherbrooke a offert un doctorat d'honneur à M. Duplessis. C'est le plus haut titre de gloire que l'université pouvait décerner à un homme qui le mérite bien et à toujours favorisé les Cantons de l'Est.

Rappelant qu'au cours de sa déclaration, le premier ministre a insisté auprès des jeunes pour qu'ils se consacrent aux carrières du génie, M. Bourque déclare qu'il a fréquenté déjà l'école des sciences et qu'il s'est à l'étroit dans un édifice trop exigü. Il y a 60 élèves en 3ème année. C'est à magnifiquement de Sherbrooke: le Dr Ovide Noël, président de l'École des parents; le notaire Gaston Savard, président du tribunal d'arbitrage; M. Gérard Turcotte, président de la Société Saint-Jean-Baptiste; ainsi que l'architecte J.-P. Tremblay.

On fit d'abord la lecture de la sentence majoritaire, des demandes faites par le procureur et l'arbitre syndical, et de la sentence minoritaire. L'instituteur René Deschênes proposa alors que la résolution, dont le texte suit, soit adoptée par l'Assemblée. La proposition fut adoptée à l'unanimité.

La résolution relative au bill est adoptée unanimement et M. Duplessis, ainsi que le gouvernement fédéral, rappelle que le gouvernement fédéral a promis un paiement de \$75,000 de cette année.

M. Emilien Lafrance, député libéral de Richmond, demande à M. Duplessis si les autres octrois promis par le gouvernement au séminaire et à l'université de Sherbrooke ont été payés en entier. Le premier ministre répond dans l'affirmative, et la loi est ensuite votée unanimement.

Revenus et dépenses

	1954	1955
Revenus		
Exposition d'été	23,900.00	26,344.25
Exp. d'hiver	9,837.35	(10,251.67)
Exposition d'hiver	1,367.00	628.80
Loyers	2,989.00	4,927.50
	20,719.95	21,648.89
Dépenses		
Réparations et entretien	12,159.38	9,527.33
Salaires	3,938.33	4,292.73
Assurances	3,552.97	3,421.17
Divers et frais de banque	1,153.26	1,201.45
Divers	1,969.42	1,891.96
Voyages	600.00	550.00
Auditeurs et frais légaux	1,482.60	1,080.80
Poste	146.17	
Administration	347.04	222.51
Comptes annulés	209.20	86.50
	25,650.11	22,304.43
Dépréciation de l'actif immobilisé, sauf l'arène et l'équipement	4,930.16	6,555.54
	2,469.90	2,469.90
Déficit	7,400.06	3,125.44

PHARMACIE CHAGNON
LIVRAISON GRATUITE — SERVICE POSTAL
Bas élastiques — Bandes herniaires — Prescriptions
Parfumerie — Elizabeth Arden — Du Barry — Fabergé
Tél. LO 2-2929 17 nord, rue Wellington

LA TRIBUNE

SHERBROOKE, VENDREDI, 20 JANVIER 1956

ALBERT TRUDEAU,
Docteur en optométrie
SPECIALISTE POUR LA VUE
EDIFICE CONTINENTAL — TEL. LO 2-0517

L'ETAA est peu enchantée de la proposition du maire

Les instituteurs rejettent la sentence arbitrale

Les directeurs expriment leur opinion à ce sujet

Les instituteurs et institutrices de Sherbrooke, réunis hier soir en la salle de l'École supérieure, ont résolu à l'unanimité de ne pas accepter la sentence arbitrale rendue vendredi dernier par M. le juge J.-C. Samson, de la Cour du Bien-être social, président du tribunal d'arbitrage, et par Me Maurice Delorme, c. r., arbitre patronal.

Comme on le sait, le tribunal d'arbitrage que présidait M. le juge Samson avait été formé dans le but de régler le différend existant entre la Commission scolaire catholique de Sherbrooke et le Syndicat catholique des instituteurs et institutrices. Les séances avaient été tenues dans la salle de la Cour des Sessions et la sentence fut rendue en fin de semaine dernière.

Le tribunal d'arbitrage, M. Léo Guindon, de Montréal, a cependant refusé d'apposer sa signature au bas du jugement, alléguant que les principales demandes du syndicat n'ont pas été considérées. Les professeurs n'ont en effet pas réussi à obtenir la reconnaissance des années d'expérience dans une ville autre que Sherbrooke et les augmentations de salaires que leur a accordées M. le juge Samson sont inférieures, du moins en ce qui regarde les instituteurs, à celles que la Commission scolaire était prête à accorder en juin dernier.



ELECTION A L'ETAA — Les actionnaires de l'Eastern Townships Agricultural Association ont tenu hier après-midi leur élection lors de l'assemblée annuelle de cet organisme à l'aréna local. Sur la photo, on remarque, de gauche à droite: M. A. C. Ross, gérant; M. M. T. Stenson, deuxième vice-président; M. J.-E. Lamontagne, secrétaire; M. C. L. Campbell, nouveau président; l'honorable sénateur C. B. Howard, directeur et membre exécutif; le docteur L.-A. Gendreau, président ex-officio et président honoraire; M. W. G. MacDougall, vice-président honoraire. N'apparaissent pas sur la photo, le colonel J.-Emile Lévesque, premier vice-président, et les 26 autres directeurs. (Photo La Tribune)

La direction de l'Eastern Townships Agricultural Association n'est pas enchantée de la façon dont le maire Armand Nadeau entend procéder dans le transfert possible des actions de cet organisme à la cité de Sherbrooke.

C'est le moins que l'on puisse dire, en guise de conclusion, des discussions entendues hier après-midi à l'assemblée annuelle de l'ETAA, tenue à l'aréna locale.

Intentions du maire

On sait qu'hier avant-midi, avant la réunion annuelle de l'ETAA, le maire Armand Nadeau a rencontré l'exécutif de cette association pour lui faire part de ses intentions en rapport avec l'extinction de la Société d'agriculture.

Chargé d'expliquer l'entrevue hier après-midi, M. M. T. Stenson a d'abord expliqué que les membres du conseil exécutif n'avaient pas rencontré le maire dans le but d'en venir à une entente, mais dans le but de connaître ce qu'il entendait faire. "Aucun geste ne sera posé, a-t-il dit, avant que l'on ait pris connaissance des offres de M. Armand Nadeau que nous lui avons demandées d'écrire dans une lettre afin que tous les actionnaires en prennent connaissance".

M. Stenson a d'abord décliné que le maire, si les contribuables se prononcent en faveur de l'extinction lors d'un prochain référendum, veut faire acheter à la ville tous les terrains et les édifices de l'ETAA à leur valeur nominale. L'organisation des expositions serait assurée par une commission municipale composée de deux membres, dont deux conseillers, deux agronomes des gouvernements fédéral et provincial, et de quatre citoyens actuellement membres de l'ETAA.

Source de revenus

M. C. B. Howard s'est ensuite dit d'avis qu'il circule actuellement à Sherbrooke un faux courant d'opinion à l'effet que l'ETAA cotait plus aux contribuables qu'elle ne le rapporte.

Le sénateur a alors mis en évidence que la ville avait donné \$5,677.05 à l'ETAA en 1955, mais qu'elle avait cependant retiré \$21,205.17 grâce à la Société d'agriculture. C'est donc un revenu net de \$15,528.12.

Les octrois de la ville, au dernier, étaient répartis comme suit: \$1,000 pour l'exposition de l'été; \$2,886.50 pour le pouvoir électrique de la glace artificielle; \$1,790.55 pour une exemption de taxe de 45 pour cent sur une évaluation de \$397,900.

L'ETAA a déboursé pour sa part \$287.33 pour les immeubles; \$2,549.31 pour la lumière; \$25 pour le pouvoir électrique; \$20 pour la licence de l'aréna; \$200 pour une licence de danse; \$500 pour la protection de la police et de la brigade à incendie; \$10,575.75 pour les taxes d'amusement. La compagnie Conklin a aussi versé \$6,176.60 en taxe d'amusement sur les jeux forains.

M. Stenson a expliqué que le premier magistrat croit pouvoir procurer à la cité de Sherbrooke de grandes sources de revenus en exploitant l'ETAA, dont la piste de courses. M. Nadeau, a enfin signalé M. Stenson, dit que les terrains de l'ETAA et les nouveaux édifices constitueraient un grand actif au crédit de la cité de Sherbrooke.

Injonction

Injonction intérimaire contre une union ouvrière

Une injonction intérimaire a été émise, hier après-midi, par l'honorable juge William Mitchell, de la Cour supérieure du district de St-François, contre la United Steelworkers of America, local 5041, (CIO-CLL) et l'union local affiliée à ce mouvement ouvrier, de même que contre la Union Screen Plate Company of Canada Limited, de Lennoxville.

Cette procédure judiciaire a pour but d'empêcher des représentants ouvriers de négocier une convention collective de travail au nom des employés de cette compagnie avec la Union Screen Plate Company of Canada, de Lennoxville.

Dans une longue requête soumise à l'examen du juge, Me Charles Lemieux, de Sherbrooke, qui agit pour les requérants en cette cause, explique les raisons qui motivent cette intervention.

Le différend a apparemment sa source dans le fait que la grande majorité des employés de la firme de Lennoxville — 62 sur 69 — ne veulent pas être représentés par la United Steelworkers of America.

Le 6 septembre 1955, 51 employés de la Union Screen Plate se prononcèrent contre les syndicats intimés (United Steelworkers) et la minorité déclara se conformer à l'opinion de la majorité, dit la requête.

"L'union locale 5041 a été établie illégalement et irrégulièrement, et elle agit malgré le consentement et la volonté de ses membres, et elle n'a d'ailleurs plus assez de membres pour dicter ses volontés aux requérants, elle a outrepassé ses droits et elle les outrepasser en voulant agir au nom de la majorité".

Premier dîner de l'Association des assureurs-vie de la région

L'Association des assureurs-vie de la région des Cantons de l'Est inaugure hier en la salle Picardie du New Sherbrooke, ses dîners-causées de 1956 avec le nouvel exécutif. Le repas était présidé par M. Fernand Fillion, nouveau président, qui avait à ses côtés à la table d'honneur MM. René St-Maurice, secrétaire de l'Association, Willie Fortin, conférencier, C.-A. Vincent et Yvon Vincent, Eddie Caron et Raymond Bourbonnière, vice-président.

M. W. G. MacDougall a profité de la 70e assemblée annuelle de la Société d'agriculture des Cantons de l'Est pour remettre entre les mains du secrétaire J.-E. Lamontagne trois des premiers livres de minutes de la Sherbrooke County Association.

L'avertisseur en cas de feu

East Angus va revenir à son ancien système

EAST ANGUS. (De notre envoi spécial) — Les exhortations de S. H. le maire D. J. Willard, au début de la séance spéciale du conseil d'hier soir, ont eu pour effet de refroidir les esprits qui, disaient, s'échauffaient à la suite du rejet du référendum battu, les 11 et 12 janvier dernier.

La séance spéciale avait été convoquée pour étudier ce qu'il y aurait lieu de faire, maintenant que les propriétaires s'étaient ouvertement prononcés contre l'emprunt de \$28,000 pour l'aménagement d'un nouveau système d'avertisseur en cas de feu.

"Afin de ne pas prolonger indéfiniment cette séance spéciale, a dit le premier magistrat, je demanderais à ceux des spectateurs qui auraient quelque chose à dire sur le sujet d'attendre à la prochaine séance régulière du conseil."

Après seulement quelques minutes de discussion, il fut proposé par M. Paul Marcoux que l'on revienne tout simplement à l'ancien système et que l'installation de la "Municipal Signal" soit enlevée et retournée à ses propriétaires. La motion fut appuyée par l'échevin Murray Labon-

La sentence arbitrale

Voici les principaux articles de la sentence arbitrale rendue par le tribunal et l'arbitre patronal:

Reconnaissance syndicale:

a) La Commission reconnaît le Syndicat Professionnel des Instituteurs et Institutrices catholiques de Sherbrooke, comme seul agent de négociation collective pour les professeurs à son emploi.

b) Le Syndicat peut faire ses réunions régulières ou spéciales dans l'une ou l'autre des écoles après entente avec le secrétaire de la Commission.

Juridiction:

La présente convention ne s'applique qu'aux professeurs laïques diplômés qui sont actuellement à l'emploi de la Commission ou qui le deviendront durant l'existence de la présente convention.

Pendant la durée de la présente convention, tout professeur à l'emploi de la Commission qui doit laisser son emploi durant une certaine période de temps pour cause de maladie, ou pour tout autre motif légitime satisfaisant la Commission, aura la priorité sur un suppléant pour son réengagement et il recevra le traitement auquel il avait droit d'après ses années de service.

Traitements:

La Commission s'engage à verser aux professeurs les traitements suivants et à la Commission Administrative du Fonds de Pension des

Honneurs militaires à Gérard Bélanger

Des funérailles militaires seront faites demain matin à neuf heures et demie au pilote-aviateur Gérard Bélanger, décédé tragiquement dans l'accrèsment d'un avion près de Sept-Îles au début de la semaine. Les restes mortels ont été transportés de Mont-Joli à Sherbrooke hier matin et ils sont exposés en chapelle ardente aux salons Monfette, rue Bowen, depuis hier midi.

Une foule considérable a défilé toute l'après-midi et la soirée d'hier devant le cercueil de l'aviateur originaire de Sherbrooke et qui était cantonné au C.A.R.C. à Mont-Joli avec sa famille depuis quelques années.

Demain, le corps sera porté en terre par des vétérans et les porteurs d'honneurs seront choisis parmi un groupe d'aviateurs. Tous les membres du C.A.R.C. sont priés d'assister aux funérailles, de même que les anciens membres avec leurs médailles et autres décorations.

Nouvelle tournure dans l'affaire Brazeau-Coupal

"L'affaire Brazeau VS Coupal" vient de prendre une nouvelle tournure. Une décision rendue hier après-midi, l'hon. juge Gaston Desmarais, de la Cour supérieure du district de St-François, maintient la motion pour rejet des procédures qu'avait faite Me Brazeau, après que Me Richard Cropeau, c.r., procureur du détective René Coupal, eût produit son palioyer et son inscription en droit hors des délais prévus à la loi.

L'hon. juge Desmarais en vient en effet à la conclusion que les procédures de la défense n'ont pas été produites à temps et que, partant, elles sont considérées irrégulières et illégales et doivent être rejetées du dossier, avec dépens contre le défendeur. Ce dernier pourra cependant se pourvoir, s'il y a lieu.

Nos lecteurs se rappellent qu'à la suite de l'incarcération de Jeffrey Lowther, le soir du 17 septembre 1955, à Magog, en marge du meurtre de Gilles Murray, le détective René Coupal, de la Sûreté provinciale, aurait refusé à Me Brazeau la permission de voir son client.

A la suite de cette affaire, Me Paul-Emile Brazeau, c.r., intenta une poursuite en dommages de \$5,000 contre cet officier public. Il lui fut tout d'abord parvenu un avis de poursuite — une mesure prescrite par la loi quand on s'en prend à un officier public — et il signifia ensuite sa déclaration, ou il alléguait les raisons de son action.

Le détective comparut devant la Cour supérieure par l'entremise de son procureur, Me Richard Cropeau, c.r., le 18 nov. 1955. Six jours plus tard, il devait répondre à la déclaration et produire son palioyer et, s'il le jugeait à propos, son inscription en droit. Les délais légaux, pour cette phase des procédures, expirèrent à 5 heures, le 28 novembre 1955.

Or, le palioyer et l'inscription en droit partielle de Coupal n'ont été signifiés à Me Brazeau que le 29 novembre, à midi moins le quart, soit trois heures environ après que le défendeur eût été trouvé en défaut, au sens de la loi.

Voici d'ailleurs dans leur texte, les raisons qui motivent la décision du juge Desmarais: "CONSIDÉRANT qu'il appert au dossier que le bref d'assignation

C. L. Campbell, élu président de l'ETAA

M. C. L. Campbell, de Sherbrooke, a été élu président de l'Eastern Townships Agricultural Association lors de la 70e assemblée annuelle de cet organisme tenue hier après-midi à l'aréna.

Parmi les autres items intéressants de la même assemblée, on remarque la détermination des dates des expositions qui auront lieu en 1956. On a aussi pris connaissance du rapport du président sortant en charge, le docteur L.-A. Gendreau, et du rapport financier pour l'année se terminant le 30 novembre 1955; il démontre un déficit de \$3,125.44 pour la période en question, et un surplus accumulé de \$134,962.65.

L'élection

Les 92 membres de la Société d'agriculture, qui avaient le droit de vote pour posséder au moins cinq actions, se sont d'abord choisis 32 directeurs dont deux nouveaux, M. N. H. Beach et Me Paul-M. Germain, élus en remplacement de M. E. Spafford, décédé, et de M. Hugh McClary. Voici la liste des autres: M. V. R. Beattie, de Richmond, M. N. G. Bennett, de Bury, M. J. Harry Blue, Carl Camirand, Colin L. Campbell, Louis-F. Codère, Ivan Dugré, Alphonse Gauthier, le docteur L.-A. Gendreau, Maurice Gingras, B. N. Holtham, Bud C. Howard, C. B. Howard, Emile Lévesque, C. D. J. MacMillan, Gordon McElrea, J.-P. Mulins, Wesley Nichol, Everett Nicol, Len. E. O'Donnell, W. S. Richardson, Alex. C. Ross, Douglas G. Ross, J.-A. Ste-Marie, J.-E.-R. Ste-Marie, M. T. Stenson, Eric T. Webster et Robert A. Webster.

Les 32 directeurs ont ensuite élu M. Colin L. Campbell comme président, en remplacement du docteur L.-A. Gendreau, devenu président honoraire. Le colonel J.-Emile Lévesque, deuxième vice-président, a été élu premier vice-président, et C. D. J. MacMillan, troisième vice-président. M. T. Stenson a été choisi deuxième vice-président. Pour sa part, M. W. G. MacDougall a été nommé vice-président honoraire. La minorité déclara se conformer à l'opinion de la majorité, dit la requête.

Malgré le refus de 62 employés de la compagnie, les United Steelworkers... veulent à tout prix négocier... une convention collective de travail affectant les 69 employés de cette compagnie.

Le R. P. R. Fortin chez les Francs

Les membres du club des Francs, réunis en très grand nombre hier soir à l'hôtel Sherbrooke pour dîner hebdomadaire, ont eu le plaisir d'entendre parler le Rév. Père Robert Fortin, s.s., co-fondateur des clubs de Francs de la province. C'était la première visite à Sherbrooke du Père Fortin depuis sa nomination par l'Assemblée épiscopale de Québec au titre d'aumônier général des clubs de Francs. Il a parlé de l'histoire de ces clubs sociaux catholiques, et il a fait un brillant exposé des origines, des buts essentiels et des principaux moyens d'action des Francs pour éveiller chez les membres de la première heure, maints souvenirs agréables.

Le distingué conférencier fut très élogieux et remercié par le président du club, M. Roland Labrecque, à la table d'honneur, on remarqua aussi MM. l'abbé Raoul Bruneau, animateur spirituel du club, Olivier Dubuc, premier président du club, Hector Lanctôt, J.-M. Jeanson, Denis Tremblay et Adrien Dupuis. C'était l'anniversaire de naissance de ces trois derniers et le fait fut mentionné par M. Laurent Blais, directeur du comité de réception.

Les directeurs des différents comités firent rapports de leurs activités qui démontrent que le club des Francs est de plus en plus actif. Ces directeurs sont MM. Roger Martin, Jules-Marie Leblanc, Dr Léo Blais, Martin Martel, Albert Dionne et Laurent Blais. Le responsable de tous les comités est M. Fernand Boisclair, vice-président.

Le club avait en même temps l'honneur d'accueillir quelques invités d'honneur en les personnes de MM. Roméo Drapeau, comptable, Yvon Paré, ingénieur civil, J.-Roland Thibault, Claude Ethier, Dr Charles Tessier, dentiste, qui furent respectivement présentés par MM. Alfred Landry, Gilles Daigneault, Aimé Bergeron, Florent Hébert et Me Marcel Guy.

Les "Actualités de la Semaine", telles que citées par M. Bruno Pigeon, ont donné lieu à une avalanche d'amendes qui n'épargna que de très rares membres.

On a annoncé que la retraite fermée annuelle du club aurait lieu définitivement les 16, 17 et 18 mars et qu'elle serait préchée par le Rév. Père R. Fortin. C'est M. Roland Bérubé qui est responsable de l'organisation de cette retraite.

Le R. P. R. Fortin chez les Francs

Chaque été des milliers de visiteurs à Sherbrooke se tiendra cette année les samedi, dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi, 25, 26, 27, 28, 29, 30 août.

L'exposition d'hiver aura lieu les samedi, dimanche, jeudi, 8, 9, 10 et 11 octobre.

M. V. R. Beattie, de Richmond, a profité de la fixation des dates des expositions de Sherbrooke pour inviter tous les actionnaires de l'ETAA à collaborer d'une façon ou d'une autre au succès de la 100e exposition agricole de Richmond qui aura lieu cette année.

Les livres précieux

M. W. G. MacDougall a profité de la 70e assemblée annuelle de la Société d'agriculture des Cantons de l'Est pour remettre entre les mains du secrétaire J.-E. Lamontagne trois des premiers livres de minutes de la Sherbrooke County Association.

M. Carl Camirand nie les avancés de M. Millette

Après avoir rencontré l'ingénieur Gaston Massé, surintendant du service municipal de l'électricité, l'échevin Carl Camirand s'est dit hier en mesure d'affirmer que les déclarations de M. Bertrand Millette, faites au ralliement des contribuables organisé dimanche dernier à la Salle Christ-Roi sous les auspices de la Ligue des propriétaires, sont fausses.

Le président du comité de l'électricité a qualifié de normal le fait que la consommation domestique soit inférieure à la consommation industrielle et que le revenu en soit plus élevé. Il a d'abord rappelé que pour une industrie, l'électricité est une matière première, tandis que pour un client domestique, c'est un service.

Le coût

L'échevin Camirand a ajouté qu'il en coûte beaucoup moins cher de fournir une certaine quantité d'électricité à un industriel que de fournir la même quantité à des clients domestiques. "Une industrie de 2,000 kw, a-t-il expliqué, ne requiert normalement que la construction et l'entretien d'une seule ligne, une seule installation et une seule lecture de compteurs, et une seule facture par mois. Pour pouvoir fournir cette même quantité au service domestique, il faut de 2,000 à 2,500 clients, avec autant de raccordements, compteurs, lectures et factures; plusieurs lignes de distribution primaires et secondaires avec 125 à 150 transformateurs, un travail considérable pour entretenir ces lignes et maintenir un service adéquat."

M. Camirand en a conclu que le prix de revient de l'électricité vendue aux industries est moins élevé que celui de l'électricité vendue aux clients domestiques, à Sherbrooke comme partout ailleurs.

Consommation

Le conseiller, d'autre part, a affirmé que "pour mesurer la demande et la consommation de nos industries, nous employons le même genre de compteurs et d'installations que ceux qui sont utilisés par les autres compagnies, telles que l'Hydro-Québec, la Shawinigan, la Southern Canada, etc., et que les taux sont semblables."

M. Carl Camirand a rappelé que le règlement 735 de l'électricité exige un facteur de puissance de 90 pour cent des clients industriels, et que 95 pour cent de ceux-ci ont un facteur de 90 pour cent et plus. "La demande des quelques autres clients au-dessous, a-t-il dit, est en terminant, est corrigée à 90 pour cent."

Le président du comité municipal de l'électricité a enfin signalé que des employés de ce département municipal suivent des cours du soir pour se perfectionner et ainsi mieux servir la cité. Il a aussi déclaré que M. Gaston Massé est toujours à la disposition des contribuables qui veulent se renseigner sur le service dont il est le surintendant.

La parade régulière des cadets de l'air de l'escadron 67 (Rotary), de Sherbrooke, aura lieu vendredi, le 20 janvier, à 19 h. 30, au manège militaire de la rue Williams. L'uniforme bleu No 1 est de rigueur. Par ordre du commandant, S/L F. J. LORD, DFC.

(A suivre en page 2)

(A suivre en page 2)

Fondée en 1910
Pour tous services : 221, rue Dufferin
Sherbrooke
Téléphone : LO 9-2525

Rédacteur en chef : Louis-Philippe ROBIDOUX
Services des nouvelles :
La Presse Canadienne—La Presse Associée, (E.-U.)
L'Agence Reuter

La Presse Canadienne est seule autorisée à faire emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Presse Canadienne, à la Presse Associée ou à l'Agence Reuter ainsi que de toutes les informations locales que La Tribune publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières de La Tribune sont également réservés. (Autorité comme matière postale de seconde classe par le ministère des Postes.)

Représentants :
Aux E.-U. : Gilman, Nicoll & Ruthman, New York
Chicago, Philadelphie, Boston et San Francisco.
Au Canada : A. H. Toppin, 53 Yonge Street, Toronto

Toute réclamation concernant la publication d'une annonce devra être faite dans les trois jours qui suivent et la responsabilité de l'éditeur pour une erreur ou une omission ne peut excéder le montant déboursé pour l'annonce.

VENDREDI, 20 JANVIER 1956

Notre district judiciaire réclame un autre juge

Le protonotaire de la Cour Supérieure, pour le district de Saint-François, Me Albert Désilets, c.r., vient de rendre public le rapport des affaires judiciaires traitées et enregistrées au greffe de la Cour Supérieure de Sherbrooke, au cours de 1955.

Cet excellent rapport atteste, on a pu s'en rendre compte, une augmentation fort considérable de la tâche qui incombe à nos juges chargés de bien servir les fins de la Justice en même temps que les intérêts des justiciables. Notre ville grandit, notre territoire croît en population et il résulte naturellement de ce fait que l'activité s'avère proportionnellement plus grande au Palais de Justice local. A ce propos, les statistiques fournies par le protonotaire sont éloquentes et concluantes : les jugements rendus, au cours des douze derniers mois par nos savants magistrats, marquent une progression de 153 sur ceux de 1954, cependant qu'un surplus considérable est signalé dans le nombre des brefs de sommation et des brefs d'exécution. Et cela ne comprend pas les causes qui relèvent de la procédure criminelle.

Si donc, après avoir considéré ce rapport de M. Désilets et apprécié le travail accompli l'an dernier, d'aucuns se plaignent encore des "lenteurs de la justice", c'est sans doute qu'ils conçoivent mal les responsabilités de ceux qui ont le devoir d'étudier une foule de questions compliquées, un nombre de plus en plus grand de causes qui exigent un examen aussi attentif que profond ; c'est sans doute aussi parce qu'on ne se rend probablement pas assez compte que l'un de nos trois juges de la Cour Supérieure est en quelque sorte oblié, de par ses fonctions, de consacrer une partie de son temps au district de Bedford, c'est-à-dire de séjurer fréquemment en dehors de Sherbrooke. Autrement dit, on ne saurait exiger de lui que ce soit l'impossible, et le témoignage que le protonotaire rend à nos juges, en disant qu'ils "méritent toute notre admiration, pour être sans cesse sur la brèche, afin qu'il n'y ait pas de retard encore plus prononcé dans l'administration de la justice", est équitable et bien fondé.

Que la justice soit expéditive, c'est parfaitement désirable, mais il est autrement plus désirable encore que les décisions de nos juges reposent sur des bases inébranlables et sur une jurisprudence aussi solide, aussi éclairée qu'éprouvée. De là l'importance de ne point charger d'un fardeau trop lourd ceux qui doivent prononcer des arrêts contre lesquels, en majorité des cas, on ne devrait pas avoir à revenir.

Après avoir simplement mentionné le problème des délais qui peuvent se produire entre l'inscription et l'audition des causes, en Cour Supérieure locale, le protonotaire en arrive à cette conclusion que le ministère de la Justice ne manquera sûrement pas d'examiner à son mérite : le crois sincèrement, avec les avocats, que la nomination d'un quatrième juge, attaché au district, est la seule solution qui s'impose.

En effet, il semble à tous que ce serait là l'unique moyen d'alléger le travail qui incombe actuellement à nos juges et de prévenir, chez nous, certaines lenteurs de l'administration de la justice dont ceux-ci ne sont humainement pas responsables.

Il va de soi que le quatrième juge qui partagerait, ici, la tâche de ses collègues devrait être choisi avec autant de discernement que possible, c'est-à-dire qu'il devrait être parfaitement qualifié pour les hautes fonctions qu'il assumerait, un citoyen d'une intégrité reconnue, habitué à saisir rapidement les points essentiels des questions en litige et désireux, par avance, de faire sienne cette belle maxime de l'immortel Socrate : "La seule chose que je me suis proposée toute ma vie, en public ou en particulier, c'est de ne jamais céder à qui que ce soit contre la justice". De ces hommes, il y en a encore, Dieu merci, parmi nos disciples de Thémis, et nous voulons espérer que le gouvernement d'Ottawa accueillera favorablement la suggestion qui lui est faite d'en désigner un avant longtemps à la haute magistrature locale.

Le Canada, au 10e rang pour la production

De très nombreux Canadiens, inattentifs à ce qui se passe autour d'eux, ignorent encore que leur pays compte aujourd'hui parmi les plus importants du monde dans les domaines de l'industrie et du commerce. Il faut que des économistes avertis, des hommes d'affaires éminents nous rappellent, de temps à autre, ces vérités, pour que nous en ayons pleinement conscience.

Récemment, le président de "The Bank of Nova Scotia", M. H. L. Enman, disait avec raison : "Nous sommes si près des Etats-Unis et si habitués aux statistiques astronomiques concernant la gigantesque économie, que nous ne savons pas toujours réaliser la puissance de production de notre pays. La plupart de nos gens savent, par exemple, que le Canada se classe aujourd'hui au quatrième rang des grandes puissances commerciales du monde ; mais combien de Canadiens se rendent compte que leur pays se classe au dixième rang de toutes les nations de la terre sous le rapport de la production nationale ? Il y a seulement sept nations qui, en fait, produisent plus que la nôtre : les Etats-Unis, la Russie, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne de l'Ouest, les Indes et la Chine avec leur énorme population. Et encore, sous le rapport de la production industrielle, le Canada se classe favorablement à un échelon plus élevé que les Indes et la Chine". En effet, ce sont là des choses que beaucoup de nos compatriotes ignorent et qu'il est bon de rappeler, quand ce ne serait que pour nourrir notre confiance en l'avenir.

M. Enman ajoute que la production industrielle du Canada est aujourd'hui deux fois plus considérable qu'avant la dernière guerre et que nos industries produisent, en 1955, deux fois et demie plus que dans les dernières années d'avant 1940. N'est-ce pas suffisant pour justifier les espoirs les plus exigeants et pour confirmer la prédiction du grand sir Wilfrid Laurier qui affirmait, au tournant du présent siècle, que le vingtième siècle serait le siècle du Canada ?

Feuilles Volantes

- Comme on est frappé, on vibre.
- Tant on trébuche qu'à la fin on tombe.
- Il n'est pas de bon ton de cacher ses vraies couleurs.
- Bonne règle de conduite : tâcher de se suffire sans suffisance.
- Variante : Qu'importe la façon, pourvu qu'on ait l'adresse !
- Chacun peut, en face de l'équivoque, exercer son jugement tout à son aise.
- Comment se défendre toujours de juger sur les apparences qui habitent, selon les mille et une variations de la mode, tant de réel ?

TRISTAN

L'opinion des autres

Les travailleurs âgés
Le problème des travailleurs âgés en est un dont l'on devra s'occuper devant la montée des charges sociales de l'Etat. Tant qu'un travailleur peut gagner sa vie par son propre travail, on devrait l'encourager à le faire, plutôt que de le forcer à devenir un pensionnaire de l'Etat sous une forme ou sous une autre. Les finances publiques s'en porteraient mieux. — Camille L'HEUREUX. (Le Droit — Ottawa)

Un drame de notre époque
Un projet de loi a été déposé à la Chambre française prévoyant que, dans toutes les entreprises privées, un certain contingent d'emplois soit réservé aux personnes âgées de cinquante ans et plus. Un des drames sociaux de notre époque est la difficulté — pour ne pas dire l'impossibilité — que rencontrent les hommes et les femmes de cinquante, voire même de quarante-cinq ou de quarante ans, à trouver du travail. L'administration impose des limites d'âge pour ses concours. L'entreprise privée, qui pourrait plus librement embaucher, a contracté peu à peu l'habitude de ne faire appel qu'à des jeunes. Si bien que nombre de cinquante-génaires, tout aussi valides que leurs cadets bien souvent, ayant sur eux l'avantage de l'expérience, se trouvent voués à un chômage prématuré, avec toutes ses conséquences désastreuses pour les familles dont ils ont la charge. (L'Action Catholique — Québec)

Les Beaux Vers

Phares

L'ECLATANT Sirius luit dans la nuit glacée. — Et toi sur le plus noir horizon, O Pensée ! Ici, le cap : un phare. En bas, le gouffre, énorme. — Qu'un esprit illumine et le chaos prend forme. Poudroierement d'or sur le flot gris : l'astre se lève. — Parfois la vérité nait des brumes du rêve. — Maurice POTTECHER (Vers inédits)

Progrès de l'habitation

par John KINGSLEY

Pendant les dix années écoulées depuis 1945, on a construit près de deux millions et quart de maisons et plain-pieds permanents en Angleterre, soit l'équivalent d'un logement par 23 personnes de la population. L'examen des totaux annuels de logements terminés place cette réalisation dans une perspective encore plus favorable. De 56,000 qu'il était en 1946, première année complète d'après-guerre pendant laquelle bien d'autres exigences étaient également urgentes se faisaient sentir sur les approvisionnements restreints de main-d'oeuvre et de matériaux, le total annuel est passé à 141,000 en 1947, 232,000 en 1948, pour se stabiliser pendant les trois années suivantes à un moyen de 204,000, qui correspondait assez bien à la quantité existante de ressources. La hausse a repris en 1952, alors qu'on entreprenait un chiffre de 248,000, suivi de 327,000 en 1953 et du record de 354,000 en 1954.

Il faut rapprocher ces chiffres de certains autres faits significatifs. Depuis qu'on a lancé le programme d'habitation d'après-guerre, on a fourni 460,000 autres logements grâce à la réparation de maisons inoccupées qui avaient été endommagées pendant la guerre ; grâce à la conversion de vieux logements de bâtiments existants, par exemple la transformation en appartements de maisons très grandes ou peu économiques pour d'autres causes, et l'érection de 156,000 unités nouvelles, soit des appartements, des maisons individuelles, des chalets municipaux ont réparés environ 775,000 maisons endommagées en temps de guerre mais occupées et des entrepreneurs particuliers ont traité, de la même façon, d'autres propriétés dont on peut déterminer le nombre. Sans compter ces derniers travaux, on a donc fourni en tout 2,700,000 logements permanents ou temporaires, soit un par 19 de population.

Le programme a subi des transformations au fur et à mesure de son exécution, pour tenir compte du degré d'urgence, de la nécessité de modifier la priorité, des ressources existantes et des exigences pressantes d'autres secteurs de l'économie, par exemple l'expansion du commerce d'exportation, l'agrandissement ou le rééquipement d'industries essentielles et de services d'utilité publique. Bien que le gouvernement central ait posé la politique d'application générale, la mise en oeuvre est restée entièrement entre les mains des autorités municipales agissant par l'intermédiaire de leurs administrations de l'habitation.

Mode de permis

Au début, le règlement strict de permis d'un régime d'après-guerre a entraîné de nouvelles constructions et l'on insistait fortement auprès des autorités municipales pour qu'elles fournissent la plus grande proportion possible de nouveaux bâtiments de location. On a établi à diverses reprises certaines restrictions, par exemple, trois ou quatre maisons construites par l'Etat pour une par l'entreprise privée, mais on ne s'y conformait qu'en gros et, à mesure que les diverses pressions s'allégèrent, on a commencé à tomber dans l'oubli, jusqu'à ce que parut entièrement le régime des permis en 1954. En conséquence, ainsi que quelques chiffres le démontrent, la proportion de maisons dues à l'entreprise privée a augmenté rapidement. Sur les 141,000 maisons terminées en 1947, 41,000 étaient pour des propriétaires particuliers. En 1951, le nombre de maisons particulières a atteint 25,000 sur un total de 202,000 mais, en 1954, il était de 92,000 sur 354,000, de sorte que la proportion est passée de un à quatre. En 1955, cette proportion a encore augmenté et il est maintenant près de un à cinq.

On a appliqué beaucoup d'ingéniosité à l'accomplissement de cette tâche gigantesque. On a favorisé et appliqué les méthodes non traditionnelles de construction, notamment les diverses méthodes de préfabrication, les nouveaux moyens de construction tels que les maisons d'acier, ainsi qu'une plus grande uniformisation des matériaux et des accessoires. Les architectes, les ingénieurs, les entrepreneurs, de toutes les industries de la construction et de l'équipement ont tous collaboré afin d'obtenir des plans économiques pour l'utilisation de l'espace, pour l'amélioration du confort, pour l'achat d'un meilleur isolément et pour un meilleur éclairage, pour améliorer le fini. Ils ont reçu un encouragement considérable et actif de la part de l'Etat, qui a pris l'initiative de recherches et de l'établissement de plans, et mis à leur disposition des ressources précieuses telles que celles du Programme de recherche sur la construction.

Il en est résulté que la maison moyenne d'après-guerre en Angleterre, surtout construite par une municipalité, vaut mieux que son équivalent d'avant-guerre et soutient la comparaison avec les meilleurs construits n'importe où dans le monde. (B.L.R.U.)

EN UN MOT "EXQUIS"

JORDAN
Gold Seal
SHERRY

JORDAN
Produit canadien de tous les Canadiens

Un congrès bien réussi

La presse française d'outremer au 4e congrès des Journalistes de langue française.

Ouvrant à Montréal, au Canada, le 4ème Congrès de l'Association Internationale des Journalistes de Langue Française, S. E. l'honorable Gaspard Fauteux, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, déclarait : "C'est le premier congrès d'envergure mondiale qui se tient au Canada. Dans des rencontres extrêmement fécondes, des journalistes d'expression française venant d'aussi loin que France, de Belgique, de Suisse, d'Haïti et d'Afrique, où la France a imprimé profondément de hauts caractères de civilisation, apprendront à se mieux connaître."

En effet, ces assises groupaient pour la 1ère fois au Canada, une centaine de journalistes d'expression française et elles ont revêtu une importance particulière puisque la survivance de la province de Québec, comme groupe ethnique distinct, a été grandement favorisée par les premiers journalistes de langue française ; elles ont créé un ralliement encourageant et prometteur de vie et de pensée française et ont contribué à accroître le rayonnement de la culture française au Canada.

Il convient de signaler, qu'outre les séances d'études, où des échanges de vues particulièrement fructueux sur tous les problèmes professionnels et syndicaux ont eu lieu entre les journalistes d'Europe et d'Amérique, une importante manifestation a marqué ce congrès : une "Exposition de la Presse de Langue Française dans le Monde". Organisée dans le grand hall de l'Université de Montréal, pendant les six jours de congrès, cette exposition a rencontré un grand succès auprès du public canadien qui put constater combien le nombre des journaux de langue française de toutes sortes, quotidiens, hebdomadaires, revues, publications corporatives, était élevé. Il importe de souligner, à ce sujet, que la Presse française d'outremer figurait en bonne place dans les journaux et revues d'Afrique du Nord, d'Afrique Noire, de Madagascar, du Pacifique, des Antilles, de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie montrant à nos amis canadiens combien le rayonnement et le prestige de la langue et de la culture française était grands dans tous nos territoires d'outremer. Devant le succès remporté par les journaux de la Presse française d'outremer, nous tenons à adresser nos vifs remerciements à nos confrères d'outremer qui ont envoyé les journaux et publications nécessaires.

Mentionnons, d'autre part, que notre confrère Louis Delheil-Cuzeau, président du Syndicat de la Presse Française d'Outremer, qui faisait partie de la délégation française, a apporté aux confrères canadiens, le salut confraternel de son Syndicat. Il a, par ailleurs, remis, à l'Hôtel de Ville de Montréal, à son maire M. Jean Drapeau, un message de M. Jacques Féron, président du Conseil Municipal de Paris, et deux médailles de la ville de Paris à deux journalistes canadiens : MM. Jean-Marie Morin, président de l'Union Canadienne des Journalistes de Langue Française, et Roger Champonix, président du 4ème Congrès Mondial de l'Association Internationale des Journalistes de Langue Française.

GRAIN DE SAGESSE

Pour le chrétien, toute journée est un trésor qu'il doit faire valoir et dont il doit rendre compte à Dieu.
Georges GOYAU

Signalons enfin que notre confrère, L. Delheil-Cuzeau, a présidé dernièrement à Paris, un délégué du Syndicat de la Presse Française d'Outremer, au cours duquel quelques membres de ce Syndicat qui avaient participé au 4ème Congrès de l'Association Internationale des Journalistes de Langue Française, ont donné leurs impressions sur leur séjour dans la province de Québec. Tour à tour, MM. Sacquet, président de la Presse nord-africaine, Marceau Dupont, président de l'Association des Correspondants d'Amérique Latine, et Edmond Delage, président de la Presse Maritime, ont évoqué les brillantes manifestations qui ont marqué les rencontres des journalistes de langue française, à Montréal, à Trois-Rivières, à Ottawa et à Québec, et ont souligné combien la confraternité entre les journalistes d'expression française s'était affirmée lors de ces assises canadiennes. (Presse de l'Union française)

Problèmes d'histoire

Au début du régime anglais, la tâche des curés fut-elle très lourde ? Le recrutement du clergé fut à peu près entièrement arrêté, mais la population augmentait et de nouvelles paroisses voyaient le jour, de sorte que les curés devaient se multiplier pour accomplir leur tâche. Ils avaient prendre soin de chaque paroisse, souvent très éloignées et très peuplées. Le curé Truteau, de Kamouraska, devait parcourir le territoire de la Rivière-Ouelle à l'Île-Verte ; un seul prêtre, M. Verreau, devait desservir toute la Beauce ; M. Huot accomplissait le ministère à Champlain, Batiscan et St-Geneviève-de-Batiscan ; M. Brassard s'occupait en même temps de Nicolet et de la Baie-du-Febvre ; M. Hingan desservait en même temps l'Islet, le Cap-St-Jacques et l'Île-aux-Croixes. La plupart des curés devaient visiter deux, trois et même quatre paroisses, et ils étaient absolument seuls pour accomplir leur tâche. C'était vraiment héroïque de leur part.

A quelle région appartient la paroisse St-Joachim-de-Tourelle ?

Elle fait partie de la Gaspésie. Ses registres s'ouvrirent le 2 janvier 1917, alors que fut désigné le premier curé résidant. L'érection canonique et civile remontait à l'année précédente. Détachée de la paroisse Ste-Anne-des-Monts, cette paroisse fait partie des cantons de Tourelle et de Christie. La municipalité de St-Joachim reçut son incorporation en 1923. Le village est situé sur la rive sud du St-Laurent, à 5 milles de Ste-Anne-des-Monts. La création du canton de Tourelle remonte au 3 octobre 1868. Son nom provient, paraît-il, de ce qu'il se trouve un rocher en forme de tourelle sur le rivage.

Alger à l'amphithéâtre de chimie le plus moderne de France

La Faculté des Sciences d'Alger peut s'enorgueillir de posséder l'amphithéâtre le plus moderne. De forme rectangulaire, il comprend 2 entrées latérales pour les étudiants et 4 entrées pour les professeurs. Le plafond est lumineux à ciel ouvert, avec plaques de verre pour tamiser la lumière du jour, dans ce plafond est installé un système de ventilation rapide et complet. Trente secondes suffisent pour une ventilation complète de la salle. De plus, sur la pailleuse servant aux expériences, deux tubes d'aspiration ont été placés pour les gaz lourds. En outre, le fond de l'amphithéâtre est percé d'ouvertures permettant une aération permanente. Un système électrique permet d'obstruer le plafond et d'obtenir l'obscurité pour les projections en 85 secondes. L'éclairage artificiel est composé de 46 arcs au mercure et 7 globes à lumière incandescente ; ces derniers utilisés après une pro-



RENAISSANCE D'UN VOLCAN — Cette vue spectaculaire est celle du cratère du volcan Mihara, sur l'île d'Oshima, au Japon, lors de sa dernière éruption. C'est la première fois en deux ans que le Mihara se mettait en éruption et ses grondements furent entendus sur toute l'île.

jection permettent, grâce à une lumière tamisée, une réadaptation progressive à l'état de lumière.

Logement à louer

Monsieur et Madame visitent des logements à louer et pénètrent dans une maison vacante de construction récente. — Tiens ! dit monsieur, on a prévu une cabine téléphonique. — Fais donc pas ton fou ! dit madame, tu ne devines pas que c'est la salle à dîner ?

"Captain Morgan est en ville !"

De Luxe GOLD LABEL Black Label
RHUM
Captain Morgan

1955	1.5 MILLIARD
1950	989.3 MILLIONS
1940	392.8 MILLIONS
1930	343.6 MILLIONS
1920	132.0 MILLIONS
1910	53.7 MILLIONS
1900	32.3 MILLIONS
1890	19.3 MILLIONS
1880	6.9 MILLIONS

progrès... progrès soutenus

... En assurances-vie en cours, actuellement de \$1.5 milliard
... En services et en efficacité... avec notre nouveau siège social
... En dividendes aux assurés participants

En 1955 les progrès de la Confédération Life se sont maintenus à un très haut degré. La nouvelle production, s'élevant à \$195,312,571, représente le plus haut point que l'Association ait jamais atteint. Elle est la contrepartie de la confiance du public en l'Association et de son désir de protection et de sécurité financière.

Les dividendes qu'on a payés aux assurés en 1955 ont établi un nouveau record, \$2,998,813. On en a déjà annoncé une autre augmentation en 1956.

Voici d'autres records établis en 1955
Paiements aux assurés vivants, \$20,928,936
Paiements aux bénéficiaires des assurés décédés, \$7,414,615
Rentés en cours, paiements annuels de \$20,402,944
Prestations maladie et accidents payées, \$4,580,502

Au cours de l'année passée, les employés ont montré ce qu'ils pensent de l'assurance vie collective en portant à \$398,260,004 le montant global des contrats collectifs qu'ils détiennent auprès de la Confédération Life.

La Confédération Life est reconnaisance au public de sa confiance, ainsi que de la façon dont on approuve ses programmes de protection et d'épargne de tout premier ordre.

Aujourd'hui, l'actif total s'élève à \$341,147,349 et garantit les polices de votre compagnie.
Sur demande, nous vous enverrons avec plaisir un exemplaire du rapport annuel.

Confederation Life
ASSOCIATION
Fondée en 1871—Siège social, Toronto

Votre menu de vendredi

Certaines personnes considèrent la soupe française à l'oignon comme un mets fin mais difficile à préparer. Permettez-nous de vous assurer à ce sujet. Voici tout ce qu'il vous faut pour l'appréter.

- Soupe à l'oignon française
1/4 tasse de beurre
4 oignons moyens, tranchés minces
4 tasses de bouillon gras ou de consommé en boîte
1/4 c. à thé de sel

Une pincée de poivre
6 tranches de pain français
1/2 tasse de fromage fort râpé
Fondre le beurre dans une soupière de 1 1/2 pinte. Ajouter les oignons et brasser pour bien mélanger au beurre. Couvrir et laisser mijoter sur feu doux pendant 15 minutes. Ajouter le bouillon gras ou le consommé, le sel, la pincée de poivre et brasser le tout. Couvrir et laisser mijoter pendant 20 minutes. Juste avant de servir, faire griller les tranches de pain français jusqu'à ce qu'elles soient bien croustillantes. Mettre le pain grillé dans un grand bol à soupe chaud, ou dans des assiettes à soupe individuelles. Verser rapidement la soupe à l'oignon sur le pain grillé. Saupoudrer sur le dessus du fromage râpé ou laissez vos gens s'en servir à leur goût. (6 portions.)

TAILLEUR
Pour dames et messieurs
Réparations générales
F. COLLETTE
77 King-Ouest - Tél. LO 2-4334
SHERBROOKE

TÊTES NOIRES
Ne pincez pas les têtes noires pour laisser de laides cicatrices... faites les tomber à l'aide de la poudre PEROXINE. Simple - sûre - nettoie en profondeur les pores de la peau. Redonne à votre peau de la vitalité et du charme. Chez votre pharmacien. Résultats garantis. Prix: \$1.50.

POUDRE PEROXINE

Carnet MONDAIN

Mme J.-S. Bourque, épouse de l'honorable J.-S. Bourque, ministre des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques, était de passage à Québec pour la semaine.

M. et Mme Antonio Bibeau et leur neveu, M. Emilio Boutin, de Bromptonville, sont partis pour Miami, Floride, où ils séjourneront cinq semaines.

M. et Mme Antonio Daigle, de Coaticook, étaient de passage à Sherbrooke mardi à l'occasion du concert symphonique.

Mlle Lucie Mesnard, directrice provinciale de la société de la Croix-Rouge canadienne, était de passage à Sherbrooke ces jours derniers.

Mmes Madeleine et Simone Liberté, de Québec, étaient de passage à Sherbrooke mercredi.

Mme Gérard Lemieux, de Weedon, était de passage à Sherbrooke, mardi soir à l'occasion de la réunion annuelle de la Croix-Rouge.

Toutes les anciennes élèves du Mont Notre-Dame sont invitées à se rendre en la chapelle du Mont Notre-Dame pour les Quarante-Heures qui auront lieu aujourd'hui, demain et dimanche.

La réunion des membres de la congrégation des Enfants de Marie de la paroisse de la cathédrale aura lieu lundi soir le 23 janvier à 7 heures 30. Toutes les demoiselles de la paroisse, congrégantes ou non, sont invitées à cette assemblée spéciale qui aura lieu à la salle paroissiale immédiatement après l'office.

L'assemblée des cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc de la paroisse Coeur Immaculé de Marie aura lieu dimanche le 22 janvier à 7 heures 30. Il y aura échange de cadeaux et prix de présence. L'initiation des nouveaux membres ainsi que le changement de décorations et l'élection d'un nouveau conseil pour

La popularité des sandwiches

Il n'y a pas à dire, s'il y a un mets qui reçoit l'appui sans restriction des enfants, ce sont les sandwiches. Demandez à titre d'expérience, à des enfants, un soir où votre imagination sera à cours d'inventions pour le menu du souper, demandez à vos enfants ce qu'ils mangeraient, en regardant la télévision, ou tout simplement autour de la table... et je suis prêt à vous parier qu'ils répondront: "Des sandwiches"... Avec des liqueurs douces, du chocolat, ou du lait, les sandwiches demeurent parmi les mets favoris des enfants, jeunes et vieux. Vous connaissez, je suppose, à part les sandwiches au fromage ou au beurre d'arachides, mille et une façon d'appréter les sandwiches. En voici une autre, qui n'est pas le contenu de la sandwich qui est différent, mais le contenant... Essayez donc de combiner, en faisant vos sandwiches, un morceau de pain français, pour le dessus, et un morceau de pain ordinaire en dessous... de la même façon, un morceau de pain blanc, et un morceau de pain de seigle... un morceau de pain de blé entier, et un morceau de pain blanc, et enfin avec un morceau de pain blanc, un morceau de pain au raisin... N'est-ce pas que ces idées sont enrichissantes ?

Votre horoscope

Samedi, le 21 janvier 1956.
21 mars au 19 avril (LE BELIER) — Il est peu probable que votre entourage approuve votre conduite ou votre façon de voir les choses. Ne vous précipitez pas de l'opinion populaire. Allez droit au but.
20 avril au 20 mai (LE TAUREAU) — Une amitié qui a pris de l'importance dernièrement risque de vous faire perdre trop de temps. Discussions familiales à l'horizon.
21 mai au 21 juin (LES GEMEAUX) — Tout semble marcher sur des roulettes, sauf que vous n'avez pas résolu les remarques de votre conjoint ou associé. Pesez bien le sens de vos paroles.
22 juin au 21 juillet (LE CANCER) — N'hésitez pas à faire les changements qui s'imposent en vue de votre avancement. La situation financière tourne à votre avantage en plusieurs domaines.
22 juillet au 21 août (LE LION) — Il vous arrive, de façon inattendue, une bonne nouvelle. Il y a également progrès marqué dans une affaire qui vous intéresse depuis longtemps. Votre confiance est bien placée.
22 août au 22 septembre (LA VIERGE) — Pensez-y bien avant de poser un geste important contre une personne qui vous a blessé. Des paroles trop acerbes pourraient entraîner d'autres difficultés.
23 septembre au 21 octobre (LA BALANCE) — Ce devrait être une de vos bonnes journées, car il y a des indices de profits et de surprises agréables. Ne négligez pas vos relations sociales.
21 novembre au 21 décembre (LE SCORPION) — Exposez vos buts à des amis qui vous inspirent confiance, car vous pouvez obtenir de l'aide auprès d'eux. Un renseignement vous est nécessaire.
22 novembre au 21 décembre (LE SAGITTAIRE) — Vous obtenez le feu de la rampe, mais il y a des indications contraires à l'argent et aux dépenses. Des conflits vous sont faites.
22 décembre au 20 janvier (LE CAPRICORNE) — Votre planète indique un courant de circonstances qui sont importantes pour vos gains ou vos ressources en commun. Une magnifique occasion vous met en vedette.
21 janvier au 19 février (LE VERSEAU) — Vous avancez difficilement dans vos démarches ou activités à cause du manque de coopération de quelqu'un. Nouvelles contradictions.
20 février au 20 mars (LES POISSONS) — Vous avez la possibilité d'arranger une affaire de façon inattendue. Un fait peu important entraîne des conséquences. SI C'EST AUJOURD'HUI VOTRE ANNIVERSAIRE Vous êtes fidèle et constant et vous aurez de grands avantages qui vous permettront de réaliser vos ambitions. Vous êtes plus émetteur que récepteur et vous aimez à vous laisser guider par l'intuition. L'amour vous vaudra d'appréciables compensations.



M. et Mme Donald Benoit (Yolande Waite) dont le mariage a été célébré récemment. Mme Benoit est la fille de M. et Mme Armand Waite, de la ville, et M. Benoit est le fils de M. et Mme Laurent Benoit, également de la ville.

La civilisation occidentale perd du terrain devant la révolte des masses

(PC) — Dorothy Thompson, journaliste américaine bien connue pour ses commentaires politiques, a exprimé l'avis à Toronto cette semaine que la civilisation occidentale perd du terrain devant la révolte des masses, aussi bien à l'intérieur des systèmes démocratiques qu'en dehors de ces structures. Prenant la parole devant un groupe de personnes réunies dans le hall d'honneur de l'Université de Toronto, Mademoiselle Thompson a souligné que les pays démocratiques doivent se mesurer à deux grandes forces, la Russie et "l'homme de la masse" qui est le produit de la civilisation occidentale. "Dans notre civilisation, a-t-elle expliqué, les masses sont formées de gens qui ne pensent pas par eux-mêmes, ne peuvent se suffire à eux-mêmes et se préoccupent avant tout de leur sécurité." Selon la conférencière, si nous voulons survivre, il nous faut créer une classe laborieuse formée d'individus qui ont pris conscience d'eux-mêmes.



4850 10-18

Au Petit Bonheur
Écoutez la radio distraitements l'autre jour lorsque je suis allée à l'annonce d'une nouvelle. L'annonceur nous disait d'un ton très calme qu'un savant venait de découvrir un cœur artificiel capable de remplacer indéfiniment le cœur humain. Par la suite, j'ai eu beau scruter les journaux et écouter tous les commentaires de la radio ou de la T. V. Je n'ai rien entendu qui ait pu apporter quelque éclaircissement à cette prodigieuse nouvelle. A y bien songer, la nouvelle a peu-être été censurée quand on pense aux conséquences de la nouvelle invention. Je me demande même s'il y a eu une question à Ottawa? Non pas la colline parlementaire, mais à ce grand congrès de cardiologie qui se tient dans la capitale actuelllement. Car il y a des cœurs humains si peu doués de bonté qu'on peut avec inquiétude se demander ce qu'il adviendrait du pauvre monde si on remplaçait le siège de l'affection, de la sympathie, de la bonté par un vulgaire robot. Que diriez-vous de l'U.R.S.S. dirigée par des hommes au cœur artificiel, de la Société des Nations unies où ne traiteraient que des cœurs robots. Et sans aller aussi loin, aimeriez-vous travailler pour un patron au cœur mécanique? Cela n'amènerait pas grand changement, diront des malins! Oh! j'en pense, les détails de cette invention nous seront peut-être révélés... à la St-Valentin!

MARTHE.
Vos Hémorroïdes
Vos hémorroïdes, comme tous les autres troubles internes, doivent être traités d'une façon interne. C'est pourquoi la plus récente découverte dans ce domaine — le traitement liquide Pyltone — donne des résultats qui dépassent ceux des autres traitements. Plusieurs examinaux affirment qu'une seule bouteille de Pyltone est suffisante. D'autres ont eu besoin de plus d'une bouteille. Mais tous nous ont reconnus les résultats. Voulez-vous que l'on obtienne de la première bouteille de Pyltone, ou le prix est remboursé immédiatement. \$23 chez tous les pharmaciens, ou nous vous en posterons une bouteille sur réception de l'argent. Pyltone Co., Vancouver, C. B.

De quatre à cinq...

Les filles du Nil ont enfin obtenu le droit de vote!

Mais il doit se trouver aujourd'hui, en Egypte, plus d'un rimeur qui leur cherche un nom encadrant mieux ce succès féministe. Car, avec un nom aussi poétique que les "filles du Nil", les Égyptiennes nous font plus penser à des Ondine qu'à des Jeanne d'Arc.

De toute façon, elles ont obtenu ce qu'elles réclamaient, c'est là le principal. Puisqu'en Egypte, tout comme aux Indes, en France, aux États-Unis et au Canada, le principal sera toujours ce que les autres nous doivent. Que ce soit un salaire, une allocation familiale, une pension de vieillesse, ou le droit de voter...

Que l'on reconnaisse aux femmes d'Egypte le droit de participer à la chose politique de leur pays au même titre que les hommes, je suis bien d'accord. J'ai d'ailleurs attendu assez longtemps mes 21 ans, que je n'ai pas du tout l'intention de laisser passer inaperçu le jour de la votation, l'été prochain.

Mais le trouve que l'on donne tellement de temps à faire prévaloir ses droits que l'on en oublie les devoirs qu'ils supposent. Vous demanderez à vos amies ce qu'elles pensent du réarmement de l'Allemagne, ce à qui tend l'ONU, l'OTAN, ou l'UNESCO, ce qu'elles savent du contenu des bills 19 et 20, sur quel elles s'appuient pour juger de l'économie de la province ou du pays.

Et si jamais vous me rencontrez, dites-moi quelles vous ont fait!

THERESE.

S'habiller avec soin

Rien n'est plus désagréable qu'une fermeture-éclair qui ne marche pas ou qui marche mal. En plus de causer des embarras, la fermeture-éclair qui se brise au mauvais moment peut faire fuir autant qu'une tache qui brise l'apparence d'un vêtement, en plein milieu d'une jupe par exemple.

Achetez donc toujours de très bonnes fermeture-éclair, et si vous voulez éviter les accidents, traitez-les doucement, en insistant votre vêtement comme en l'ôtant.

Brossez vos vêtements sans crainte, faites-les sécher souvent, ne les laissez jamais se décolorer ou se déchirer sans y voir immédiatement. Voyez toujours à ce que le bas de vos robes et de vos costumes soient bien cousus et que les doublures ne dépassent pas. Cousez vos boutons solidement; raffermissez souvent les agrafes et les boutons à pression. Tous ces petits conseils forment la différence qui existe entre une femme qui a l'air habillée soigneusement, et une autre qui n'a pas cet air-là.



Toujours la meilleure!

A LOUER
CHEZ JACQUELINE COSTUMES ENR.
Costumes de mariées, Maquillage et accessoires, etc.
A LOUER SEULEMENT A PRIX TRÈS POPULAIRES
23 nord, rue Wellington — Tél. LO 2-9197 — Sherbrooke
(Au-dessus du magasin Thrift)

WESTERN OIL LTÉE
HUILE À POÊLE ET FOURNAISE—BRÛLEURS À L'HUILE
100 gallons d'huile tirés au sort à chaque mois.
Bureau: 6 sud, rue Wellington
Tél. LO 7-5000 — Sherbrooke

VENTE ANNUELLE DE LAINAGES
DU 23 AU 31 JANVIER
Au cours de cette vente, nous vous offrons des valeurs extra spéciales sur notre marchandise de première qualité.
COUVERTURES KENWOOD avec des épargnes de \$1.00 à \$2.00 chacune et quelques-unes à prix très spécial.
Toute notre ligne de COSTUMES TARTAN à prix en bas de nos prix réguliers qui sont toujours très modérés.
Une merveilleuse collection d'élégantes JUPES DE LAINE par Domamald, McIntosh et Bonington. Réductions substantielles.
LAINES EN ECHEVEAUX — Notre vente annuelle de laine en écheveaux est connue dans toute la région... Approvisionnez-vous maintenant à prix d'épargne!
CHANDAILS pour hommes, femmes et enfants.
"SLACKS" DUNLOP pour hommes — \$5.00 à \$7.00 de moins que le prix régulier.
Aussi en vente COUPE-VENT DE CURLING et quelques COUPE-VENT "HUDSON'S BAY"
BAS • FOULARDS • ÉTOLES • CRAVATES
Saisissez cette opportunité en magasin et épargnez chez
THE WOOL SHOP
LENNOXVILLE — Qué.

REDDY dit: Toujours Prêts... Rapides... Pratiques. Advertisement featuring a cartoon character and a GE electric kettle.

BOUILLOIRE G-E aux lignes poillées — une bouilloire électrique rapide et très pratique, particulièrement à l'heure des repas alors que tous les brûleurs du poêle électrique sont employés. Contient 2 pintes. \$11.95

GRILLE-PAIN G-E automatique — son mécanisme silencieux permet de griller, au degré désiré, deux tranches de pain à la fois. En chrome étincelant, avec plateau à même pour recueillir les miettes. \$23.95

MALAXEUR ÉLECTRIQUE G-E portatif — léger et puissant, ce malaxeur comporte de nombreux avantages dont un dispositif éjecteur pour faciliter le lavage des batteurs, et un bouton de contrôle à portée du doigt. \$21.95

ANNONCEZ DANS LA TRIBUNE

Rhumes de bébé VICKS VAPORUB. Soulagez rapidement et efficacement la douleur avec VICKS VAPORUB.

Advertisement for Admiral TV set. Features a photo of a woman and text: 'Syntonisation EN AVANT, PAR LE HAUT Avec le nouveau chassis cascode surpuissant... PRIX \$239.95 Aussi peu que \$2.50 par semaine'.

Advertisement for Admiral TV set. Features text: 'LA MEILLEURE VALEUR EN TV! Admiral INSTALLATION ET SERVICE PAR NOS PROPRES EXPERTS TECHNICIENS. ROSS-BIRON ELECTRIC LIMITED. "Nous donnons le service sur tout ce que nous vendons" AUCUN TROUBLE DE STATIONNEMENT 183, rue Frontenac SHERBROOKE Tél. LO 2-1564'

Pelletier compte 3 buts et Asbestos bat Sherbrooke



ANDONNEE SPORTIV

Par Jean CHARTIER

Pat Murphy et ses joueurs étaient réellement découragés après la joute d'hier alors qu'ils subissaient une autre défaite par la marge d'un but... c'était la sixième joute, cette saison, que les Castors perdent par la marge d'un seul but; si l'on ajoute les six victoires et la joute nulle, il ne reste que trois joutes perdues par une marge plus considérable, le pilote du Sherbrooke n'est fait que lorsqu'il a retiré Normand Jacques de ses filets dans la dernière minute de jeu alors que la mise-au-jeu avait lieu dans la zone du Sherbrooke. Murphy a expliqué la raison de ce geste: "Il ne restait pas une minute et c'était la seule chance que nous avions d'égaliser le compte, car les Meteors tentaient désespérément de conserver le disque dans la zone du Sherbrooke". La tactique n'a pas réussi, mais elle a bien failli alors que Bélisle sauvait un but quelques secondes avant la fin de la joute... Les joueurs du Sherbrooke ont fait leur possible tout comme les visiteurs et les spectateurs à cette joute, sauf si la défaite est toujours amère à digérer, n'ont aucune raison de n'être pas satisfait du jeu offert... Une différence d'un but n'est rien à la valeur d'une équipe et il faut avouer que la chance joue pour un certain pourcentage dans une partie perdue ou gagnée par un but... Maltcool Coates est trop rapide pour Bertrand Morin et Dave Hayden, mais le pilote l'utilise sur cette ligne afin d'améliorer le jeu défensif... Il ne faudrait pas manquer la joute de dimanche après-midi alors que les Maroons de Waterloo seront le club visiteur... L'Amicale Racine a formé son comité des sports pour son festival du 12 février, il se compose de Georges Pednaul, président, ainsi que de Gaston Roy, Gaston Lebern, Leo Loubier, Roland Robert, Roland Vallières, Marc Darby, Michel Normandin, sera le commentateur sportif, sera le conférencier invité au souper des racinistes.

Joute contestée — Florent Belisle sauve la partie

(Par Jean CHARTIER)

Gaston Pelletier avec trois buts et Florent Bélisle avec une tenue sensationnelle dans les filets des Meteors ont été les deux principaux artisans de la victoire contestée de 4-3 que le club Asbestos remportait sur les Castors de Sherbrooke, hier, à l'arena locale devant une foule de quelque 1,000 spectateurs, dont plusieurs supporteurs des Meteors. C'était pour l'équipe du pilote Richard Champagne la quatrième victoire sur les Castors en autant de joutes cette saison. Les Meteors jouissent maintenant d'une avance de 14 points en tête du circuit avec 18 joutes à disputer d'ici la fin de la saison régulière.

Asbestos à Waterloo ce soir

La lutte se poursuivra ce soir dans le circuit du président Mac Wilson alors que les Meteors iront rencontrer les Maroons à Waterloo dans leur troisième joute de la saison disputée dans cette ville.

Les partisans des Maroons assisteront à du jeu plus contesté maintenant que le Waterloo a repris son aplomb; les Meteors se sentent peut-être de la fatigue de la joute d'hier. Les Maroons du géant et pilote Armand Lemay tenteront de remporter leur deuxième victoire sur leur glace et de vaincre le cinglant échec de 9-3 qu'ils subissaient dans la joute de dimanche après-midi contre la même équipe.

Les amateurs de Waterloo sont invités à encourager leur équipe comme ils l'ont fait dimanche dernier. Le club a besoin de leur support pour continuer à leur présenter du hockey.

Avantage partagé

Les Meteors ont compté les buts nécessaires pour remporter la victoire sur les Castors, mais les partisans des deux équipes n'ont été assurés des résultats que lorsque la sirène annonça la fin de la rencontre.

En effet, la chance pencha tantôt d'un côté, tantôt de l'autre durant tout l'engagement et ce n'est que le dernier but de Jack Illick, moins de six minutes avant la fin de la troisième période qui assura le gain aux visiteurs.

Le jeu fut très rapide de part et d'autre tandis que les officiels n'avaient à sévir qu'en quatre occasions dans cette joute dénuée de rudesse et marquée par un calibre de jeu intéressant.

Les deux équipes ont manqué de belles chances de compter. Pour les Castors, Bertrand Morin, Rejean Hincse et Robert Bédard manquèrent des filets ouverts en attrapant le poteau des buts à deux occasions et en lançant à côté.

Chez les visiteurs, Raymond S-Cyr et André Cloutier furent les plus malchanceux autour des filets tandis que Gaston Pelletier voyait ses efforts couronnés de succès.

Même si Pelletier a réussi le tour du chapeau, la première étoile de la joute doit aller à Florent Bélisle, le jeune gardien des Meteors qui a sauvé son équipe dans les deux dernières périodes, surtout la dernière alors que les Castors eurent l'avantage du jeu sans pouvoir le déjouer plus qu'en deux occasions. Bélisle a bloqué avec ses mains, son corps, son hockey et même une fois avec le bout de son patin alors qu'il était tendu sur la glace pour faire dévier le disque à côté de ses filets.

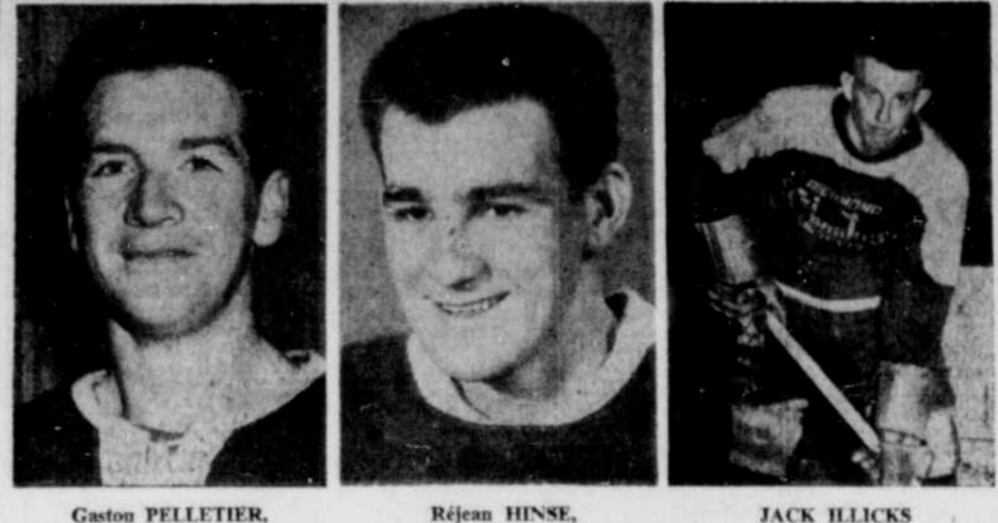
Il bloqua 25 lancers dans les deux dernières périodes pour n'être déjoué qu'à deux reprises.

Normand Jacques fut peut-être moins occupé à l'autre extrémité de la patinoire, mais chaque montée des Meteors aboutissant près de ses buts et deux de ces derniers furent comptés alors qu'il était laissé à découper.

Rejean Hincse qui disputait sa deuxième joute pour les Castors s'est distingué à l'attaque tandis que Robert Bédard, Claude Ricard et Maltcool Coates se distinguèrent également. Yolande Morissette avait

Les Papetiers triomphent des As par 3-1

Ils menacent maintenant Sherbrooke en 3e place



Gaston PELLETIER, 3 buts Réjean HINCSE, beau retour JACK ILLICKS

Aux quilles La lutte est contestée dans la ligue de la cité

Dans la ligue de quilles de la Cité dernièrement, les équipes Kingsbeer et Bergeron sont sorties victorieuses par le compte de 4 à 0 sur leurs adversaires respectifs. Kingsbeer blanchissant le club Sasco; et Bergeron "savonnant" l'équipe de la bijouterie Guertin.

Dans deux autres rencontres, le Molson Ale a disposé des Elans par le compte de 3 à 1 pendant que le J.M. Nault prenait la mesure du Dow par un score identique.

Enfin, quatre autres équipes se sont livrées des rencontres nulles de 2 à 2, soit le Meuble Brunelle annulant contre Lévesque Limitée et le Bellevue s'en tirant au même compte avec le Golden Ale.

Tony Delafontaine du Golden Ale a réussi le plus fort simple de la soirée, un simple de 206 pendant que Henri Fortier de la même équipe enregistrait un triple de 529, le meilleur de la soirée.

Ci-dessous, les dernières statistiques de la ligue, soit les positions de chacune des équipes de la ligue de la Cité et les six meilleures moyennes conservées à date. Nous y trouvons également, les résultats des dernières rencontres.

Club	1ère	2e	3e	4e	5e	6e
Bergeron (4)	150	124	97	271	143	178
Kingsbeer	143	178	151	472	135	121
Sasco	131	152	147	431	143	148
Molson Ale (3)	126	115	141	382	126	115
Golden Ale (3)	117	123	126	420	117	123
Elans (1)	163	140	101	410	163	140
J.M. Nault (3)	143	147	165	455	143	147
Meuble Brunelle (2)	117	163	170	450	117	163
Lévesque Limitée (2)	156	110	140	423	156	110
Bellevue (2)	126	115	141	382	126	115

MAGOG, (Spéciale) — Claude Couture, le premier compte des Papetiers de Windsor Mills a compté deux buts hier pour conduire son équipe à une victoire de 3-1 sur les As à l'arena de Magog. Une foule de quelque 600 spectateurs a assisté à une joute enlevante des débuts à la fin alors que le jeu était sensiblement partagé. Les Papetiers eurent l'avantage dans la première moitié de l'engagement initial tandis que les As brillèrent à l'attaque dans la deuxième engagement.

Cette victoire des Papetiers leur a permis de s'approcher à quatre points des Castors de Sherbrooke avec trois joutes de plus à disputer. Les Papetiers disputent leur quatrième joute consécutive sans défaite et ils ont prouvé qu'ils auraient leur mot à dire dans le classement.

Les As disputent leur prochaine joute dimanche alors qu'ils recevront la visite des puissants Meteors dont ils triomphent au compte de 4-2, mardi soir dernier.

Gérard Guillemette fut l'autre compte des Papetiers avec son premier but de la saison. Guillemette avait été inactif au cours des deux dernières rencontres. Albert Cotterell a sauvé les As du blanchissage en comptant dans la deuxième période assisté de Georges Goyette, brillant joueur de défense qui est maintenant de retour au jeu après avoir été inactif pendant trois semaines.

La joute ne fut pas rude et les officiels ne décernèrent que 10 punitions dont deux aux visiteurs. Une de ces punitions a influencé le pointage dans la troisième période alors que Claude Couture comptait son deuxième but pendant l'absence de Marius Goyette des As.

Gérard Guillemette a ouvert le pointage pour les Papetiers d'Edgar Gendron au milieu de la première période après avoir accepté une passe de Ronald Cloutier. Ce fut le seul but de la première période.

Claude Couture devait enregistrer le but de la victoire, assisté de Benoit Lapierre après sept minutes de jeu dans la deuxième période. Georges Goyette effectua ensuite une belle montée en compagnie de Albert Cotterell et ce dernier déjoua Rainville Dubois sur le seul but accordé dans cette rencontre. Rainville Dubois fut en vedette durant toute la rencontre pour faire échec aux puissants ailiers des As.

Paul Duchesne lui a livré une lutte sensiblement égale à l'autre extrémité de la glace, mais la précision de Claude Couture devait faire la différence entre la victoire et la défaite.

Maurice Parr a participé à un autre but dans la victoire des As. (A suivre en page 11)



INVITE A L'EMISSION "SPORT EN REVUE" — Robert Bédard, le joueur de tennis numéro un du Canada, sera l'un des invités de Michel Normandin, ce soir à l'émission télévisée "Sport en Revue".

En plus de Bédard, deux autres Sherbrookiens seront interviewés; il s'agit de MM. Paul Lafamme, président de la zone St-François et vice-président de la ligue de Dards des Cantons de l'est, ainsi que Edmond Richard, vice-président de la division de Sherbrooke aux dards. Ce programme est présenté à 8 h.

Jean-Guy Houle ne participait pas à la joute opposant hier les Papetiers et les As de Magog... Malgré l'absence de cette vedette, les Papetiers remportèrent leur deuxième victoire sur la glace de l'adversaire... Le cas de Houle est actuellement entre les mains de la Q.A.H.A. Il fut suspendu à la suite de la joute de mardi alors qu'il recevait une punition de match.

Non lecteurs ont sans doute compris qu'il s'agissait bien de skieurs et de skieuses et non de quilleurs et de quilleuses dans notre chronique d'hier relative à la venue au club de Ski Hillcrest de l'équipe de Ski volante Dow-Kingsbeer... La lutte pour le championnat des compteurs promet maintenant d'être une lutte à deux et peut-être à trois avec Jean Béliveau, Gordie Howe et Maurice Richard... Les Canadiens semblent avoir repris leur aplomb et ils devraient maintenant con-

Rousseau conduit le CIM à une victoire de 6 à 1

Le Coeur Immaculé de la ligue de hockey commerciale, circuit du président Louis Audet, a remporté sa deuxième victoire de la saison, hier soir, alors qu'il l'emportait sur le St-Jean de Brébeuf au compte de 6-1.

Ce gain a permis au CIM de rejoindre le Black Label et l'Hôtel LaSalle en deuxième position du classement. Le Brébeuf est encore à la recherche de sa première victoire de la saison. C'était la seule route au programme dans ce circuit, hier.

Réal Rousseau a mené l'attaque des vainqueurs avec quatre buts tandis que Denis Proteau obtenait un but et un assist. Peter Murray a compté l'autre but du CIM. René Asselin et Gérard Moisan se sont également distingués avec respectivement quatre et trois assists chacun.

Guy Durocher a sauvé le Brébeuf du blanchissage en enregistrant sans avoir l'unique but de son équipe.

Carnaval d'hiver présenté par l'université Bishop

Cette année, pour la seconde fois dans son histoire l'Université Bishop's organise un Carnaval d'Hiver. Le grand événement de cette semaine sportive sera le spectacle sur glace qui aura lieu jeudi soir, le 2 février à l'Aréna de Sherbrooke.

Cette veillée promet d'être remplie de divertissements, il y aura des patineurs et patineuses bien connus dans la région tel que Dick Nutter, André Dubois et Ann Goble. Le "Carnabelles" de Bishop's exécuteront plusieurs danses sur patins; les "Carnabelles" consistent en un groupe de jeunes filles de l'Université.

Pour continuer le programme, il y aura joute de ballons au badminton le Conseil des étudiants de l'Université de Sherbrooke et celui du Bishop's.

Les deux universités se livreront ensuite la lutte pour le trophée Skinner-Nadeau dans la joute de hockey annuelle. Bob Bédard, le joueur numéro un de tennis au Canada agira comme arbitre.

Son honneur le maire Armand Nadeau, ouvrira la soirée en présentant la couronne à la reine du Bishop's.

VOIRE AUTO EST-ELLE AU NIVEAU? SHERBROOKE AUTO SPRING LIMITED 143 sud, des Grandes Fourches Tel. 5-9114 Pièces de qualité - main d'œuvre experte - prix raisonnables - satisfaction assurée.

Quoi de plus simple?... UNE MOL POUR MOI

LA BIÈRE QUE VOTRE ARIÈRE GRAND-PÈRE BOUVAIT

HOCKEY JOUTES D'HIVER LIGUE NATIONALE

Club	1ère	2e	3e	4e	5e	6e
Canadiens	45	27	11	7	127	81
New York	42	22	13	12	125	58
Detroit	43	12	13	11	97	49
Toronto	44	15	22	7	98	117
Chicago	45	14	22	9	106	27
St. Louis	42	9	25	9	76	120

CLASSEMENT LIGUE NATIONALE

Club	1ère	2e	3e	4e	5e	6e
Canadiens	45	27	11	7	127	81
New York	42	22	13	12	125	58
Detroit	43	12	13	11	97	49
Toronto	44	15	22	7	98	117
Chicago	45	14	22	9	106	27
St. Louis	42	9	25	9	76	120

COURTOISE DE LA BRASSERIE BRADING

Le Chain Saw défait les Optimistes 6-2

Le club de la ligue Juvenile Chain Saw a remporté hier un gain de 6-2 sur les Optimistes de Claude Richer pour rejoindre ce club en tête de la ligue sur un pied d'égalité. C'était la deuxième joute disputée dans ce circuit alors que les Optimistes avaient défait le Windsor au compte de 2-1, dimanche dernier à Windsor.

Pelletier a conduit l'offensive des vainqueurs avec deux buts tandis que Roy, Turcotte, Bourque et Léger complétaient le pointage. Turcotte s'est mérité deux assists tandis que Courchesne, Marceau et Bourque en obtenaient un chacun.

Lacasse et Auray furent les meilleurs prédateurs avec un but et un assist chacun.

Réal Provencher a été en vedette dans les filets du Chain Saw, faisant échec à plusieurs attaques des Optimistes.

POURQUOI ATTENDRE ? AU PRINTEMPS

Pourquoi, dans les périodes d'accalmie saisonnière, laisser oisif un travailleur spécialisé disponible et impatient de vous servir, pour essayer ensuite d'obtenir ses services durant les mois alors que l'activité bat son plein et qu'il n'a pas le temps de s'occuper du travail que vous voudriez lui confier?

VOUS, HOMME D'AFFAIRES ou CHEF DE MAISON agirez dans votre propre intérêt, tout en travaillant au bien commun, en faisant effectuer vos travaux de réparation, d'entretien, de réfection, de décoration d'intérieur et de nettoyage maintenant—durant les mois d'hiver, alors que des travailleurs spécialisés sont sans travail et ne demandent pas mieux que de vous servir.

L'AMÉLIORATION DE VOTRE FOYER VOUS EST FACILITÉE par les prêts pour l'amélioration des foyers qu'offre votre banque en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

LE SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT par l'entremise du bureau de votre localité est prêt à vous conseiller et à vous aider à obtenir les services dont vous avez besoin.

Publié avec l'autorisation du ministre du Travail du Canada

JEANNOT

par ROUSON

Béliveau mène le Tricolore à un gain de 3-1 sur Toronto

Tod Sloan sauve les Leafs du blanchissage; 26e but

MONTREAL, (PC) — Jean Béliveau a compté deux buts hier soir pour conduire les Canadiens de Montréal à une victoire de 3-1 sur les Maple Leafs de Toronto. Pour les Canadiens, les meneurs de la ligue Nationale, c'était leur deuxième victoire en 24 heures sur les porte-couleurs de Toronto.

Béliveau a ainsi porté sa production de francs buts à 25 pour la saison mais Tod Sloan, qui a compté le dernier but des Leafs, quelque cinq minutes avant la fin de la joute, est encore en avant de lui avec 26. L'autre but des Canadiens a été réussi par Bernard Goffron. Mercredi soir, à Toronto, les hommes de Toe Blake étaient sortis de leur léthargie — quatre défaites en cinq joutes — pour vaincre les Torontois 3-2.

Joute ferme

Hier soir, après que les Canadiens eurent pris les devants, ils ne furent jamais menacés. Les Leafs ont été talonnés de si près qu'ils n'ont pu profiter de leur avantage.



Jean BELIVEAU, 2 buts

en échec de façon tellement efficace que la joute fut ferme par moments. Les Torontois furent pratiquement paralysés, ne réussissant à lancer que 11 fois contre Jacques Plante, le gardien de buts des Canadiens. Les Montréalais décochèrent 32 lancers contre Harry Lumley.

Cette victoire des Canadiens a porté à 10 points l'avance qu'ils détiennent sur les Rangers de New York. Ces derniers ne jouaient pas hier soir.

Les meneurs de la ligue Nationale

prirent 37 minutes à déjouer Lumley une première fois. Béliveau prit une passe de Bert Olmstead au centre de la glace et fila entre Marc Reaume et Hugh Bolton pour prendre Lumley en défaut à 16:37 de la deuxième période, sur un lancer de revers.

Geoffron compta sur un tir lancé, à 20 pieds de la cage de Lumley, à 11:16 du troisième vingt, sur une passe de Ken Mosdell. Béliveau compta son deuxième but de la joute, 17 secondes plus tard. En fait, c'est un lancer de Geoffron que Béliveau fit dévier dans les filets des Leafs. Béliveau, dans cette joute d'hier soir, n'avait pas compté depuis le 31 décembre dernier.

Le but de Sloan a été réussi sur un lancer à bout portant, sur une passe de George Armstrong. Arbitre: Jack Mehlenbacher; lignes: George Hayes et Bill Roberts. Sommaire:

Première période
Aucun but.
Punitions: James 2.52, Burega 6.45, Talbot 16.20, Balfour 18.43.

Deuxième période
1—Montréal, Béliveau, (Olmstead) 16:57
Punition: James 12.45.

Troisième période
2—Montréal, Geoffron, (Mosdell, Moore) 11:16
3—Montréal, Béliveau, (Geoffron, Olmstead) 11:33
4—Toronto, Sloan, (Armstrong) 14:58
Punitions: Moore 0.40, Thomson 6.51, Armstrong 19.03, Mosdell 19.03.

Arrêts:
Lumley 12 6 11—29
Plante 5 3 2—10

Gordie Howe réussit le truc du chapeau et les Wings gagnent 4-2

Les Lions infligent une défaite aux Saguenéens

TROIS-RIVIERES, (PC) — Les Lions de Trois-Rivières, détenteurs de la dernière place dans le classement de la ligue professionnelle du Québec, ont démarré rapidement hier soir, pour s'assurer une victoire de 3-2 sur les Saguenéens de Chicoutimi.

Marius Groleau a donné aux Lions une avance de 1-0 dans la première période et les porte-couleurs de Trois-Rivières conservèrent toujours une avance d'au moins deux buts par la suite. Ils menaient par 3-1 à la fin de la deuxième période, grâce à des buts de Chuck Scherza et de Pete Kapusta. Bill Gooden et Roland Leclerc ajoutèrent chacun un but à leur cause dans la troisième période.

Les compteurs des Saguenéens, détenteurs de la troisième place dans le classement, à cinq points du Royal de Montréal, ont été Jimmy Moore, dans la deuxième période, et Fern Perreault dans la troisième.

Les Lions sont encore à 10 points des As de Québec, à 37 des Cataractes, les meneurs du circuit.

Quatre des sept punitions mineures de la joute ont été imposées aux Lions.
Arbitre: White; lignes: Côté, Landry.

Sommaire
Première période
1—Trois-Rivières, Groleau (Bisaillon) 16:23
Punitions: Roy 3-12, Gagnon 4-45, Lucas 13-26, Morgan 13-26, Kapusta 18-08.

Deuxième période
2—Chicoutimi, Moore (L. Smrke, Campeau) 7:30
3—Trois-Rivières, Kapusta (Scherza, Gagnon) 10:00
4—Trois-Rivières, Scherza (Kapusta, Gagnon) 16:02
Punition: Roy 13-33.

Troisième période
5—Trois-Rivières, Gooden (Bouchard) 4:40
6—Chicoutimi, Perreault (Roy, Hicks) 9:36
7—Trois-Rivières, Leclerc (Thibault) 19:02
Punition: Tennant 4-10.

Arrêts:
Paillé 18 13 14—45
Hughes 10 14 9—33

Les Dutchmen remportent un gain décisif de 10-1

PRAGUE, (PC) — Trois buts de Billy Colvin ont conduit hier soir les Dutchmen de Kitchener-Waterloo à une victoire de 10-1 sur l'équipe "B" de la Tchécoslovaquie, dans une joute hors-concours disputée en plein air devant une foule de 15,000 personnes. Les Dutchmen représentent le Canada aux Jeux olympiques d'hiver qui s'ouvriront la semaine prochaine à Cortina, en Italie, ont ainsi gagné les trois joutes hors-concours qu'ils ont disputées depuis leur arrivée en Europe, en préparation aux Olympiques.

Les Canadiens quitteront Prague par avion aujourd'hui, à destination de Cortina. Avant cette victoire d'hier soir, ils avaient vaincu la même équipe par 9-1 dans une première joute disputée mercredi soir dernier. A leur arrivée en Europe la semaine dernière, ils avaient remporté une victoire de 6-5 sur les Pirates de Paisley, Ecosse.

Autres compteurs
Buddy Horne et Paul Knox ont compté chacun deux buts pour les Dutchmen. Les autres compteurs

DETROIT, (PC) — Gordie Howe a compté trois buts et fourni un assist hier soir alors que les Red Wings de Detroit ont battu les Bruins de Boston par 4-2 dans une joute de la ligue Nationale.

Cette performance de Howe lui assure la première place chez les compteurs de la ligue Nationale avec un total de 50 points. Jean Béliveau, de Montréal, qui a compté deux buts contre les Leafs, hier soir, vient en deuxième place avec 49 points.

Howe a réussi ses deux premiers buts dans la première période et a brisé l'égalité dans la troisième avec son dernier. Il a recueilli un assist sur le but de Ted Lindsay, cinq minutes avant la fin de la joute.

Pour les Bruins, Vic Stasiuk et Marcel Bonin ont compté à 32 secondes d'intervalle dans la première période.

Les Bruins ont gagné leur dernière partie à Detroit le 31 octobre 1953. En 18 parties disputées depuis, ils ont perdu 12 fois et livré six parties nulles.

Howe a compté 12 buts dans les huit dernières parties des Red Wings. Des 25 qu'il a comptés jusqu'à date, huit ont été comptés aux dépens de Terry Sawchuk, qui était de retour dans les filets des Bruins. Il avait manqué deux parties à cause d'une blessure à un pouce.

Des quatre joueurs d'avant échanges entre les Bruins et les Red Wings au début de la saison, seul Gerry Topozzini a figuré dans le pointage. Il a obtenu un assist sur le but de Bonin. Réal Chevrefils a accompagné Topozzini à Boston, en échange pour Murray Armstrong 16:05, Ullman 19:59.

Le but de Lindsay, vers la fin de la joute, était son premier en 18 joutes, soit depuis le 4 décembre.

Arbitre: Frank Udvari; lignes: Bill Morrison, Doug Davies.

Sommaire
Première période
1—Detroit, Howe 10:15
2—Detroit, Howe (Reibel, Kelly) 10:47
3—Detroit, Howe (Reibel, Kelly) 13:07

Deuxième période
Aucun but.
Punitions: Flaman 4:12, Chevrefils 9:14, Goldham 10:21, Chevrefils 12:31, Bucyk (mauvaise conduite), Mohs 16:29.

Troisième période
5—Detroit, Howe (Reibel, Kelly) 8:25
6—Detroit, Lindsay (Howe) 14:43
Punitions: Bonin 14:15, Godfrey 17:58.

Arrêts:
Sawchuk 10 16 11—37
Hall 9 8 6—23

Le repêchage de Caroline était prévu des Alouettes

MONTREAL, (PC) — "Les Alouettes étaient au courant du fait que les Bears de Chicago repêcheraient J. C. Caroline", a déclaré hier soir Michel Normandin, directeur exécutif du club montréalais dans la ligue de football du Big Foot.

Normandin a déclaré que George Halas, gerant général des Bears, a communiqué avec le président Léo Dandurand, vendredi dernier, pour l'aviser que son club repêcherait le rapide demi-arrière de l'Illinois à la séance de repêchage d'hier soir.

Halas, dans des dispositions amicales, a averti la direction des Alouettes de ne pas s'alarmer de cette décision. Le gerant général

Gilles Dubé brille dans la victoire de Shawinigan

QUEBEC, (PC) — Les Cataractes de Shawinigan Falls, les meneurs dans le classement de la ligue professionnelle du Québec, ont compté un but hier soir, en période supplémentaire pour vaincre les As de Québec par 4-3. Les Cats ont dû cependant se rallier de spectaculaire façon car les As détenaient une avance de 3-1 au cours du dernier vingt.

Gilles Dubé et Connie Broden ont été les grands artisans de la victoire des Cataractes.

Les deux clubs ont compté chacun un but dans la première période, Gene Achymichuk comptant pour Québec, Dubé pour Shawinigan-Falls.

Michel Labadie compta pour les As dans la deuxième période et les Québécois augmentèrent leur avance à 3-1 au début de la troisième période, sur un but de Tony Schneider.

Broden compta ensuite deux buts en ligne pour pousser la partie en supplémentaire. Dubé a enregistré le but de la victoire en supplémentaire.

Arbitre: Gravel; lignes: Langevin et Roy.

Sommaire
Première période
1—Québec, Achymichuk, (Ford, Buchanan) 3:47
2—Shawinigan Falls, Dubé, (Grosse) 8:14
Punitions: Desaulniers 5:37, Gamble (mineure et mauvaise conduite de 10 min.) 5:52, Ernst 10:31.

Deuxième période
3—Québec, Labadie, (Gamble, Powell) 7:37
Punitions: Crozier 2:04, Thomson 4:37.

Troisième période
4—Québec, Labadie, (Gamble, Powell) 7:37
Punitions: Crozier 2:04, Thomson 4:37.

Arrêts:
Perreault 7 4 10 4—25
Evans 8 8 11 4—31

Troisième période
4—Québec, Schneider, (Tessier, Labadie) 7:59



Gilles DUBÉ

5—Shawinigan Falls, Broden, (Kachur, Faulkner) 14:30

6—Shawinigan Falls, Broden, (Dubé, Grosse) 18:38
Punitions: Denis 1:57, 14:54, Hodgson 7:20, Cossette 7:20, Zeniuk 9:36.

Période supplémentaire
7—Shawinigan Falls, Dubé, (Grosse, Roche) 7:20
Punition: Bouchard 4:31.

ATTENTION CULTIVATEURS

Votre traieuse actuelle n'est pas en condition... procurez-vous une

"SURGE" pour aussi peu que \$5.00 comptant

En stock actuellement autres marques connues telles que "Delaval", "Massey Harris", "McCormick".

Vous qui possédez une traieuse SURGE, pour un service rapide, autorisé et garanti à un prix minime... rendez-vous à 5, rue Couvent à Lennoxville.

MARCEL GAGNON Agent distributeur
5, rue Couvent — Lennoxville — Téléphone 1.0 2-2508



MAISON FONDÉE en 1575 à AMSTERDAM

BOLS

V.O. GENEVER GIN

"LE CÉLÈBRE GIN GENRE HOLLANDAIS"

DISTILLÉ ET EMBOUTILLÉ AU CANADA

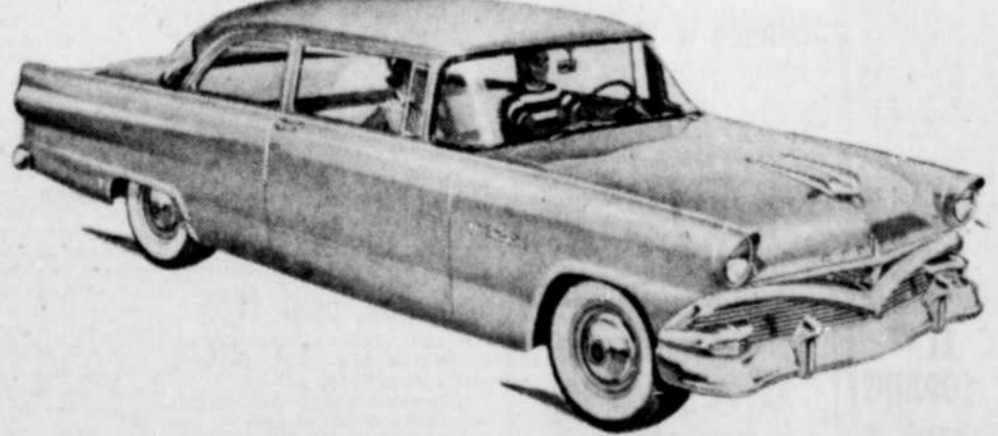
VOICI LES 8 "PRINCESSES DU CARNAVAL"...

QUI SERA LA REINE DU CARNAVAL À ASBESTOS?

Grande souscription

OUVERTE JUSQU'AU 14 FEVRIER EN FAVEUR DU

CENTRE RÉCRÉATIF D'ASBESTOS



Alice Woolgar (Club de Patinage de Fantaisie d'Asbestos)

La direction du Centre Récréatif d'Asbestos invite les sportifs à souscrire le montant de \$2.00 à l'une ou l'autre des "Princesses" du Carnaval" avant le 14 février. Cet argent doit servir à acheter des meubles pour les salles attenantes à l'aréna. Les associations et organisations sportives ou autres trouveront profit à se servir de ces salles pour leurs réunions, assemblées, fêtes.



Céline Lallier (Club Aramis No 2 d'Asbestos)

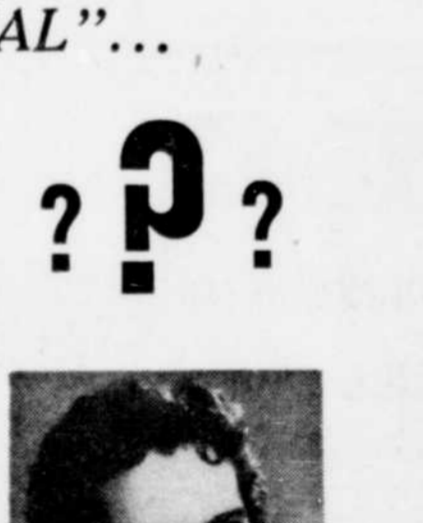


Lise Béliveau (Jeune Commerce d'Asbestos)

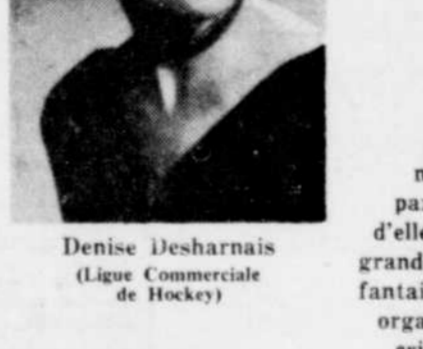


Thérèse Bisson (Chambre de Commerce Asbestos Danville)

POUR RENSEIGNEMENTS: Le Centre Récréatif d'Asbestos
Fevrier et expédiez à



Monique Charland (Ligue de Ballon-Batai d'Asbestos)



Denise Desharnais (Ligue Commerciale de Hockey)



Joan Royal (Club de Curling de Danville)



Laure Labonté (Légion Canadienne succ. Asbestos)

Secondez les efforts de nos gentilles "princesses" durant ce carnaval qui doit se terminer par le couronnement de l'une d'elle, le 14 février, alors qu'une grande mascarade avec patinage de fantaisie et autres attractions sera organisée. Chaque billet de souscription vous donnera droit de participer au tirage d'une METEOR Mainline, 1956, le 14 février



Laure Labonté (Légion Canadienne succ. Asbestos)

Cinema MAGOG
133, rue Principale
Tél. Victor 3-2414
Ven. - Sam. 20-21 janvier
SIMBA
(en couleurs)
Dick Borgade - Donald Sinden
JUMP INTO HELL
Jack Sernas - Kurt Kasznar
PROCHAIN PROGRAMME
BLACK SHIELD OF FALWORTH
Tony Curtis - Janet Leigh
THOSE REDHEADS FROM SEATTLE
(en couleurs)
Rhonda Fleming - Gene Barry
Deux soirées "FOTONITE" par semaine
mercredi et vendredi soir
ADMISSION: 55c en tous temps.

Micro potins
Chansons grises, chansons roses...
Soyez à l'écoute ce soir, à 7 h. 30 à l'antenne de CHLT, pour entendre Claudette Lamoureux chanter: "C'est l'amour qui passe", "Au Piu Piu", "Prière aimait Colette", "Mes mains".
Brise musicale...
A Brise musicale, ce soir à 11 h. 15, Marcel Dufresne chantera pour vous: "Avril au Portugal", "Smoke Gets in your Eyes" (version française: "Moulin rouge").
Opéra...
A l'opéra du Metropolitan samedi à 2 h. 00, vous entendrez "CARMEN" de Bizet, sous la direction de Max Rudolf. En vedette: Rise Stevens, Giuseppe Di Stefano, Lucine Amara, Robert Merrill.

SUR LES ONDES
CHLT 900 kc
VENDREDI
3:00-Nouv. de presse
3:05-Me connaissez-vous
3:15-Rafraîchissements et sautour-d'hui
4:00-Nouv. de presse
4:05-Le jeu de tout.
4:30-La Marjolaine
4:45-Colette et Roland
5:00-Nouv. de presse
5:05-Quiz Supreme
5:10-Réponses et élan
5:15-Nouv. sport Adam
5:30-Intermède
5:35-Avis de décès et intermède
5:45-Au jour le jour
6:00-Radio-Journal
6:10-L'heure du crépuscule
6:45-Un homme et son péché
7:00-La chapelette en famille
7:15-Clinique du cœur
7:30-Chansons grises, chansons roses
7:45-Radio Echo-Griffe
8:00-Nuit Châtrée
8:05-Concerts pop.
9:30-Journal d'une mère de famille
10:00-Résumé des nouvelles de la journée
10:30-Radio-College
11:00-Nouv. sportives
11:15-Brise musicale
11:30-Fin du jour et Radio-Journal
12:00-Ferm. du Poste
SAMEDI
5:55-Ouv. du Poste
6:00-Nouv. de Presse
6:05-Radio Sacré-Cœur
6:20-Le domaine agricole
6:25-Dans le bon vieux t.
6:45-Les Gals Sherbrooke
7:00-Nouv. de Presse
7:05-Bonjour, dimanche
7:30-Nouv. sportives
7:35-Press News
7:50-Bonjour voisin
7:55-Nouv. Household Finance
7:55-Bonjour voisin
8:00-Radio-Journal
8:10-Bonjour voisin
8:45-Vieilles gens, vieilles nouvelles
9:00-Les amis de Charlotte
9:30-Programme musical
10:00-L'onde enfantine
10:30-Le Chevalier Noir
10:35-Intermède
11:00-Nouv. de Presse
11:05-Frog, Brodie & Harve
11:10-Bonjour jeunesse
12:00-Nouv. locales et régionales
12:05-Musique en dinant
12:20-Preg. Asselin et Caron
12:30-Revell rural
12:35-Signal horaire du Dominion
1:00-Ti-Bianc Richard
1:15-Radio-Journal
1:25-Intermède
1:30-Soc. Can. d'E. R.
1:45-Variétés Interam.
2:00-Opéra du Metrop.
2:05-Sortie sautour
2:35-Avis de décès et intermède
3:45-Prise de famille
4:00-Radio-Journal
4:10-L'heure Crépusc.
4:30-Fin du jour et intermède
4:45-Musique légère
4:50-Sérenade pour c.
5:00-Trio de Québec
5:30-Les Chansonniers
5:45-Le monde du sport
6:00-Vieilles ou sam. a.
6:30-Les Boutis en Train
11:00-Nouvelles sport. D.
11:15-Musique de danse
11:30-La fin du jour et intermède
12:00-Fermeture du poste
CKTS 1240 kc
FRIDAY
3:00-Press News
3:05-This is the hour
3:05-Anything Goes
3:20-Encore
3:30-Press News
3:55-Ridin' the Range
3:55-Jolly Mountaineers
4:45-Hoppers
6:00-CBC News
6:10-Town Crier News
6:15-1240 Supper Club
6:30-Adam's Sportcast
6:35-1240 Supper Club
7:00-Rawhide
7:15-Spotlight on Music
7:30-John Fisher
7:45-Nation's Business
8:00-Ribber, Mike and Molly
8:15-Red Foley Show
8:30-Memory Turnabout
9:00-Public Prosecutor
9:30-Let's have it again
10:00-Gillett's Flights
11:00-Dog Sport Show
11:15-Music Till Midnight
12:00-Station Closing
SATURDAY
3:55-Station Opening
6:00-Dawn News
6:05-Roundup
6:05-Morning Devotions
6:20-Farm Fair
6:30-Wake Up With
7:00-Press News
7:05-Wake Up With
8:00-CBC News
8:15-Wake Up With
8:20-Walters
8:30-Classical Music
8:45-Morning Devotions
9:00-Little Bud
9:30-Weed End
9:30-Supper Special
10:00-Herb Gott
10:30-Hits and Encores
11:00-Let's have it again
11:05-Bonjour meadams
11:20-Interlude
11:30-Musical Roundup
11:45-Homes & School of the Air & Interlu.
12:00-Press News
12:05-The Sunshine Hour

DANSE
à la salle L.O.O.F.
SAWYERVILLE
SAMEDI
21 JANVIER
Orchestre Rossi

DANSE
à la salle L.O.O.F.
SAWYERVILLE
SAMEDI
21 JANVIER
Orchestre Rossi

NORMAND RACINE
GRANDE DANSE
AU CLUB BELMONT
SAMEDI SOIR
le 21 janvier
avec l'orchestre de
TI-BLANC RICHARD
et ses JOYEUX COPAINS
Service d'autobus aller-retour.
Départ du marché à 9 h.

Auj. FOTONITE \$510.00
CE SOIR: TI-BLANC RICHARD
Richard Conte
"Mlle Josette, Ma Femme"
James Cagney - Ann Sheridan
"ANGES AUX FIGURES SALES"
CINEMA REX
DEMAIN: Daniel GELIN
Eleonora Rossi Drago
"L'ESCLAVE DE LA MORPHINE"
(pour adultes)
Viveca LINFORD
Richard CONTE
"L'HEURE DE LA VENGEANCE"
En technicolor!

CINEMA PREMIER
Auj. à samedi incl.
NORMAN WISDOM
MARGARET RUTHERFORD
Trouble in Store
Glenn Ford • Ann Sheridan
"Appointment in Honduras"

CINEMA PREMIER
En technicolor!
NORMAN WISDOM
MARGARET RUTHERFORD
Trouble in Store
Glenn Ford • Ann Sheridan
"Appointment in Honduras"

DEAN JERRY
MARTIN LEWIS
ARTISTS and MODELS
TECHNICOLOR
VISTAVISION
AUJ. GRANADA
AUSSI! "THE SCARLET COAT" Cinemascope
Anne Francis - Cornel Wilde

DEAN JERRY
MARTIN LEWIS
ARTISTS and MODELS
TECHNICOLOR
VISTAVISION
AUJ. GRANADA
AUSSI! "THE SCARLET COAT" Cinemascope
Anne Francis - Cornel Wilde

CINEMA DE PARIS SAMEDI
UN FILM EXCEPTIONNEL
Toute âme sensible se sentira émue au spectacle de cette mère martyre voyant ses enfants battus par celle qui l'a chassée de son foyer.
PARDONNE-MOI!
C'est le cri de RAF VALLONE qui vole au secours d'ANTONELLA LUALDI qu'il n'a pas cessé d'aimer.
Ne manquez pas ce film!

CINEMA DE PARIS SAMEDI
UN FILM EXCEPTIONNEL
Toute âme sensible se sentira émue au spectacle de cette mère martyre voyant ses enfants battus par celle qui l'a chassée de son foyer.
PARDONNE-MOI!
C'est le cri de RAF VALLONE qui vole au secours d'ANTONELLA LUALDI qu'il n'a pas cessé d'aimer.
Ne manquez pas ce film!

DANSE
au Carnaval Lounge
AVEC LES
THREE RHYTHMS
HOTEL UNION
ET LEUR ORGUE

DANSE
au Carnaval Lounge
AVEC LES
THREE RHYTHMS
HOTEL UNION
ET LEUR ORGUE

DANSE
au Carnaval Lounge
AVEC LES
THREE RHYTHMS
HOTEL UNION
ET LEUR ORGUE

DANSE
au Carnaval Lounge
AVEC LES
THREE RHYTHMS
HOTEL UNION
ET LEUR ORGUE

CHRONIQUE SUR LE BRIDGE
par Noël DUCHESNE
Conditions heureuses
La main suivante présentait toutes les conditions heureuses pouvant permettre à un joueur d'obtenir douze levés alors que le contrat était à sans-atout. Alors que cette main se présentait au cours d'une récente séance de bridge dupliquée à la salle des Chevaliers de Colomb, à ma table le joueur en Sud annonça 1-S-A et assista le partenaire poussa à 6-S-A. Après des impasses heureuses à carreau et trèfle, le déclarant avec l'espoir de trouver la dame de coeur accompagnée d'une seule carte, il en joua l'As et le roi et la chute devenait inévitable.
Donneur: Sud
Tous vulnérables
▲ A-D-7
♥ V-7-4
♦ 10-9-5-3
♠ 8-7-5
N
S
▲ R-10-4
♥ A-R-8-3
♦ 8-6
♠ A-D-4-3
A mon sens, après la séquence suivante, les enchères doivent se terminer à un simple contrat de manche. Les présentes conditions heureuses ne peuvent être espérées.
SUD OUEST NORD EST
1-trèfle (1) passe 1-carreau (2) passe
1-coeur (3) passe 2-S-A (4) passe
3-S-A) passe 2-S-A) passe
(1) Le faible double à carreau prohibe l'annonce 1-S-A.
(2) Si la force de Nord peut justifier un saut à 2-S-A, le simple changement de couleur aurait pu produire une meilleure recherche.
(3) Aucune crainte au sujet de la perte d'une manche possible. Le partenaire ne passera parole que si cette dernière suite lui convient et que sa main compte moins de dix points de compte. Dans ces conditions, Sud n'aurait pas à rechercher dix levés.
(4) Ce saut à 2-S-A montre la même puissance que s'il avait été fait à la première occasion.
Entame: — cinq de pique.
Que le contrat soit une simple manche ou un petit chelem la conduite du jeu devient la même alors que le déclarant sans exposer son contrat doit rechercher le plus grand nombre de levés.
Sud fait la première levée de son dix de pique et alors qu'il joue un petit carreau, le valet obtient la levée. A cette suite, pour le moment, ce premier succès suffit. Sud appelle un petit trèfle vers sa dame et la nouvelle impasse est heureuse. Il faut maintenant tenter d'obtenir trois levés de coeur et les meilleures chances sont d'exploiter la valeur du valet. Sud change donc au trois de coeur et Ouest fait la levée de sa dame. L'adversaire revient à pique. (Il est indifférent qu'il revienne à une suite ou l'autre) Nord prend le pique de sa dame et encaisse le valet de coeur. C'est maintenant le déclarant qui encaisse ses deux honneurs de coeur, obtenant Est à écarter deux de ses trèfles. Les jeux se trouvent réduits aux cartes suivantes: —
A
▲ A-
♥ A-R-5
♦ 8
♠ A-4-3
N
S
▲ R-
♥ 8
♦ A-4-3
R-V

CHRONIQUE SUR LE BRIDGE
par Noël DUCHESNE
Conditions heureuses
La main suivante présentait toutes les conditions heureuses pouvant permettre à un joueur d'obtenir douze levés alors que le contrat était à sans-atout. Alors que cette main se présentait au cours d'une récente séance de bridge dupliquée à la salle des Chevaliers de Colomb, à ma table le joueur en Sud annonça 1-S-A et assista le partenaire poussa à 6-S-A. Après des impasses heureuses à carreau et trèfle, le déclarant avec l'espoir de trouver la dame de coeur accompagnée d'une seule carte, il en joua l'As et le roi et la chute devenait inévitable.
Donneur: Sud
Tous vulnérables
▲ A-D-7
♥ V-7-4
♦ 10-9-5-3
♠ 8-7-5
N
S
▲ R-10-4
♥ A-R-8-3
♦ 8-6
♠ A-D-4-3
A mon sens, après la séquence suivante, les enchères doivent se terminer à un simple contrat de manche. Les présentes conditions heureuses ne peuvent être espérées.
SUD OUEST NORD EST
1-trèfle (1) passe 1-carreau (2) passe
1-coeur (3) passe 2-S-A (4) passe
3-S-A) passe 2-S-A) passe
(1) Le faible double à carreau prohibe l'annonce 1-S-A.
(2) Si la force de Nord peut justifier un saut à 2-S-A, le simple changement de couleur aurait pu produire une meilleure recherche.
(3) Aucune crainte au sujet de la perte d'une manche possible. Le partenaire ne passera parole que si cette dernière suite lui convient et que sa main compte moins de dix points de compte. Dans ces conditions, Sud n'aurait pas à rechercher dix levés.
(4) Ce saut à 2-S-A montre la même puissance que s'il avait été fait à la première occasion.
Entame: — cinq de pique.
Que le contrat soit une simple manche ou un petit chelem la conduite du jeu devient la même alors que le déclarant sans exposer son contrat doit rechercher le plus grand nombre de levés.
Sud fait la première levée de son dix de pique et alors qu'il joue un petit carreau, le valet obtient la levée. A cette suite, pour le moment, ce premier succès suffit. Sud appelle un petit trèfle vers sa dame et la nouvelle impasse est heureuse. Il faut maintenant tenter d'obtenir trois levés de coeur et les meilleures chances sont d'exploiter la valeur du valet. Sud change donc au trois de coeur et Ouest fait la levée de sa dame. L'adversaire revient à pique. (Il est indifférent qu'il revienne à une suite ou l'autre) Nord prend le pique de sa dame et encaisse le valet de coeur. C'est maintenant le déclarant qui encaisse ses deux honneurs de coeur, obtenant Est à écarter deux de ses trèfles. Les jeux se trouvent réduits aux cartes suivantes: —
A
▲ A-
♥ A-R-5
♦ 8
♠ A-4-3
N
S
▲ R-
♥ 8
♦ A-4-3
R-V

CE SOIR AU REX
HAM-SUD. (DNC) — M. Paul Chauveau a été élu marguillier en remplacement de M. Henri Darveau, sortant de charge. Le banc d'oeuvres se compose maintenant de MM. Gérard Pailment, Arthur Filiant et Paul Chauveau.

Baptême à St-Theodore
ST-THEODORE. (Par courrier) — M. et Mme Philippe Beaudoin (Florence L'Anicette) sont les parents d'un fils, baptisé sous les prénoms de Joseph, Camille, Réal. Parrain et marraine: M. et Mme Camille Beaudoin, d'Action Vale, oncle et tante de l'enfant; porteur: Mme Jules Desautels, grand-tante du bébé.

CE SOIR AU REX
TI-BLANC ET SES JOYEUX COPAINS
qui donnera un spectacle de vaudeville au cours du programme Fotonite ce soir au
CINEMA REX
vers 7.15 heures p.m.
A L'AUBERGE HILLCREST
SAMEDI SOIR DANSE
avec les RHYTHMAKERS
WESTERN JAMBOREE (dans le grill)
avec LES NIGHT HAWKS

CE SOIR AU REX
TI-BLANC ET SES JOYEUX COPAINS
qui donnera un spectacle de vaudeville au cours du programme Fotonite ce soir au
CINEMA REX
vers 7.15 heures p.m.
A L'AUBERGE HILLCREST
SAMEDI SOIR DANSE
avec les RHYTHMAKERS
WESTERN JAMBOREE (dans le grill)
avec LES NIGHT HAWKS

CE SOIR AU REX
TI-BLANC ET SES JOYEUX COPAINS
qui donnera un spectacle de vaudeville au cours du programme Fotonite ce soir au
CINEMA REX
vers 7.15 heures p.m.
A L'AUBERGE HILLCREST
SAMEDI SOIR DANSE
avec les RHYTHMAKERS
WESTERN JAMBOREE (dans le grill)
avec LES NIGHT HAWKS



UNE BELLE FAMILLE CANADIENNE-FRANCAISE DE COATICOOK — La famille de M. et Mme Azarias Grenier, une de nos belles familles canadiennes-françaises, compte 13 enfants vivants. Une fille, Bernadine, est décédée à l'âge de 28 ans. On remarque sur la première rangée, de gauche à droite: Mlle Laurette Grenier, M. et Mme Azarias Grenier, Mlle Gisèle Grenier;

en arrière, même ordre: M. René Grenier, Mlle Denise Grenier, Mmes Antonio Desorcy (Rachel), Adrien Jacques (Odile), Louis Lemieux (Madeleine), Georges Chabot (Alice), Jean-Louis Desrosiers (Florence), Mlle Rita Grenier, Mme Armand Isabel (Juliette) et M. Charles Grenier.

M. Léger Cameron poserait sa candidature à la mairie

COATICOOK, (DNC) — Les contribuables de notre ville s'intéressent de plus en plus aux élections municipales. Un nouveau nom est cité comme candidat probable à la mairie, c'est celui de M. Léger Cameron. Quelques contribuables veulent organiser une imposante délégation et se rendre à la demeure de M. Cameron afin de le prier d'accepter de poser sa candidature comme futur maire de la ville de Coaticook. Tout nous porte à croire que si M. Cameron accède à la demande des contribuables, l'appui ne lui manquerait pas. L'échevin Joseph Cloutier qui occupe le siège No. 4 depuis 4 ans, a refusé de faire tout commentaire, lorsqu'un journaliste l'ont questionné, à la fin de la réunion régulière du conseil parce qu'il n'avait encore pris aucune décision finale.
Nous avons traversé des années où il y a eu beaucoup de travail et c'est avec plaisir que je m'en suis occupé; maintenant, je retourne mes occupations personnelles et je laisse à un autre l'occasion de se dévouer pour la cause publique.
"Je demande aux contribuables de la ville de Coaticook de profiter de leur droit de vote lors du référendum qui sera tenu le 31 janvier et le 1er février. Que vous soyez pour ou contre, votez; ce sera une marque de reconnaissance envers votre conseil de ville".

Les sports... à Coaticook

La température fondante de la semaine dernière a agi comme une douche sur l'enthousiasme des joueurs de hockey de la ligue indépendante de Coaticook. En effet, à cause de l'état des patinoires, les activités ont été suspendues momentanément et ont repris leur cours, mais avec beaucoup moins d'ambition, au début de cette semaine.
Lundi soir, au parc Laurence, les Étoiles de Raymond Côté ont subi la pire défaite de la saison, contre le club Pontiac de Couillard. La partie s'est terminée au compte de 10 à 0. Les punitions ont été peu nombreuses au cours de la partie, soit 2 pour le club Couillard, mérites par G. Gagné et Stewart et 3 pour le club adversaire, mérites par D. Bolduc, R. Dostie et Pélouquin.
Les points ont été comptés par R. Audet (3), J. Adam (2), A. Ross (2), Caribonnet, Simard et Archambeault. Ont contribué au comptage par des passes: J. Adam, R. Favreau, Boutin Archambeault et Audet.
Assistances: N. Pivin, R. Charest, Punitons: G. Boivin, R. Michaud, R. Brûlotte, R. Michaud.
Au cours de cette même soirée au parc Laurence, l'éclat des "Étoiles" fut quelque peu terni par l'humiliante défaite que connaît le club à subir aux mains du Guild. La partie s'est terminée au compte de 9-2.
Pour les vainqueurs, R. Benoit a suscité l'enthousiasme des spectateurs en comptant 6 points et un nombre égal d'assistances. S. Beaudoin vient en deuxième avec 4 points. Par les points la partie ressemblait plus à du football qu'à du hockey.
Le directeur des Étoiles cherche à renforcer son équipe en lui faisant du sang neuf. Il rencontrera certes beaucoup de difficultés, car les 4 équipes de la ligue ont engraissé à peu près tous les joueurs de notre ville.
Les points ont été comptés par R. Audet (3), J. Adam (2), A. Ross (2), Caribonnet, Simard et Archambeault. Ont contribué au comptage par des passes: J. Adam, R. Favreau, Boutin Archambeault et Audet.
Assistances: N. Pivin, R. Charest, Punitons: G. Boivin, R. Michaud, R. Brûlotte, R. Michaud.
Au cours de cette même soirée au parc Laurence, l'éclat des "Étoiles" fut quelque peu terni par l'humiliante défaite que connaît le club à subir aux mains du Guild. La partie s'est terminée au compte de 9-2.
Pour les vainqueurs, R. Benoit a suscité l'enthousiasme des spectateurs en comptant 6 points et un nombre égal d'assistances. S. Beaudoin vient en deuxième avec 4 points. Par les points la partie ressemblait plus à du football qu'à du hockey.
Le directeur des Étoiles cherche à renforcer son équipe en lui faisant du sang neuf. Il rencontrera certes beaucoup de difficultés, car les 4 équipes de la ligue ont engraissé à peu près tous les joueurs de notre ville.

Funérailles, à Coaticook, de M. H. Chenette

COATICOOK, (DNC) — Le plus âgé des citoyens de notre ville, M. Hector Chenette, est décédé récemment à la résidence de son gendre, M. Wellelle Paquette, à l'âge de 94 ans.
Le service fut chanté à l'église St-Jean l'Évangéliste par M. le chanoine Léon-M. Lemay, v.l., curé de la paroisse. Dans le cortège, on remarquait ses filles et ses gendres: MM. et Mmes Wellelle Paquette; Ephrem Charron (Dose) de Miami, Floride; Joseph Dion (Annette) de Northampton, Mass.; Joseph Pelouquin (Blanche), Springfield, Mass.; Charles Phatle, (Hélène) de Springfield, Mass.; Mlle Ida Chenette, de Holyoke, Mass.; ses gendres: MM. Wellelle Chenette, de Taftville, Conn.; et Sylvia Chenette, de Norwalk, Conn. On remarquait également de l'extérieur: MM. Wilfrid, Joseph et O. Odias Beauregard, de St-Hyacinthe ses neveux; M. et Mme Arthur Gosselin, de Montréal; M. Jacques Drusini, de Longueuil; ses petits-enfants: Mme Albert Dion (Alma) de Sherbrooke; Mlle Patricia et Jacqueline Paquette, de Montréal; Mme Louis Michaud (Claire) de Montréal; Mme Marius Larochelle (Pauline) de Sherbrooke; MM. Bernard et Maurice Paquette, de Coaticook; Mme Laurette Chenette de Norwalk Conn., MM. Lucien et Adrien Chenette, de Norwalk; M. et Mme Hector Charron, de Coaticook-Nord; MM. et Mmes Gérard Charron, de Stanstead, Jean-Paul, Lucien et Paul-Émile Charron, de Coaticook; M. et Mme Albert Guimont, de Barnston; Mmes Georges Ouimette et H. Bélon; de Longueuil; M. Denis Gérin et un grand nombre d'autres parents et amis.
La dépouille mortelle était portée par MM. Albert Riendeau, E. Emilian Fauteux, Arthur Larau, Hector Delabruyère, Pamphile Tremblay et Maxime Bégin. La dépouille mortelle fut inhumée dans le cimetière St-Edmond.
Les funérailles étaient sous la direction de M. Fernand Riendeau.
Ala famille éprouve, LA TRIBUNE présente l'expression de ses bien vives condoléances.

M. Herbert Raymond est élu président

ST-CLAUDE, (DNC) — Une grande réunion des cercles Lacordaire et St-Jeanne d'Arc a eu lieu, ces jours derniers, à la salle paroissiale de St-Claude, sous la présidence de M. Olyve Charpentier, président sortant de charge.
Un intéressant programme récréatif fut d'abord présenté, on procéda ensuite à l'élection d'un nouvel exécutif pour l'année 1956, sous la présidence de M. Robert Bellier, président régional, assisté de M. Roméo Bisson, secrétaire d'élection. Voici comment est composé le bureau de direction Lacordaire: M. Herbert Raymond, président; M. Raymond St-Pierre, vice-président; M.M. Jean-Marie Brown, Domal Lelerc, Roméo Bisson, Gérard Lussier, Denis Raymond, directeurs; M. Albert Vallières, secrétaire. Chez les Jeanne d'Arc: Mme Raymond St-Pierre, présidente; Mme Raymond Richard, vice-présidente; Mlle Pauline Doyval, Mmes Joseph Bellier, Gérard Lussier, Mlle Yolande Richard, directrices; Mme Jean-Marie Maurice, secrétaire.

4 bills votés au Conseil législatif

QUEBEC, (De notre courriériste parlementaire) — Le Conseil législatif a voté quatre projets de loi du gouvernement, hier après-midi, dont celui qui concerne le paiement d'un million de dollars à la cité de Québec. Il a aussi voté une vingtaine de bills privés que ses comités de législation avaient étudiés, la veille.
Relativement à l'octroi à la cité de Québec, l'hon. Gérard Martineau a tenu à souligner, comme citoyen de la vieille capitale, "est un port généreux du gouvernement". Il a rappelé que Québec est la plus belle ville de l'Amérique, quelle demeure l'attraction touristique incontestée, que les étrangers ne tarissent pas d'éloges quand ils parlent de cette cité. "est un million de dollars à la cité de Québec. Il a aussi voté une vingtaine de bills privés que ses comités de législation avaient étudiés, la veille.
Relativement à l'octroi à la cité de Québec, l'hon. Gérard Martineau a tenu à souligner, comme citoyen de la vieille capitale, "est un port généreux du gouvernement". Il a rappelé que Québec est la plus belle ville de l'Amérique, quelle demeure l'attraction touristique incontestée, que les étrangers ne tarissent pas d'éloges quand ils parlent de cette cité. "est un million de dollars à la cité de Québec. Il a aussi voté une vingtaine de bills privés que ses comités de législation avaient étudiés, la veille.
Le leader de l'opposition, l'hon. Hector Laferté, a approuvé le projet de loi mais en faisant observer, toutefois, qu'après les remarques de son collègue, il tenait à faire une mise au point. "Mon collègue, a-t-il dit, parle d'un million de dollars de gouvernement. Je suis obligé de dire que le geste est très gracieux et efficace si le gouvernement avait payé en un seul versement cette subvention au lieu de l'échelonner sur une période de cinq ans."
Le Conseil législatif a également voté à l'unanimité le projet de loi qui augmente de 10 à 14 le nombre des juges de la Cour de Bien-être Social et celui qui modifie la loi d'incorporation de l'institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal. Quant au projet de loi ministériel concernant l'achat d'une seigneurie dans Matapédia, pour venir en aide à une petite industrie, il n'a été voté que sur division à la demande de M. Laferté.
Après avoir épuisé son ordre du jour, le conseil s'est adjourné à mercredi de la semaine prochaine, le 25 janvier. Au cours de la matinée, le Comité des bills privés de la Chambre haute avait aussi tenu une autre séance.

Soirée Lacordaire à St-Herménégilde

ST-HERMÉNÉGILDE. (Par courrier) — La traditionnelle soirée du temps des Fêtes, organisée par les cercles Lacordaire et St-Jeanne d'Arc, a eu lieu, ces jours derniers, et remporta un vif succès.
Le programme comprenait des pièces de chants, des allocutions et des jeux divers. A la fin de la veillée, un succulent réveillon fut servi par les Jeanne d'Arc.
THEATRE
Opéra
COATICOOK, Que.
BLOOD ALLEY (En couleurs)
avec John Wayne et Lauren Bacall
EN PROGRAMME DOUBLE AVEC LE GREEN BUDDHA
avec Yvonne Morley et Mary Germaine
Green Buddha 7h.—10h.15
Blood Alley 8h.20
MER. JEU. VEN. SAM.
les 25-26-27-28 janvier

Garçon épicier soulagé de \$250

SAINT-HYACINTHE, (DNC) — M. Jean-Paul Chabot, employé de l'épicerie Deslauriers, rue Bernard, a été victime d'un audacieux noid-pur, à St-Hyacinthe-Anvers. Il fut soulagé d'une somme de \$253, à l'angle des rues Pettitclerc et Saint-Maurice, par des bandits armés qui le forcèrent à arrêter son véhicule. Selon la version qu'il fit à la police locale, M. Chabot aurait été forcé d'arrêter quand une voiture, sortant soudainement d'une entrée de cour, fonça sur sa camionnette. Pour éviter la collision, il freina brusquement, et la voiture des malfaiteurs vint s'arrêter contre la portière gauche de son véhicule. A ce moment, un individu armé sorti de l'auto et s'empara le livreur, à la pointe du revolver, de lui remettre l'argent qu'il avait sur lui. Le bandit s'empara ensuite des clés de la camionnette pour éviter que M. Chabot se lance à sa poursuite, et il les lança dans un terrain vague. Ebloui par les phares du véhicule, M. Chabot ne put voir les audacieux malfaiteurs assez distinctement pour donner leur description à la police. Le seul indice qu'il put fournir fut le modèle de l'auto des bandits, une Chevrolet de couleur foncée. Le troussé de clés, contenant les clés de l'épicerie Deslauriers, fut retrouvé le soir même par un des employés de l'épicerie. La police poursuit l'enquête.

RELEVÉ DÉMOGRAPHIQUE de Beebe, pour 1955

BEEBE, (DNC) — Voici les statistiques de la paroisse de Beebe pour l'année 1955.
La paroisse compte 165 familles catholiques, dont 137 sont de langue française et 28 de langue anglaise. Au cours de l'année il y eut 24 baptêmes, deux mariages, et quatre sépultures. 615 personnes demeurant au village et 143 à la campagne. On compte 105 propriétaires et 60 locataires, 98 familles reçoivent l'enseignement primaire au couvent et 82 garçons au collège.

SOUSSIONS DEMANDEES

Des soumissions sont demandées par le conseil municipal de Coaticook, pour l'achat des bâtisses situées aux Nos. 46-48 rue Main Ouest, (ancienne propriété Moyle), près du terrain de stationnement.
Les soumissionnaires devront s'engager à faire disparaître toutes les bâtisses appartenant à la Ville et à nettoyer proprement les lieux.
L'excavation devra être laissée ouverte et l'entrepreneur ne devra pas y déposer ni laisser des matériaux de démolition ou provenant des dites bâtisses. La ville remplira elle-même l'excavation.
Le travail devra être complété au plus tard le 1er mai 1956. Les soumissions seront reçues par le secrétaire-trésorier jusqu'au 13 février 1956, à 7 heures et 30 de l'après-midi et seront considérées par le conseil à sa séance du 13 février.
Un chèque certifié représentant 10% de la soumission devra accompagner chaque soumission. Le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée devra dans un délai de 8 jours de l'acceptation de sa soumission, et avant de commencer le travail, verser le solde du montant de sa soumission, soit en argent, soit par chèque certifié.
Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.
Coaticook le 16 janvier 1956.
Le Secrétaire-trésorier,
Romuald DUMONT

L'opposition réclame des allocations de maternité

L'Harmonie d'Asbestos donne son concert annuel

ASBESTOS, (DNC) — C'est lundi prochain, le 23 janvier, qu'aura lieu le concert annuel de l'Harmonie d'Asbestos. Un programme varié a été préparé pour le plaisir des amateurs de musique de la ville d'Asbestos et des environs.

Le concert s'ouvrira avec la Symphonie Militaire de F.J. Gossec. Cette œuvre a été écrite pour harmonie militaire et sera interprétée d'après une révision de R. Goldman. Les musiciens ont trouvé beaucoup de plaisir à préparer l'ouverture l'Italienne de Aiger de Rossini, qu'ils joueront d'après une transcription pour harmonie de L. Cailliet.

M. Léo Boucher dirigera Ballet Parisien, une suite extraite de la musique des Galtes Parisiennes de J. Offenbach. Viendra ensuite le moment de présenter l'artiste invité. Cette année, l'Harmonie a choisi de faire entendre à son public l'excellent clarinettiste qu'est M. Marcel Marcotte. Ce dernier jouera le Concerto pour clarinette de Weber.

Le programme comprendra également plusieurs pièces du répertoire américain. Ainsi, l'on présentera Holiday for Strings de David Rose, Sleigh Ride de L. Anderson, une sélection des principaux airs de l'opérette "Oklahoma" de R. Rodgers et la marche Thunder de Sousa.

Plusieurs de nos musiciens locaux prendront la vedette durant ce concert. Le jeune Réal Luras, gagnant de la bourse de l'Association des Fanfares lors du dernier festival tenu à Asbestos, jouera London-derry Air. M. Jean Collard, gagnant de la bourse Molson, en 1955, professeur de saxophone à l'Harmonie Cadette d'Asbestos, se fera entendre dans l'Interlude de J.J. Morrison, une adaptation pour saxophone de M. Marcel Marcotte.

Un quartet de clarinettes ajoutera à l'originalité du programme. Il s'agit d'un extrait de la Suite Moderne pour clarinettes de S.

Motion de censure rejetée par 53 à 19

QUEBEC, (De notre courriériste parlementaire) — L'opposition libérale a changé de tactique cette année quand elle discute les crédits du gouvernement. Elle procède maintenant par motion en amendement quand le premier ministre propose que la chambre se forme en comité des subsides et elle se lance ensuite à fond de train dans un débat sur le sujet mentionné dans cet amendement. C'est un moyen qu'employait avec succès autrefois le premier ministre actuel quand il était chef de l'opposition.

Le premier amendement demandait des octrois statutaires au lieu d'octrois discrétionnaires pour les corporations municipales et scolaires. On a parlé de la loi des aveugles, de la loi des pensions de vieillesse... pas une de ces lois n'est due à l'initiative de l'Union nationale... pas plus que la loi des pensions des infirmes... Le gouvernement provincial ne les a présentées qu'après que le gouvernement fédéral en eût passé de semblables. L'Union nationale n'a pas à se vanter de ces lois sociales.

La loi pour donner des pensions aux mères nécessiteuses est la seule loi sociale pour laquelle l'Union nationale n'a pas eu la main forcée par Ottawa. Conséquence: C'est la loi la plus mesquine de toutes les lois semblables. Savez-vous ce qu'elle donne?

M. Sauvé: \$2,000,000 de plus que l'Ontario.

M. Hamel: \$1 par enfant par mois. Les quatre fois vingt-cinq sous par mois. Ça c'est le régime social du Québec.

M. Duplessis — Le premier ministre commença en disant combien il était dangereux pour un député de laisser percer dans ses discours ses sentiments intimes: "Vous avez constaté, dit-il, que le discours du député de St-Maurice, son ton, ses inflexions de voix démontrent son désir de nuire au gouvernement."

M. Duplessis continua: "Le député ne connaît pas son histoire politique récente. Il ne sait pas que c'est M. Taschereau qui dirigea la première session de 1936. Il démissionna juste avant que les chambres, M. Godbout, qui l'emporta, fut défait jusque dans son propre comité. Et de notre première session, celle de l'automne 1936, nous avons commencé la réalisation de notre programme social et c'est l'Union nationale qui a payé les premiers chèques de pension de vieillesse."

"Le député a aussi parlé de la gratuité des livres. Mais à qui sert la gratuité des livres si l'on n'a pas d'écoles, si l'on ne paye pas les professeurs, si on laisse les Commissions scolaires sans ressources? Le gouvernement a consacré \$110 millions au rachat des dettes des Commissions scolaires. Ça, c'est de la législation sociale."

"En dix ans nous avons résorbé la tuberculose, construit des hôpitaux, ajouté 16,000 nouveaux lits pour les malades de la province; ça c'est de la législation sociale."

En 1944, le gouvernement Godbout accordait \$4,500,000 à l'assistance publique, c'est-à-dire à l'hospitalisation et aux soins des pauvres dans les hôpitaux; nous avons porté cette somme à \$74 millions; ça c'est de la législation sociale. Notre législation sociale, nous l'avons étendue à la classe agricole en élargissant les campagnes."

M. Belanger (Lévis): Je soulève un point d'ordre. Le premier ministre s'écarte du débat.

M. Duplessis: Ce n'est pas moi qui ai commencé à parler de législation sociale; c'est le député de Lévis qui a commencé à parler de législation sociale; je ne fais que lui répondre.

M. Pinard (Drummond): Vous avez, M. le président, rendu votre décision au sujet du député de St-Maurice qui s'était écarté du débat.

Le président (M. Maurice Talbot): Lorsque le député de St-Maurice a parlé de la gratuité des livres et de la loi des accidents de travail, je ne l'ai pas arrêté, car il rajoutait ce que de la législation sociale; je l'ai arrêté lorsqu'il a commencé à parler du rapport de l'auditeur. C'était nettement hors d'ordre.

Le premier ministre répond au député de Saint-Maurice en citant des exemples tout comme il l'a fait. Le député d'Orléans n'est pas justifié.

"Quand donc l'opposition cessera-t-elle de créer des appétits. Elle mène une campagne non seulement socialisante, mais déprimante. Notre peuple est trop fier pour accepter de toujours demander et quêmer sans cesse auprès du gouvernement, le gouvernement est prêt à l'aider, à faire son devoir; mais il ne peut tout faire. Et le peuple de la province a confiance en nous. Il nous le montrera une fois de plus aux élections. Nous y attendons l'opposition."

M. Georges Lapalme — Au début de ses remarques, le chef de l'opposition dit que la motion présentée par M. Belanger a été élargie par le ministre de la Jeunesse. "Quand il s'agit de faire quelque chose, note-t-il, on répond par ce qu'on a fait. Dans la motion, nous regrettons que telle chose ne soit pas faite; nous parlons d'une chose dont nous avons parlé depuis des années; cela est reconnu que l'opposition n'a pas le droit de passer une motion impliquant des dépenses, car cela revient au gouvernement. On voudrait qu'il comprenne la nécessité d'accorder les allocations de maternité."

"Nous regrettons qu'on n'ait pas pensé aux mères de famille de la province, ajoute M. Lapalme. La motion a été présentée sous forme négative mais elle revient à dire qu'il y a un voeu que nous exprimons pour que celles qui ont sauvé les Canadiens français soient enfin



DEMAIN
DU 23 AU 27 JANVIER
un officier d'orientation de la MARINE ROYALE CANADIENNE
vous renseignera sur les belles carrières que vous offre la Marine du pays.

VENEZ LE VOIR AU MANEGE MILITAIRE "54" RUE BELVEDERE

La MARINE ROYALE CANADIENNE
La vie de marin est une vraie vie d'homme

Action de \$2,500 contre St-Césaire

ST-HYACINTHE, (DNC) — M. Maurice Messier, cultivateur à St-Césaire de Rouville, vient de prendre action contre la Corporation municipale de St-Césaire, lui réclamant le montant global de deux billets, soit \$2,500, qu'il prétend lui avoir prêtés par l'entremise de son secrétaire-trésorier du temps, M. Florimond Ducharme, lequel aurait accepté l'argent au nom de la municipalité et remis au demandeur des billets à ordre, aussi au nom de la municipalité. On sait que Ducharme a été accusé depuis de malversations et détournements de fonds et condamné à cinq ans de pénitencier. Il aurait converti à son usage personnel les fonds ainsi empruntés au nom de la municipalité ou de la Commission scolaire de St-Césaire, dont il était aussi secrétaire-trésorier. L'action de M. Messier a été inscrite à Saint-Hyacinthe et sera discutée à la session de février de la Cour supérieure. Me Henri Lizotte, avocat de Granby, occupe pour Messier, tandis que Mlle Yvette Duhaumont, de Saint-Césaire, représente en défense la Corporation municipale de Saint-Césaire.

Octroi provincial à St-Joseph d'Yamaska

SAINT-HYACINTHE, (DNC) — Me Jacques Bousquet, député du comté de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée législative, vient d'obtenir en faveur de la municipalité de Saint-Joseph-sur-Yamaska, dans l'immédiate périphérie de Saint-Hyacinthe, un octroi de \$5,000 du gouvernement de la province. Il videra le conseil du village à défrayer le coût de son poste de police et de son service contre l'incendie. M. Gérard Presseau, secrétaire-trésorier de la municipalité, vient de rendre publique la nouvelle.

COURROIES D'AUTONEIGE

FABRICATION SANS FIN

GOOD YEAR

AVEC FILS D'ACIER

CES COURROIES ONT ETE EPROUVÉES EN SERVICE — N'ACCÉPTEZ PAS DE SUBSTITUTS.

Evitez les ennuis et les retards causés par des courroies d'antenne fabrication, qui cassent, ne détachent ou glissent en dehors des trains.

Avec les nouvelles courroies d'autoneige Goodyear, vous doublerez le millage obtenu auparavant.

Egalement en stock: COURROIES D'AUTONEIGE d'autres fabrications

Talbot Equipment Ltd.

Subsidaire de René Talbot Ltée - Fondée en 1906
205, RUE ST-PAUL, QUÉBEC, TEL: 5-4785

Naissance à St-Félix

ST-FÉLIX DE KINGSEY, (Par Cassin) — M. et Mme Bernard Cassin (Claire Lavigne) sont les parents d'une fille, baptisée sous les prénoms de Marie, Béla, Danielle, Parrain et marraine: M. et Mme Lucien Lavigne, de Laprairie, oncle et tante de l'enfant; parraine: Mme Henry Lebel.

M. Emilien Lafrance

"Je me propose de parler des allocations de maternité, annonce le député de Richmond au début de son discours. Jusqu'ici, on a parlé de toutes sortes de choses, de Bennett, de Drew, de Bracken... M. Teller: Nous en avons fini là-dessus, je demande au député de Richmond de rester sur la question. M. Lafrance: Je félicite le député de Lévis pour son exposé sobre et objectif. La requête libérale aura un double mérite, elle fera connaître une grande méconnaissance et une grande injustice."

"La méconnaissance, c'est la famille. On aura attiré l'attention de la province sur elle, elle qui constitue le premier apport de l'Etat et l'on verra quel est le sort qui lui est réservé."

"Inconnue, c'est l'Union nationale. C'est une véritable découverte pour moi. Nous avons vu son vrai visage, nous avons été renversés par les arguments apportés en particulier par le grand moraliste de l'Union nationale, le ministre de la Jeunesse."

"J'ai été humilié que la seule législation catholique et française d'Amérique ait fait des déclarations aussi maladroites. Quand on songe que nous sommes dans une province aux richesses fabuleuses, quand on songe au rôle créé par la famille, à l'héroïsme de nos parents, on s'étonne que c'est ici que l'on vienne déclarer que nous sommes des appétits, que nous faisons la socialisation de la procréation parce que nous avons réclamé des allocations de maternité de \$50. Quelle théorie embourgeoisée. Je suis fier de siéger de ce côté-ci de la Chambre."

"Lorsque nous réclamons de telles allocations, nous sommes avec le St-Jean-Baptiste, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, l'Union catholique des cultivateurs, les mouvements d'action catholique, les Semaines sociales du Canada, les "Relations" des Jésuites, la Doctrine sociale de l'Eglise, les Encycliques."

M. Lafrance note que le ministre de la Jeunesse, avec ses déclarations téméraires de son ignorance de la question sociale.

M. Sauvé: Je soulève un point d'ordre. De telles paroles ne créent pas un bon renom à la Chambre, et ce n'est pas une politesse exquise de parler d'ignorants."

M. Hamel: Le premier ministre ne cesse du matin jusqu'au soir et du soir jusqu'au matin... M. Teller: Le député, quand il aura quelque chose à relever, pourra lever un point d'ordre en temps opportun.

M. Lafrance: Le ministre a fait des déclarations étranges. Il a parlé de socialisation: voilà de l'embourgeoisement. Je crois que c'est Jaurès qui disait que quand on aura attaché l'épithète de socialiste à toutes les mesures réclamées par le peuple, on aura fait le plus pour

M. Daniel Johnson

"M. Daniel Johnson, vice-président de l'Assemblée législative et député de Bagot, reproche tout d'abord aux libéraux leur mentalité et leur opportunisme. S'ils sont sincères, dit-il, pourquoi ne vont-ils pas faire pression auprès du chef du parti libéral unifié... Le provincial et le fédéral ne font qu'un maintenant... pour réclamer un allègement de l'impôt sur le revenu. Le député de Bagot déclare que le parti libéral unifié est en train de taxer les allocations familiales dans une proportion de 5 pour cent à 70 pour cent, pour ceux qui ne gagnent pas plus de \$3,000. C'est ainsi, dit-il, qu'un père de famille de deux enfants de 6 et 13 ans, qui gagne \$3,000, reçoit \$156 en allocations et paie \$20 d'allocations et doit payer \$85."

Dans tout le Canada, le fédéral reçoit \$4,340,800,000 en taxes, d'un \$1,299,200,000 dans Québec et ne remet que \$111,000,000 en allocations. Il est difficile de croire au sérieux du parti libéral unifié. Si le parti libéral unifié, poursuit M. Johnson, veut aider les petits, il n'a qu'à suivre l'exemple de l'Union nationale, en ce qui regarde l'impôt sur le revenu. Le gouvernement de Québec a démontré qu'il aide réellement les petits."

Le député de Bagot rappelle que les exemptions soient portées à \$1,500 pour les célibataires et à \$3,000 pour les personnes mariées.

Me René Hamel soulève un point d'ordre, alléguant que M. Johnson s'écarte de la question en discussion.

M. Johnson — Je tente de démontrer que les affirmations des libéraux qui prétendent défendre la justice sociale, ne sont pas justifiées.

M. Bernard Pinard, député libéral de Drummond, demande, alors à la Chambre que les règlements soient les mêmes pour la gauche et la droite.

Le premier ministre intervient à son tour pour rappeler le député à l'ordre.

Après une brève discussion, l'orateur déclare que le chef de l'opposition a lui-même élargi les cadres de la discussion et que la Chambre

Le Dr Gérard Noël

Le Dr Gérard Noël, député libéral de Frontenac, a déclaré ensuite que cette allocation aux mères de famille est l'une des mesures sociales les plus importantes réclamées par les libéraux, car la mère est le centre de la famille, l'éducateur des enfants. Elle remplit admirablement ce rôle depuis 1760 et le gouvernement doit le reconnaître. Si l'Union nationale s'obstine à refuser ces allocations, le parti libéral les donnera à la population de Québec. Le Dr Noël a dit que c'est en campagne que le besoin des allocations de maternité se fait le plus sentir car il y a à peine 4 ou 5 pour cent des mères qui peuvent aller à l'hôpital.

L'hon. Antonio Barrette

L'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, a déclaré certains députés de la gauche avaient interprété plus tôt en mêlant son nom à celui de M. Drew, chef national du parti progressiste conservateur, intervient alors dans le débat.

Il explique d'abord qu'il comprend mal l'invitation de certains membres de la gauche à ceux de la droite qu'ils ont pris de voter pour la motion. On a présenté, en somme, dit-il, une motion de censure. Voudraient-ils que le gouvernement se censure lui-même?

Non, adversaires, poursuit-il, voudraient-ils que nous fassions plutôt confiance aux successeurs d'un régime qui, pendant neuf ans, a refusé les pensions à nos vieillards. Toutes les lois sociales appliquées actuellement dans la province sont des mesures du gouvernement actuel. Le régime Godbout qui s'est intercalé entre les deux administrations de l'Union Nationale, non seulement n'a pas adopté de mesure sociale nouvelle, mais il s'est efforcé de saboter ce que nous avons fait. On l'a démontré plus tôt. Les libéraux du temps ont réduit les pensions aux vieillards à \$15.76, et les pensions aux mères nécessiteuses tombèrent de \$40. à \$26.15.

VOICI LES GAGNANTS DU QUATRIÈME CONCOURS BRADING



UNE QUATRIÈME VOITURE FORD 1956 EST GAGNÉE DANS LE CONCOURS BRADING.—M. Guy Normandin, gérant de la Brasserie Brading Limitée, remet ici les clés de la toute Ford Customline 1956 au gagnant du quatrième concours Brading, M. Alexandre Marquet, domicilié à 7, rue St-Elzabeth, Ste-Anne-de-Bellevue. Appareissant sur le photo, de gauche à droite: Roland Quélette, gérant adjoint des ventes de la Brasserie Brading Limitée; Marcel Ruffier, gagnant du premier prix aux festivités; un montant de \$300.00, Guy Normandin, Alexandre Marquet, J. Clément, gérant des ventes de Jarry & Fries Ltd., R. Cooley, gérant de publicité de la Brasserie Brading Limitée. En plus de toute Ford, M. Marquet a également remporté la bourse d'études Brading au montant de \$350.00.

Voici la liste...

CONSOUMATEURS			
1. Alexandre Marquet, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	5. Y. Minonville, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	9. Doug Chaboussard, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	13. Marcel Waterhouse, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00
2. M. P. Dugas, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	6. M. B. Pélletier, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	10. M. N. Turpin, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	14. R. Desrochers, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00
3. Charles-H. Desrochers, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	7. M. P. Robert, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	11. Raymond Gagné, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	15. G. J. Lefebvre, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00
4. J. P. Piché, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	8. O. Chaboussard, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	12. Roger Rivard, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	16. M. J. Martin, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00
17. J. P. Piché, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	18. J. P. Piché, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	19. J. P. Piché, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00	20. J. P. Piché, Ste-Anne-de-Bellevue, \$150.00

PARTICIPEZ AU 5e concours BRADING

AWOUD'HUI!

Le cinquième concours se termine à minuit, le 28 jan.

Vous pouvez gagner DES BOURSES d'études plus surprenantes, dont FORD '56

PRIX EN ARGENT!

CONSERVEZ LES CAPSULES BRADING AFIN D'ÊTRE ELIGIBLES POUR LES SURPRISES!

BRASSERIE BRADING LIMITEE

Extrait de la Gazette Officielle de Québec, en date du 14 janv. 1956



L'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la convention collective (Statuts) refondus de Québec, 1941, chapitre 163 et amendements, que les parties contractantes ci-après mentionnées ont présenté au ministre du Travail, une requête à l'effet de rendre obligatoire la convention collective de travail intervenue entre :

L'Association des Constructeurs des Cantons de l'Est; La Corporation des Entrepreneurs en Plomberie et Chauffage de la Province de Québec, section de Sherbrooke et des Cantons de l'Est; La Corporation des Maîtres-Électriciens de la Province de Québec, section de Sherbrooke; Et, d'autre part: Le Conseil National catholique des Métiers de la Construction des Cantons de l'Est;

Le mot "briqueur" désigne tout salarié qui pose la brique, les blocs de verre, de terra-cotta, de gypse et de ciment, la pierre artificielle et naturelle, le grani et qui tire les joints.

Le mot "charpentier-menuisier" désigne tout salarié qui fait l'assemblage des pièces de bois, planche murale en composition et toute latte en composition, travaille la charpente, s'occupe de la réparation des objets en bois, pose le papier bardé, les bardes d'amidon, le papier goudronné, la toile non soudée ou non agrafée qui s'y rapporte, les châssis et les portes en métal ou acier, et exécute tout autre travail de charpenterie-menuiserie ou par le manoeuvre.

Le mot "chauffeur de bouilloires à vapeur" désigne toute personne qui possède un certificat émis en vertu des règlements pris en exécution de la Loi relative aux mécaniciens de machines fixes (Statuts) refondus de Québec, 1941, chapitre 178 et amendements.

Le mot "compagnon junior" désigne tout salarié qui a complété son temps d'apprentissage mais qui ne possède pas toutes les qualifications nécessaires pour obtenir le certificat de qualification comme compagnon.

Le mot "compagnon junior" désigne tout salarié qui a complété son temps d'apprentissage mais qui ne possède pas toutes les qualifications nécessaires pour obtenir le certificat de qualification comme compagnon.

Le mot "entrepreneur" désigne toute personne physique ou morale, société ou corporation qui travaille seule ou avec d'autres salariés, qui surveille ou entreprend pour le compte d'autrui, à l'heure, à la journée ou à forfait, par convention verbale, écrite ou autrement, un ou plusieurs travaux visés par le décret.

Le mot "finisseur de ciment" désigne tout salarié qui pose et finit le ciment pour parquets et revêtements unis ou d'ornementation, met en place et repose les côtés et revêtements en ciment, fait les trottoirs et pavages en ciment, répare les fondations et exécute tout autre travail connexe.

Table listing various professions and their corresponding hourly wages (Salaires horaires) in three columns (I, II, III).

Table listing various professions and their corresponding hourly wages (Salaires horaires) in three columns (I, II, III).

Table listing various professions and their corresponding hourly wages (Salaires horaires) in three columns (I, II, III).

Table listing various professions and their corresponding hourly wages (Salaires horaires) in three columns (I, II, III).

Table listing various professions and their corresponding hourly wages (Salaires horaires) in three columns (I, II, III).

Table listing various professions and their corresponding hourly wages (Salaires horaires) in three columns (I, II, III).

Table listing various professions and their corresponding hourly wages (Salaires horaires) in three columns (I, II, III).

Table listing various professions and their corresponding hourly wages (Salaires horaires) in three columns (I, II, III).

Table listing various professions and their corresponding hourly wages (Salaires horaires) in three columns (I, II, III).

Le montant de cette créance ou l'effet qui le constitue est inextinguible.

IX. Dispositions complémentaires relatives aux mécaniciens en tuyauterie, poseurs d'appareils de chauffage, soudeurs en tuyauterie, ferblantiers, travailleurs de métal en feuille, couvreurs, poseurs de foyers mécaniques et de pompes à gazoline.

Juridiction territoriale: Pour les fins de la présente Section, la juridiction territoriale du décret est divisée en deux (2) zones comme suit: Zone I: Les cités ou villes de Sherbrooke, Farnham, Cowansville, Granby, Magog, Asbestos, Windsor, East-Angus et le territoire compris dans un rayon de cinq (5) milles de leurs limites.

Zone II: Le reste de la juridiction territoriale.

Salaires minima de salaires: Les taux minima de salaires sont les suivants: Métriers: I II

Mécanicien en tuyauterie et poseur d'appareils de chauffage: I II

Entrepreneur (services personnels): \$2.65 \$2.50

Compagnon: 1.65 1.55

Poseur de brûleur à l'huile: 1.65 1.55

Poseur de pompe à vapeur: 1.65 1.55

Compagnon junior: 1.43 1.38

Ferblantier, travailleur de métal en feuille, couvreur: 1.65 1.55

À compter du 1er avril 1956, les ajustements suivants devront être faits pour les catégories de salariés ci-après indiquées:

Salaires horaires: I II

Mécanicien en tuyauterie et poseur d'appareils de chauffage: I II

Entrepreneur (services personnels): \$2.75 \$2.60

Compagnon: 1.70 1.60

Poseur de brûleur à l'huile: 1.70 1.60

commencement et de cessation de service de l'apprenti.

Pour les métiers de plâtrier, maçon, charpentier-menuisier, électricien, il n'y a qu'un apprenti par compagnon; pour les métiers de briqueur et de peintre, un apprenti par deux compagnons ou fraction de deux.

Aucun employeur ne peut faire travailler un apprenti ou compagnon junior seul et un apprenti ou compagnon junior ne peut travailler à l'exécution de travaux de métier seul; il doit toujours être accompagné d'un ouvrier qualifié (compagnon) de son métier.

L'apprentissage comporte 8,000 heures de travail du métier; toutefois, dans le cas où un apprenti suit un cours dans une école industrielle ou de métier, chaque heure d'étude équivalente à une heure d'apprentissage pourra que les études se fassent concurremment avec le travail.

Nonobstant toutes les autres dispositions du présent article, l'apprentissage du métier de sableur de planchers est assujéti aux conditions suivantes: l'apprenti doit avoir à son crédit un total de neuf (9) mois de travail comme sableur de planchers, fournir une lettre de recommandation de deux employeurs professionnels attestant qu'il a les qualifications requises et qu'il a accompli le stage prescrit. Le Comité paritaire, après vérification de ces deux conditions, émet un certificat de qualification.

Un apprenti qui a été employé dans les métiers plus haut désignés avant la mise en vigueur du présent décret, et qui n'a pas obtenu un certificat paritaire en état d'immeuble accompagné d'un affidavit du temps qu'il a servi chez un employeur; ces déclarations sont consignées dans le registre de l'apprentissage du Comité paritaire.

Aucun contrat individuel d'apprentissage pour les métiers ci-haut mentionnés n'est reconnu valide à moins qu'il ne soit conforme aux dispositions du décret.

L'employeur doit aviser immédiatement le Comité paritaire de l'entrée en apprentissage d'un salarié.

Le Comité paritaire a le droit d'exiger la preuve d'âge de l'apprenti.

L'employeur doit instruire ses apprentis dans les métiers ou ces derniers se spécialisent afin d'en faire des salariés compétents.

À la fin de chaque jour d'ouvrage, l'apprenti doit indiquer dans la colonne appropriée, le nombre d'heures ouvrées de jour-là sur chaque opération, son requi de répartition de jour ou de nuit pour la protection d'édifices ou d'immeubles, sont par la présente exclus de la liste des métiers pour lesquels sont payés des salaires plus élevés que ceux des autres métiers.

Les salariés permanents préposés à l'entretien des établissements industriels ou commerciaux et des édifices publics, y compris les hôpitaux publics ou privés, ne sont pas assujéti aux dispositions de l'article 48 (4) du présent décret.

Tout travail supplémentaire exécuté par des salariés permanents préposés à l'entretien est rémunéré au tarif horaire déterminé pour chacun des métiers à l'article V.

Les salariés permanents préposés à l'entretien reçoivent un salaire annuel d'au moins \$2,500, et qui, à cause de la nature de leur emploi, sont requis de répondre à des appels urgents en tout temps du jour ou de la nuit pour la protection d'édifices ou d'immeubles, sont par la présente exclus de la liste des métiers pour lesquels sont payés des salaires plus élevés que ceux des autres métiers.

Les salariés permanents préposés à l'entretien des établissements industriels ou commerciaux et des édifices publics, y compris les hôpitaux publics ou privés, ne sont pas assujéti aux dispositions de l'article 48 (4) du présent décret.

Tout travail supplémentaire exécuté par des salariés permanents préposés à l'entretien est rémunéré au tarif horaire déterminé pour chacun des métiers à l'article V.

Les salariés permanents préposés à l'entretien reçoivent un salaire annuel d'au moins \$2,500, et qui, à cause de la nature de leur emploi, sont requis de répondre à des appels urgents en tout temps du jour ou de la nuit pour la protection d'édifices ou d'immeubles, sont par la présente exclus de la liste des métiers pour lesquels sont payés des salaires plus élevés que ceux des autres métiers.

Les salariés permanents préposés à l'entretien des établissements industriels ou commerciaux et des édifices publics, y compris les hôpitaux publics ou privés, ne sont pas assujéti aux dispositions de l'article 48 (4) du présent décret.

Il y a 33.12 milles de rues à St-Hyacinthe

ST-HYACINTHE, (DNC) — Quand on parle de St-Hyacinthe de l'entretien des rues, été comme hiver, la grande majorité des gens ne savent pas de quoi il s'agit. On s'en rend mieux compte, quand on sait, par exemple, que la ville a dans ses limites 33.12 milles de rues et 42-14 milles de trottoirs, ainsi qu'il appert au dernier rapport de M. Gaëtan Bruneau, i. p., directeur des services techniques de la municipalité.

Si les trottoirs sont en béton de ciment, les rues sont plus variées. Il y en a en 1902 milles en asphalte, 7.68 milles en béton, 4.54 milles en gravier et 1.88 milles recouvert en partie de gravier. Les chiffres ne changent guère, entre 1954 et 1955. En cette dernière année, une double addition de 2,112 pieds de rues ou 0.40 mille, de 3,924 pieds de trottoirs, ou 0.74 mille.

Grave collision à Lennoxville

LENNOXVILLE, (DNC) — Un accident assez coûteux s'est produit récemment sur la rue Queen à Lennoxville, en face de la demeure de M. Maurice Baillargeon.

Une automobile a heurté l'arrière d'un autobus de la Compagnie de transport Laramée, de Sherbrooke. L'autobus n'a subi que de légers dommages, mais l'automobile a lourdement été avariée. L'automobile était conduite par M. Paul Bedard de Coaticook tandis que c'est M. Irénée Rivard, 420 rue Papineau, Sherbrooke, qui conduisait l'autobus. Les constatations d'usage furent faites par le constable Maddis de Lennoxville et par un officier de la Circulation provinciale.

Les Papetiers...

(Suite de la page 6) petiers alors qu'il adait Claude Couture a recommandé le pointage de la rencontre. Parr possède l'un des "slap shots" les plus puissants de tous les joueurs du circuit.

Table listing names and scores for the paper industry event (Première période, Deuxième période, Troisième période).

Randonnée sportive...

(Suite de la page 6) server leur marge, à moins que les Rangers et les Wings remportent des victoires dans les jours qu'ils ont à disposer de plus que le Tricolore... Geoffrion a recommandé à compter régulièrement et les deux buts de Bellevue sont un bon presage... C'était le premier tour de Gordie Howe... Bellevue a déjà enregistré quatre buts dans une même joute cette saison.

Pelletier compte 3...

(Suite de la page 6) jouait Bellevue par un lancer de rvers après un beau jeu de passes avec ses coéquipiers Claude Ricard et Ross Plancher.

Table listing names and scores for Pelletier's performance.

Première période

Table listing names and scores for the first period of a game.

Deuxième période

Table listing names and scores for the second period of a game.

Troisième période

Table listing names and scores for the third period of a game.

Le repêchage...

(Suite de la page 7) Alouettes mais il a été repêché hier soir par les Browns de Cleveland.

Nullement alarmés

Normandin a déclaré que les Alouettes ne s'alarment nullement de ces deux repêchages étant donné que le club montréalais a toujours agi de bonne foi en embauchant ses joueurs américains et qu'il est en bons termes avec le commissaire Bert Bell de la Ligue Nationale.

Les Dulchmen...

(Suite de la page 7) enthousiasmés par le jeu des Canadiens qu'un plus de la moitié de la première période, alors qu'il recevait une passe de Butch Martin au milieu de la patinoire et se "tricotait" un chemin à travers toute l'équipe tchèque.

Joseph Zahorsky, le gardien de buts des Tchéques, fut retiré de sa cage au début de la dernière période et remplacé par Jaroslav Bartov.

«Je crois que nous avons démontré que nous sommes parfaitement adaptés au style de hockey européen», a déclaré l'instructeur Bob Alarck qui a déclaré avoir la parole de Bell que les "clubs de la Ligue Nationale" respectent les contrats et les options détenus par les clubs canadiens.

«Ces croix nous nous sommes parfaitement adaptés au style de hockey européen», a déclaré l'instructeur Bob Alarck qui a déclaré avoir la parole de Bell que les "clubs de la Ligue Nationale" respectent les contrats et les options détenus par les clubs canadiens.

«Ces croix nous nous sommes parfaitement adaptés au style de hockey européen», a déclaré l'instructeur Bob Alarck qui a déclaré avoir la parole de Bell que les "clubs de la Ligue Nationale" respectent les contrats et les options détenus par les clubs canadiens.

«Ces croix nous nous sommes parfaitement adaptés au style de hockey européen», a déclaré l'instructeur Bob Alarck qui a déclaré avoir la parole de Bell que les "clubs de la Ligue Nationale" respectent les contrats et les options détenus par les clubs canadiens.

CARTES PROFESSIONNELLES

LAVALLEE, BEDARD, LYONNAIS, MESSIER, GASCON. Comptables agréés. JEAN GAUDREAU, c.a. DAVID J. CHOCKETT, c.a. 504, Edifice Continental Sherbrooke

REMBOURNAGE MODERNE ENR.

SPECIALITE: Modernisation de mobiliers rembourrés. Meubles (mat-conver). Toits d'auto (convertibles). 549 rue King, Tél. LO 7-7080

PIÈCES ET GRANDS LOCAUX

à louer pour entreprises, meubles, dans édifice spécial, façon déménagement à Sherbrooke et environs. Raoul Marlineau Transport

POUR VOS VOYAGES A L'EXTERIEUR

appelez LO 7-4670 J.Émile Gaudet, TAXI Coin Belvédère et McManamy Sherbrooke, Qué.

Bureau 2-4833; rés. LO 9-3108

CHARTER AUTO SPRING ENR. Alignement, balancement et vérification de roues d'auto, camion, autobus, etc. Amortisseurs de choc. Vente et réparation de ressorts de toutes marques. 180, Galt-Ouest (coin St-Charles) Sherbrooke

MARTIN MOTOR SALES LTD.

405, Belvédère-Sud Tél. LO 9-3659

VALEUR GARANTIE

EN BONNES VOITURES USAGÉES. CHACUNE DE CES VOITURES A ÉTÉ ENTièrement VÉRIFIÉE

Table listing car models and years: Chrysler 1954, Plymouth 1954, DeSoto 1954, Meteor 1954, Buick 1954, Ford 1954, Chevrolet 1954, Pontiac 1954, Dodge 1954, Chrysler 1954, Pontiac 1954, Dodge 1954, Ford 1954, Meteor 1954, Plymouth 1954, Vanguard 1954, Austin 1954

CAMIONS

Table listing truck models and years: Fargo 1954, Fargo 1951, Chevrolet 1952, Fargo 1952, Chevrolet 1950, Fargo 1950

USED CARS

Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 heures

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE ST-FRANÇOIS CÔTE SUPÉRIEURE No. 1440. EUGÈNE FONTAINE, journaliste de Raccine, district de Bedford. Demandeur. BELWIN A. BIRCH, Esoubury Falls, Vermont, U.S.A. Défendeur. Il EST ORDONNE au défendeur de compenser dans le montant de \$100 Albert Deslats p.c.s. 20-21 Janv.

L.B.S.

Pour vos besoins d'HUILE A CHAUFFAGE appelez LO 7-4874 - LO 7-4875. Ventes et service de brûleurs à l'huile.

Meubles BRUNELLE Furniture

Votre magasin préféré, le plus spacieux du quartier Ouest. TEL: LO 2-9300. 122-124, rue Galt-Ouest SHERBROOKE

TRACTEURS

Massey-Harris et Ferguson. Ligne complète d'instruments agricoles ainsi que pièces de rechange. VENTE ÉCHANGE RÉPARATION SERVICE. THIBAUT & FRÈRES 10 et 20, rue Versailles. Tél: LO 9-1155, Sherbrooke

ON DEMANDE

Homme bilingue pour faire l'installation de machinerie et en prendre charge, dans un moulin d'amiante de l'Ontario. Bon salaire payé à l'homme compétent. Écrire à: Room 1306 - 330 Bay Street, Northern Ontario Building, Toronto, Ont.

Centre d'Appareils Auditifs A.B.C.D.

C.-E. HEON, prop. Bureau: 28, rue Belvédère. Rés.: 422, rue St-Jacques. Pour rendez-vous Tél: LO 9-2348 - Sherbrooke

PRIX SPECIAUX

Chambre de bain complète (bain tub), à partir de \$103. Plomberie en général. Bois de construction. Portes, Vener, Armoire, Glac, Moulure chromée, Peinture C-L-L, Gyproc et laine minérale. GABRIEL DUBREUIL 3173 King-Est - Tél. LO 2-8104

TELEVISION

MARCONI vous offre le choix le plus complet au Canada. Installation d'antennes. Prix à partir de \$15.00. Travail accompli par techniciens experts. Deschênes & Fisette ENR. 53 Belvédère-S - Tél: LO 2-1241 256-27

HOMME DEMANDE

Agent distributeur demandé pour servir les marchands, restaurateurs, pharmaciens, épiciers. Doit posséder voiture. Petit capital requis. Écrire en mentionnant âge, et numéro de téléphone si possible à CASIER No 32 LA TRIBUNE, SHERBROOKE en donnant détails sur emplois précédents.

CASIER No 32 LA TRIBUNE, SHERBROOKE

en donnant détails sur emplois précédents.

JEUNES FILLES

requis dans LA COMPAGNIE DE TELEPHONE BELL A WATERVILLE comme TELEPHONISTES PLEIN TEMPS. Si vous êtes bilingues, présentez-vous à LA CHEF OPERATRICE WATERVILLE du lundi au vendredi

VENDEUR DEMANDE

Pour vendre ligne complète de produits de pâtisserie. Doit être agressif, de bonne apparence et bilingue. Faire application par écrit à casier 37, La Tribune, Sherbrooke.

AUTOBUS SHERBROOKE - ST-GEORGES

En passant par les paroisses de: Bury, Gould, Lingwick, Stornoway, St-Romain, Lambton, Courcelles, St-Evariste Shenley St-Benoît. Deux services chaque jour dans les deux sens. Tous les jours, dimanches et fêtes compris. Terminus d'autobus P.T.C. - Tél. LO 9-3656

Profitez de nos prix réduits

Tout en vous procurant LE MEILLEUR CONFORT ECONOMISEZ 30% SUR VOTRE CHAUFFAGE. Estimer gratuits dans tous les Cantons de l'Est. Méthode moderne de souffler - Travail garanti. LEO PIQUETTE LTEE 1103, rue Fédérale - Tél. LO 2-2577 - Sherbrooke Drummondville: 8-1947

Pour être bien renseigné sur ce qui se passe CHEZ VOUS et dans le monde, lisez...

LA TRIBUNE

"Le Plus Grand Quotidien Français des Cantons de l'Est"

TARIFS: Un an: \$8.50 - 6 mois: \$4.50 - 3 mois: \$2.50. Exception faite des centres desservis par camelots

Ci-joint la somme de \$... pour un abonnement

Indiquez: Nouveau Renouvellement

NOM

ADRESSE

Envoyez ce coupon avec votre paiement, au soin de LA TRIBUNE, 221, rue Dufferin, Sherbrooke, Qué.

DESSINATEURS DEMANDES

par une grande industrie de la région du Saguenay

Plusieurs dessinateurs en mécanique pour préparer des projets, dessins d'installation de machinerie et tuyauterie, détails d'atelier pour l'amélioration et l'entretien d'une grande usine chimique et métallurgique.

Les candidats doivent être gradués d'une école technique reconnue ou l'équivalent et posséder au moins 5 années d'expérience au service d'une grande industrie.

Bénéfices d'assurance-groupe, de caisse de retraite et d'assurance-santé disponibles. Bon salaire, suivant qualifications.

Svp écrire donnant détails concernant entraînement et expérience à: CASE NUMERO 34, La Tribune, Sherbrooke

Table of TV programs for Friday (VENDREDI) across various channels (CBFT, WCAX, CFCM, WIRI, CBMT, WMTW) with times and program titles.

DONAHUE ELECTRIC LTEE. VOTRE VENDEUR "SYLVANIA". SERVICE, REPARATION SUR TOUTES LES MARQUES D'APPAREILS DE TV. 1273 ouest, rue King. Téléphone LO 7-4877

AUDET & RADIO TELEVISION. VENDE et SERVICE. DELISIO. Vendeur autorisé DUMONT. 147 sud, rue Wellington. Tél. LO 2-2198, Sherbrooke

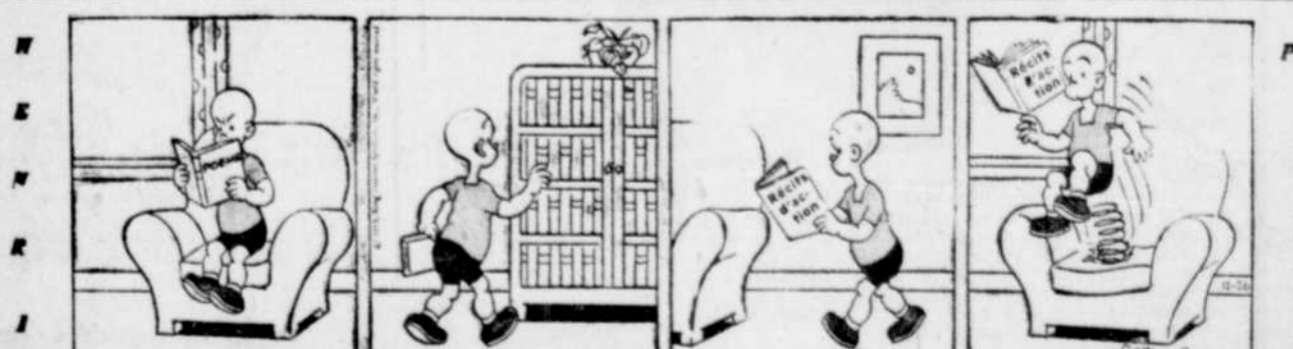
Table of TV programs for Saturday (SAMEDI) across various channels (CBFT, WCAX, CFCM, WIRI, CBMT, WMTW) with times and program titles.

38 sud, rue Wellington. Levesque Limitée. MEUBLES-FURNITURE. Le plus gros vendeur de télévisions RCA VICTOR 19 modèles à votre choix. - Installation, vente, service.

GERARD BLAIS LTEE. Vente et Service. GENERAL ELECTRIC. ELECTROHOME. FLEETWOOD. 204, rue Alexandre SHERBROOKE. Tél: LO 2-7886 - Réx. 7-5638

Bureaux à louer, libres immédiatement dans édifice neuf, situé coin Wellington Sud et Sanborn. Au 1er plancher, 600 pi. de bureau. Au 2ème plancher, 1775 pi. de bureau, divisé à la demande du locataire. Stationnement gratuit pour les locataires. Petit magasin chauffé 10 x 35 pieds, situé 111 rue Wellington-Sud. - Prêt le 1er février. RABY & FRERE LTEE 445 est, rue King - Tél. LO 7-4808; le soir LO 2-1147

A VENDRE. Bungalow neuf moderne, en brique, 5 pièces, système de chauffage à l'huile automatique, grande cave cimentée, foyer, le tout fini aux couleurs modernes, situé dans le quartier Nord, rue des Sables. Pour information: LO 2-4915 ou 2-8591



Feuilleton de "LA TRIBUNE" AIMER, ÊTRE AIMÉE.. par Pierre ALCIETTE. No 16. Jacques, Jacques... Quand vous reverra-t-il. Ils étaient si agréables à entendre les mots que vous m'adressiez à mon oreille. Que me disiez-vous? Que j'étais une jeune fille comme vous n'en avez jamais rencontré. Que près de moi la vie venait un autre sens et que celui qui m'épousait serait un homme privilégié. Vous partirez, pour cet hiver, de séjours dans notre midi afin que nous puissions nous voir souvent, longuement... Je croyais, j'avais cru comprendre... Tout cela qui m'avait mis tant d'espoir au cœur ne serait donc que fumée? A peine commença, la belle histoire va-t-elle s'achever? N'ai-je été autre chose pour vous que le hochet dont on se joue un instant? Ne gardez-vous d'autre souvenir de moi que celui d'un agréable intermède de vos jours de vacances?... La nuit est calme et bleue, j'ai peur!

Cours de la Bourse de Toronto

Table of stock market prices for Toronto, including columns for various stocks like Gold, Silver, and various industrial shares.

La Bourse de Montréal

Table of stock market prices for Montreal, listing various companies and their share prices.

Excellente année financière de la Sté coopérative de Waterloo

PULFARD, (DNC) — La réunion annuelle des membres de la Société coopérative de Waterloo a eu lieu, ce soir...

La Bourse de New York

NEW YORK, (PA) — Les déclarations qu'a faites hier le président Eisenhower au cours de sa conférence de presse ont momentanément bouleversé le marché de la Bourse de New York.

La Bourse de Toronto

TORONTO, (PC) — Fortement influencée par le marché new yorkais, la Bourse de Toronto n'a pu résister aux tendances à la baisse...

Du minéral d'amiante à Saint-Odilon

Selon M. G. Verreault, ingénieur minier, qui vient de publier un volumineux rapport sur la question, une compagnie minière des Cantons de l'Est, atrait récupéré 10,500,000 tonnes de minéral d'amiante à Saint-Odilon, comté de Dorchester.

Mots croisés de "LA TRIBUNE"

HORIZONTALEMENT: 1-Pièce munie de crans et servant à supporter... 2-Principales grandes - Rivière de France...

Grid for crossword puzzle with numbers 1 through 11 indicating starting positions for horizontal and vertical words.

BOURSE DE MONTREAL

Table of Montreal stock market prices, listing various companies like Algoma, Alcan, and others.

BANQUES

Table of bank exchange rates, including Canadian and Commercial banks.

CURB DE MONTREAL

Table of Curb market prices for Montreal, including various commodities.

MINES

Table of mining stock prices, listing companies like Anaconda, Aspat, and others.

HUILES

Table of oil prices, listing various grades of oil and their current market values.

Bénédition des enfants à Beebe

BEEBE, (Par courrier) — Plusieurs enfants de la paroisse ont reçu la bénédiction de leur pasteur, ces jours derniers, à l'église paroissiale.

Prix des denrées: MONTREAL, (PC) — Voici les prix des denrées tels que fournis à Montréal hier par le ministère fédéral de l'Agriculture...

Les titres miniers ont également baissé. On a enregistré quatre nouveaux sommets et quatre nouveaux bas pour l'année.

Large advertisement for TV Fleetwood, featuring images of various television models (Le Métropole, Le Constellation, Le Annapolis, Le Continental, Le Viscount) and promotional text about panoramic vision and quality.

Footer for Raby & Frères Ltée, including contact information: 445 EST, RUE KING, TEL.: LO. 7-4808, and a note about installation and service.